

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1847.

Budget des dépenses du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1848 ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale ⁽²⁾, par M. MAERTENS.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1848, a été présenté à la Chambre par le cabinet précédent, dans la séance du 27 mars dernier. Il a été mis à l'ordre du jour des sections dans le courant du mois d'avril et la section centrale en avait terminé l'examen avant la fin de la session dernière. Il ne lui restait qu'à attendre les renseignements qu'elle avait demandés au Gouvernement, pour être à même de se prononcer définitivement et de présenter son rapport à la Chambre.

Le changement de cabinet a nécessairement retardé l'envoi de ces renseignements : ce n'est que le 23 du mois de novembre dernier qu'ils sont parvenus à la section centrale. M. le Ministre les a accompagnés de quelques amendements qu'il a présentés au projet de son prédécesseur. Ces amendements, dont il sera rendu compte aux articles qu'ils concernent, auraient offert sur l'ensemble du Budget une diminution de chiffre de 58,500 fr., s'il n'avait été reconnu que la somme exigée pour le service de *l'instruction primaire communale* (chap. XVIII, art. 7, *litt. B*) devait être portée à fr. 666,658-40, tandis qu'elle n'avait été fixée provisoirement au Budget qu'à fr. 433,830-40.

(1) Budget, n° 282, session de 1846-1847.

(2) La section centrale, présidée par M. LIEDTS, était composée de MM. OUBAN, DE T'SERCLAES, LOOS, SIGART, MAST DE VRIES et MAERTENS.

Cette augmentation avait été prévue par le Gouvernement au moment de la présentation du Budget, une note insérée aux développements l'annonçait ; mais l'administration n'avait pas alors et elle ne pouvait pas encore avoir tous les éléments nécessaires pour déterminer le chiffre exact du crédit supplémentaire. C'est ce supplément que M. le Ministre, s'appuyant sur les travaux effectués dans les provinces, est venu réclamer à la section centrale.

Le Budget pour l'exercice 1847 avait été discuté peu de temps avant la présentation de celui qui nous occupe en ce moment. Ce dernier ne faisant que reproduire, à peu d'exceptions près, les chiffres qui venaient d'être adoptés pour l'exercice précédent, il était naturel que ces chiffres rencontrassent peu d'objections soit de la part des sections, soit au sein de la section centrale. Deux modifications seulement ont été faites aux propositions du Gouvernement : l'art. 1^{er} du chap. VI a été réduit de 1,000 fr., et l'art. 2 du chap. XX de 3,000 fr.

Nommé récemment rapporteur, je me hâte de remplir ma tâche, afin qu'il puisse être satisfait au désir, manifesté par le Gouvernement et par la Chambre, de discuter le budget avant la fin de l'année.

DISCUSSION GÉNÉRALE.

La 1^{re} section seule a ouvert une discussion générale.

Elle invite la section centrale à s'informer jusqu'à quel point le Gouvernement a examiné et comment il compte résoudre les deux questions suivantes à l'égard desquelles des pétitions ont été renvoyées par la Chambre au Département de l'Intérieur :

1^o S'il convient d'améliorer la position des secrétaires communaux dont les occupations ont pris une extension démesurée ;

2^o S'il convient d'assurer une pension de retraite aux employés des commissariats d'arrondissement, ou, tout au moins, au chef de bureau ?

A la première de ces questions le Gouvernement a répondu qu'à son avis il n'y avait pas lieu à modifier l'art. 111 de la loi du 30 mars 1836, nonobstant les réclamations nombreuses qui ont été adressées à cette fin tant aux Chambres législatives qu'au Gouvernement par des secrétaires communaux.

Aux termes dudit article les traitements de ces employés peuvent être augmentés par la députation permanente sur la proposition des conseils communaux.

Cette disposition paraît suffisante pour pourvoir aux besoins du service.

Si des secrétaires pensent avoir des titres à obtenir une amélioration de position, ils peuvent s'adresser aux conseils communaux qui sont le mieux à même d'apprécier le mérite d'une telle demande et qui auront toujours

intérêt à y faire droit, s'ils la trouvent fondée, dans les limites de leurs ressources.

La section centrale tout en reconnaissant l'insuffisance des traitements de la plupart des secrétaires des communes, est également d'avis qu'il n'y a pas lieu de changer la loi. Il suffirait que le Gouvernement fit savoir aux communes qu'il est en leur pouvoir d'augmenter ces traitements et au besoin qu'il les y engageât.

Quant à la seconde question, la section centrale passe à l'ordre du jour, cet objet ayant été longuement débattu à l'occasion de la loi récemment votée sur les pensions.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale (*Personnel*).

ART. 1. — *Traitement du Ministre.* fr. 21,000

Adopté.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres crédits alloués au budget.* fr. 202,050

Les 2^e, 4^e, 5^e et 6^e sections et la section centrale adoptent sans observations.

La 1^{re} section rappelle l'observation qui a été faite à l'occasion de l'un des budgets de 1847, qu'il conviendrait d'égaliser le traitement des huissiers de tous les ministères.

La 3^e section demande s'il n'y a pas moyen de réduire la dépense en diminuant le nombre des fonctionnaires et employés. Son rapporteur est chargé de faire un examen attentif de l'arrêté organique du mois de novembre 1846. L'allocation du crédit est subordonnée aux explications à fournir en section centrale.

A la première de ces observations le Gouvernement a répondu que le traitement des huissiers-messagers est à peu près le même aux divers ministères, et que, s'il existe encore quelques inégalités, elles disparaîtront successivement à mesure qu'il se fera de nouvelles nominations.

Sur la deuxième, il a communiqué à la section centrale les explications suivantes :

« Loin de pouvoir diminuer, dans les circonstances présentes, le nombre
 » des fonctionnaires et employés, il est difficile de suffire aux exigences toujours
 » croissantes du service avec le personnel actuel. Plusieurs chefs de service,
 » entre autres celui de la division de l'industrie et celui de la division du
 » service sanitaire, ne cessent de réclamer de nouveaux employés, qui leur
 » sont refusés, à cause des limites apportées par l'arrêté du 21 novem-
 » bre 1846. D'un autre côté, l'agriculture, érigée en 1846 en division spéciale,
 » prend une extension considérable, sans que son personnel soit augmenté.
 » — Les deux caisses de veuves et orphelins (y compris celle de l'enseignement
 » supérieur) occasionnent un surcroît de travail, qui n'a donné lieu à aucune
 » augmentation de dépense.

» Le traitement de plusieurs employés est encore au-dessous du *minimum*
 » fixé par l'arrêté organique.

» Le travail du bureau d'expédition ne se fait qu'à l'aide de surnuméraires
 » auxquels il sera difficile de donner un traitement, lors même qu'ils auront
 » atteint le terme fixé pour la durée du surnumérariat.

» Quelles que soient ces difficultés, le Ministre ne renonce pas à l'idée de
 » réaliser ultérieurement certaines économies, mais il faut qu'elles coïncident
 » avec des réformes qui ne peuvent être opérées que successivement et avec
 » le temps. »

ART. 3.—*Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations
 de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.* fr. 30,000

Adopté.

ART. 4.—*Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.* fr. 3,500

Adopté.

CHAPITRE II.

Pensions et secours.

ART. 1^{er}. — *Pensions.* fr. 150,000

Adopté.

La section centrale a réclamé l'état des pensionnés depuis la présentation
 du dernier budget.

Cet état lui a été remis et se trouve annexé au présent rapport sous le
litt. A.

ART. 2. — *Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs
 veuves* fr. 5,000

Les 1^{re}, 2^e, 4^e, 5^e et 6^e sections adoptent sans observations.

La 3^e section a chargé son rapporteur de demander, en section centrale, comment il se fait que l'allocation reste toujours la même ?

Examen fait de cette question, il a été constaté que cette allocation diminue à raison des extinctions; c'est ainsi que le chiffre porté au budget de 1844 était de fr. 7,570-80, et que, depuis 1845, ce chiffre se trouve réduit à 5,000 fr., somme nécessaire au paiement des pensions encore actuellement existantes.

Déterminée par ce motif, la section centrale adopte le crédit demandé.

ART. 3. — *Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. fr. 7,000*

Le chiffre a été adopté par toutes les sections et par la section centrale sans observations.

M. le Ministre a proposé de substituer au libellé la rédaction suivante :

Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés, qui se trouvent dans une position malheureuse.

Ce changement est motivé sur ce que le Gouvernement a eu souvent à regretter que les termes de cet article, tel qu'il est porté au projet de budget, l'empêchaient d'accorder des secours à quelques anciens employés inférieurs, chargés d'une nombreuse famille, et dont la pension de 200 à 300 fr. est insuffisante pour pourvoir à leurs besoins. La nouvelle rédaction proposée tend à éviter cet inconvénient.

La majorité de la section centrale n'admet pas cette nouvelle rédaction, qu'elle considère comme inconciliable avec la législation sur les pensions.

CHAPITRE III.

Statistique générale.

ART. 1^{er}. — *Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales fr. 24,050*

Adopté.

ART. 2. — *Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie . . fr. 100,000*

Une note insérée aux développements du budget, dans la colonne des observations, explique les motifs de l'allocation extraordinaire et supplé-

mentaire demandée à cet article. La 3^e section voit avec peine que le crédit ait été dépassé avant d'en avoir référé à la Législature. Elle demande s'il y a eu urgence d'en agir ainsi, et si le Gouvernement a déjà fait la dépense du supplément de deux centimes dont il s'agit dans cet article?

Voici la réponse faite à ces observations par M. le Ministre de l'Intérieur :

« Les motifs de cette augmentation sont déduits dans un rapport de la
 » commission centrale de statistique, sur les conférences tenues dans les
 » provinces antérieurement au recensement général, rapport imprimé pages
 » 128 et suivants de la seconde partie du tome III du *Bulletin de la commission*
 » *centrale*.

« Les discussions qui ont amené cette augmentation, ont eu lieu du
 » 27 juillet au 25 août et le recensement a été effectué le 15 octobre,
 » c'est-à-dire, à des époques où la Législature n'était pas assemblée, par
 » conséquent il n'a pas été possible d'en référer aux Chambres, ainsi que le
 » désire la 3^e section.

« La dépense de ce supplément de deux centimes est faite en ce sens, qu'il
 » a été compris dans les taux des indemnités allouées par l'arrêté Royal du
 » 15 septembre 1846, également reproduit au *Bulletin de la commission*
 » *centrale*, page 158. »

M. le Ministre, par une demande spéciale adressée à la section centrale, a réduit le chiffre de cet article à 75,000 fr., et a proposé d'ajouter à ce chapitre un 3^e article ainsi conçu :

ART. 3. — *Frais des bureaux spéciaux de statistique à établir dans*
les gouvernements provinciaux fr. 25,000

Ce crédit serait destiné à rendre permanents les bureaux temporaires de statistique actuellement existants dans les provinces.

La publication périodique de la statistique générale du royaume sera nécessairement la conséquence et le complément de l'opération du recensement. L'accroissement de besogne qui résultera pour les gouvernements provinciaux de leur coopération à ce travail, justifie la création de ces bureaux. Pour assurer à ce service la marche désirable, deux à trois employés intelligents seront nécessaires dans chaque province, et leur traitement donnera lieu à une dépense annuelle qui variera d'après l'importance des provinces. En imprimant à ces bureaux une direction uniforme et régulière à tous les degrés de l'administration, les travaux statistiques recevront une nouvelle impulsion que le recensement a si heureusement donnée et qu'il importe de ne pas arrêter.

Pour justifier sa demande, M. le Ministre a communiqué à la section centrale la correspondance que son prédécesseur avait eue à ce sujet avec MM. les gouverneurs des provinces. Cette correspondance sera déposée sur le bureau pendant la discussion.

La section centrale, en adoptant le crédit, émet le vœu que le Gouvernement n'en fasse pas la répartition avant d'avoir arrêté l'organisation définitive et générale des bureaux des gouvernements provinciaux. Ce n'est qu'après cette organisation qu'il pourra bien apprécier les besoins respectifs dans chaque province.

CHAPITRE IV.

Frais de l'administration dans les provinces.

La 5^e section demande s'il ne conviendrait pas de procéder à une organisation des bureaux des gouvernements provinciaux, comme il a été fait pour les Départements Ministériels, en ayant égard à l'importance et au travail plus ou moins considérable de chacun de ces gouvernements.

Cette demande ayant été appuyée par la section centrale et transmise à M. le Ministre, il y a été répondu que le Département de l'Intérieur s'occupe d'un projet d'organisation des bureaux des gouvernements provinciaux; que des renseignements étaient demandés à ce sujet à MM. les gouverneurs et que, lorsque toutes les réponses seront parvenues, cette affaire fera l'objet d'un examen approfondi.

ART. 1^{er}. — *Province d'Anvers* fr. 97,000

Adopté.

Une demande a été faite dans la sixième section, tendant à savoir si une maison, qui fait partie du corps du bâtiment de l'hôtel à Anvers, occupée précédemment par le greffier provincial, est à présent louée à une autre personne, ou bien si elle est incorporée dans l'hôtel du gouvernement.

M. le Ministre a répondu que le bail de cette maison a cessé à la date du 15 mars 1847 et qu'elle est, depuis lors, incorporée dans l'hôtel du gouvernement provincial.

ART. 2. — *Province de Brabant* fr. 105,975

ART. 3. — *Id. de la Flandre occidentale* 98,250

ART. 4. — *Id. de la Flandre orientale* 100,200

ART. 5. — *Id. de Hainaut* 109,470

ART. 6. — *Id. de Liège* 104,690

ART. 7. — *Id. de Limbourg* 85,697

Ces articles sont adoptés, sans observations, par toutes les sections et par la section centrale.

ART. 8. — *Province de Luxembourg* fr. 89,700

Adopté.

La 6^e section ayant exprimé le désir de savoir si le gouverneur ne pouvait pas encore occuper le nouvel hôtel, la section centrale a demandé à M. le Ministre si cet hôtel sera habitable en 1848.

Voici la note qui a été remise à cet égard à la section centrale :

« L'hôtel du gouvernement provincial du Luxembourg ne pourra être livré » par l'entrepreneur que vers la fin de mars ou d'avril 1848, mais alors il » faudra laisser sécher le bâtiment, garnir les appartements de tentures et » peindre au vernis. Les locaux ne seront donc habitables que vers la fin » d'octobre 1848.

» Cette circonstance ne change en rien la situation budgétaire, puisque » l'hôtel actuel est en cours de bail jusqu'à la fin de 1849, et que cet engage- » ment doit être exécuté, sauf résiliation amiable pour 1849, si la chose est » possible. »

ART. 9. — *Province de Namur* fr. 88,400

Adopté.

CHAPITRE V.

Frais de l'administration dans les arrondissements.

La 6^e section a demandé si on avait donné suite à la loi qui interdit aux commissaires d'arrondissement de s'occuper de commerce ou d'industrie, ou bien à quelle époque cette loi recevra son exécution. La section centrale, examinant cet objet dans sa réunion du 30 avril dernier, a exprimé le regret que le Gouvernement eût laissé poser des faits nouveaux par les commissaires d'arrondissement en contravention à l'arrêté royal qui interdit certains cumuls de fonctions ou d'entreprises. Elle a fortement insisté sur l'exécution de cet arrêté, et a prié M. le Ministre de l'Intérieur de s'expliquer sur ses intentions à ce sujet.

Le Gouvernement a répondu que, lorsque les observations qui précèdent ont été faites, le délai *d'une année* accordé par l'arrêté Royal du 30 juin 1846, qui interdit aux commissaires d'arrondissement de prendre aucune participation à des entreprises commerciales ou industrielles, n'était pas encore expiré. Il a ajouté que depuis cette époque des mesures ont été prises pour assurer l'exécution de cet arrêté, et que l'on veillera avec soin à ce qu'il n'y soit pas contrevenu à l'avenir.

ART. 1. — <i>Traitement des commissaires d'arrondissement</i> . . . fr.	186,900
ART. 2. — <i>Émoluments pour frais de bureau</i>	115,772
ART. 3. — <i>Frais de route et de tournées</i>	22,500

Ces articles sont adoptés par toutes les sections et par la section centrale.

CHAPITRE VI.

Voirie vicinale.

ART. UNIQUE. <i>Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale</i> fr.	500,000
---	---------

Ce crédit est adopté sans observations par les 1^{re}, 2^e, 5^e et 6^e sections et par la section centrale.

La 4^e section estime que le chiffre de 500,000 fr. pourrait encore être admis cette année dans l'intérêt des classes pauvres, auxquelles il importe de procurer du travail, mais elle pense que l'augmentation du chiffre pour la voirie vicinale ne doit pas avoir lieu indéfiniment. Elle croit donc qu'il conviendrait de diviser le crédit en charges ordinaires et en charges extraordinaires.

Dans la 5^e section un membre avait proposé d'ajouter au crédit demandé une somme de 200,000 fr. comme charge extraordinaire pour l'exercice 1848, eu égard aux circonstances malheureuses dans lesquelles se trouve une partie du pays. Cette proposition n'a pas été adoptée par la majorité de la section, parce que, outre le crédit spécial, on avait prélevé, en faveur de la voirie vicinale, des sommes assez fortes sur les crédits de 2,000,000 et de 1,500,000 fr. votés pour mesures relatives aux subsistances.

La même section a demandé l'emploi du crédit alloué au budget de 1847 pour l'amélioration de la voirie vicinale, avec le relevé des sacrifices faits par les provinces et les communes, ainsi que le montant des sommes prélevées aux mêmes fins sur les susdits crédits de 2,000,000 et de 1,500,000 fr.

La section centrale a réclamé ces renseignements et trois tableaux lui ont été remis, qui seront imprimés à la suite du présent rapport sous les *litt. B, C et D.*

Le 1^{er} de ces tableaux résume tout ce qui se rattache à la répartition du fonds spécial de la voirie; il indique le montant des subsides accordés en 1847 par l'État et par les provinces pour l'amélioration des chemins vicinaux, ainsi que les sacrifices que les communes et les particuliers se sont imposés dans le même but.

Il résulte de ce travail que la somme totale des dépenses qui ont dû être faites en 1847 avec le concours de l'État pour le perfectionnement des chemins, s'élève à fr. 1,484,985-08, et que les améliorations à exécuter au moyen de cette somme embrassent une étendue de 201,456 mètres courants, soit plus de 40 lieues métriques.

Il en résulte encore que dans la somme totale des dépenses à effectuer, l'État n'intervient que pour une part équivalente à fr. 18 37 p. %
 Tandis que les provinces y contribuent à concurrence de. 21 82 id.
 Et les communes à concurrence de. 59 81 id.

100 00

Ce rapprochement fait ressortir l'importance des sacrifices que les provinces et les communes s'imposent pour l'amélioration des chemins vicinaux; il fournit une preuve nouvelle de l'utilité de l'intervention de l'État dans les dépenses de la voirie, intervention à laquelle sont dus, on ne saurait le contester, les résultats que l'on vient d'indiquer.

Les deux autres tableaux présentent le relevé des subsides imputés pour l'amélioration des chemins sur les crédits de 2,000,000 et de 1,500,000 fr.

Les sommes prélevées sur le fonds de 2,000,000 ont été accordées généralement, à titre d'avances remboursables; elles ont facilité l'exécution de beaucoup de travaux utiles pour lesquels les communes avaient réalisé des ressources extraordinaires, mais le Gouvernement n'a pu nous faire connaître en ce moment le chiffre approximatif de la dépense qu'elles ont déterminée.

Quant aux subsides accordés sur le crédit de 1,500,000 fr., la délivrance en a été subordonnée, à de rares exceptions près, aux mêmes conditions que celle des subsides imputables sur le crédit ordinaire de la voirie, c'est-à-dire que l'on a généralement exigé de la part des communes un concours convenable dans les dépenses.

Le tableau n° 3 indique le montant approximatif de la dépense des travaux auxquels les subsides imputés sur le crédit de 1,500,000 fr. ont dû être appliqués.

Cette dépense ne s'élève pas à moins de fr. 1,057,298-56, tandis que le chiffre total des subsides qui y ont été affectés n'est que de 259,116 fr.

La part contributive de l'État est donc de. fr. 22 61 p. %
 Et celle des communes 77 39

Le Gouvernement fait remarquer que des subsides assez importants ont été accordés sur les fonds provinciaux dans les provinces de la Flandre occidentale, de Liège et de Namur, pour l'exécution des travaux dont il s'agit.

Il fait encore remarquer que les provinces qui ont obtenu la plus large part

aux subsides imputés sur le crédit de 1,500,000 fr., sont celles des deux Flandres et de Liège. Il justifie cette répartition en ce que ces provinces n'ont obtenu qu'une part restreinte du crédit de la voirie et que dès lors il y avait équité à leur accorder une compensation.

Le Département de l'Intérieur a présenté l'année dernière, à l'appui du budget de 1847, un relevé récapitulatif de la répartition par province, des crédits alloués depuis 1841 par la Législature pour l'amélioration de la voirie vicinale.

On a pensé qu'il serait utile de mettre sous les yeux de la Chambre un travail plus complet et qui permît d'apprécier d'après les faits constatés, les résultats réels de l'intervention de l'État dans les dépenses des chemins vicinaux.

Le Département de l'Intérieur a entrepris dans ce but la confection d'un tableau statistique présentant le relevé, par arrondissement et par année, de tous les travaux exécutés aux chemins avec le concours de l'État pendant la période de 1841 à 1845, ainsi que l'indication des dépenses que ces travaux ont occasionnées et des ressources diverses qui y ont été appliquées.

Quelques renseignements manquent encore pour terminer ce travail, mais on nous a donné l'assurance qu'il pourra être déposé sur le bureau, pendant la discussion du budget.

CHAPITRE VII.

Fêtes nationales.

ART. UNIQUE. *Frais de célébration des fêtes nationales.* . . . fr. 30,000

Adopté.

CHAPITRE VIII.

Eaux de Spa.

ART. 1. *Traitement du contrôleur des jeux.* fr. 2,500

Ce chiffre présente une majoration de 1,000 fr. sur les crédits précédemment votés pour le même objet.

La 1^{re} et la 5^e sections adoptent.

La 2^e rejette la majoration ; les 3^e, 4^e et 6^e en demandent la justification.

Voici les considérations que le Gouvernement a soumises à la section centrale pour appuyer l'augmentation demandée :

« Le traitement du contrôleur des jeux fut fixé à 1,500 fr. par le contrat » du 31 mai 1822, accordant une concession de 25 ans, qui a pris fin au mois

» de décembre 1846. Mais à cette époque les salons de jeux n'étaient ouverts
 » que du 1^{er} juin au 30 septembre. Ce n'est qu'à partir de 1836 qu'on a cru
 » nécessaire, dans l'intérêt de la ville de Spa, de prolonger la saison. Les
 » salons des jeux restent maintenant ouverts depuis le commencement de mai
 » jusqu'à la fin d'octobre, d'où il résulte pour le contrôleur une augmentation
 » considérable de besogne. Il a dès lors paru équitable d'augmenter son trai-
 » tement dans la même proportion et c'est pour ce motif qu'il a été fixé
 » à 2,500 fr. dans le contrat du 8 février 1847, accordant une nouvelle
 » concession pour le terme de 15 années.

» Cette somme ne paraîtra point trop élevée si l'on considère l'attention
 » soutenue et l'assiduité qu'exige le contrôle dont il s'agit et le mouvement des
 » fonds qu'il a pour objet.

» Il est d'ailleurs à remarquer que ce traitement est prélevé sur la caisse des
 » jeux avant tout partage et comme dépense d'exploitation, en sorte que la
 » moitié en est supportée par les concessionnaires. L'État n'intervient donc
 » que pour une somme de 500 fr. dans l'augmentation accordée.

» Si la somme entière de 2,500 fr., formant le traitement actuel du
 » contrôleur, est portée au budget, c'est uniquement par mesure d'ordre. La
 » même somme de 2,500 fr., imputée comme il est dit ci-dessus, est versée
 » dans les caisses du trésor par les concessionnaires des jeux à la fin de chaque
 » saison. »

La section centrale n'a point trouvé dans ces motifs la justification du crédit
 demandé, et elle a rejeté la majoration de 1,000 fr.

ART. 2. — *Frais de réparation des monuments de la commune*
de Spa. fr. 20,000

Adopté.

CHAPITRE IX.

Construction et restauration d'hôtels provinciaux.

ART. UNIQUE. — *Deuxième tiers d'une somme de 400,000 fr., pour la*
restauration du palais de Liège fr. 133,000

Adopté.

Les 2^e et 5^e sections demandent si les plans de restauration sont définiti-
 vement adoptés et quand les travaux pourront commencer?

Le Gouvernement a répondu qu'un concours a été ouvert pour la formation
 des plans; que le délai de ce concours avait été primitivement fixé au

1^{er} mars 1848, mais que, par disposition ministérielle du 10 septembre dernier, ce délai a été rapproché et établi au 1^{er} janvier prochain. Cette mesure a été prise en vue de pouvoir commencer les travaux au retour de la bonne saison.

CHAPITRE X.

Révision des listes électorales.

ART. UNIQUE. — *Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement en vertu de l'art. 7 de la loi du 1^{er} avril 1843 fr.* 500

Adopté.

Une note insérée aux développements du budget, dans la colonne des observations, explique le motif pour lequel ce crédit figure pour la première fois au budget, et répond aux observations que la 5^e section avait présentées à cet égard.

CHAPITRE XI.

Milice.

ART. 1. — *Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription fr.* 1,600

ART. 2. — *Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires fr.* 63,000

La section centrale, avant de délibérer, désire savoir de combien les crédits portés à ce chapitre pourront être diminués, eu égard à la loi récemment votée, et d'après laquelle il n'y aura pas de tirage au sort en 1848.

Le Gouvernement a répondu :

« La loi du 8 mai 1847 ayant élevé d'une année l'âge auquel l'inscription
 » pour la milice était obligatoire, d'après la loi du 8 janvier 1817, il ne pourra,
 » en effet, y avoir de levée de milice en 1848 : ce ne sera qu'au 1^{er} janvier 1849
 » que les registres de l'état civil présenteront une classe de jeunes gens qui
 » auront à cette époque 19 ans accomplis.

» Mais on n'en devra pas moins conserver au budget de 1848 la somme de

» 1,600 fr., demandée à l'art. 1^{er} du chap. XI pour frais d'impression des
 » registres d'inscription et des listes alphabétiques, parce que les uns et les
 » autres doivent être imprimés et répartis entre les communes du royaume
 » avant le 1^{er} janvier 1849, jour auquel commence l'inscription.

» Quant à l'art. 2 qui s'élève à 63,000 fr., il peut recevoir une forte
 » réduction, puisqu'il n'y aura ni tirage au sort, ni réunion des conseils de
 » milice.

» La seule dépense que l'on aura à supporter sera relative :

» 1^o Aux frais de vacations dues aux officiers de santé appelés à examiner
 » des réfractaires ou des remplaçants ou substituants, présentés par des
 » miliciens déjà incorporés autorisés à se faire remplacer ou substituer ;

» 2^o Au paiement des primes dues pour arrestations de réfractaires.

» Suivant toute probabilité, une somme de 7,000 fr. suffira pour pourvoir
 » à ces dépenses. »

En conséquence, M. le Ministre a maintenu l'art. 1^{er} tel qu'il est porté au budget, et a proposé de substituer à l'art. 2 le libellé et le crédit suivants :

ART. 2. — *Vacations des officiers de santé en matière de milice.* —
Primes pour arrestation de réfractaires fr. 7,000

La section centrale a adopté ces propositions.

CHAPITRE XII.

Garde civique.

ART. UNIQUE. — *Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde
 civique, des aides de camp qui l'accompagnent, et
 frais de bureau de l'état-major ; achat, réparations
 et entretien des armes et équipements de la garde
 civique. fr. 20,000*

Cet article a été adopté par les 1^{re}, 4^e et 5^e sections sans observations.

Il a donné lieu à quelques critiques de la part des autres sections.

La 2^e a proposé de réduire le chiffre à 13,000 fr., somme qu'elle considère comme nécessaire à l'achat des armes, et de rejeter le surplus comme n'ayant aucun emploi utile. Les 3^e et 6^e ont demandé à connaître l'emploi qui avait été fait de la somme votée pour l'exercice 1846, et ont réclamé des explications sur les frais d'inspection et de voyage dont il est parlé au libellé.

La section centrale a soumis ces demandes au Gouvernement, qui, pour satisfaire à la première, lui a transmis un état des dépenses faites en 1846. Cet état est imprimé à la suite du présent rapport sous le litt. E.

Pour répondre à la deuxième question et pour justifier ultérieurement le crédit demandé, la note suivante a été fournie à la section centrale :

« Il n'y a point eu d'inspection et par conséquent point de frais de voyage à payer en 1846.

» Mais il ne résulte pas de là que la somme de 20,000 fr., portée au budget, doive être réduite comme supérieure aux besoins; elle serait, au contraire, insuffisante et devrait être augmentée, si des inspections étaient ordonnées.

» La majeure partie de la somme de 20,000 fr. sert à l'entretien, à la réparation et à l'achat d'objets d'armements nécessaires à la garde, ou à des dépenses d'organisation, que réclame l'institution dans certaines localités.

» Opérer une réduction sur le crédit serait un nouvel obstacle apporté à la bonne organisation de la garde civique, déjà entourée de tant de difficultés; on la considérerait comme ayant pour but d'arrêter le développement à une institution constitutionnelle, au moment même où la première ville du royaume vient de proclamer les services que la garde civique de Bruxelles a rendus à l'ordre public dans une circonstance récente. Par son empressement à répondre à l'appel de ses chefs et par la fermeté de son attitude, elle a efficacement contribué à épargner peut-être à la capitale les scènes de désordre qui, dans d'autres localités, ont été la triste conséquence de la détresse de la classe indigente et de l'absence d'une milice citoyenne régulièrement organisée.

» Une remarque essentielle, c'est que le Département de la Guerre ne fournit point gratuitement les armes qui lui sont demandées et que le Département de l'Intérieur est obligé d'en prélever le prix sur cette allocation.

» C'est ici le lieu d'insister sur la réorganisation de la garde civique, en faisant remarquer que le Gouvernement, satisfaisant aux vives instances des sections lors de l'examen des budgets de 1841, 1842, 1843 et 1844, a présenté, le 1^{er} mars 1845, à la Chambre des Représentants un projet de révision générale des lois sur la garde civique. »

La section centrale adopte.

CHAPITRE XIII.

Récompenses honorifiques et pécuniaires.

ART. UNIQUE. — *Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage* fr. 8,200

Adopté.

CHAPITRE XIV.

Légion d'Honneur et Croix de fer.

ART. 1^{er}. — *Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 fr. par personne aux décorés de la Croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune.*
— *Subsides à leurs veuves ou orphelins fr. 90,000*

Adopté par toutes les sections.

La section centrale a réclamé l'état des légionnaires et veuves de légionnaires qui prennent part à ce fonds.

Cet état a été produit et sera déposé sur le bureau pendant la discussion.

M. le Ministre a proposé de supprimer les mots : *non pensionnés d'autre chef*; l'exclusion que porte la rédaction du projet primitif ne se justifie point : il a paru équitable d'accorder aux décorés de la Croix de fer les mêmes avantages qu'aux légionnaires, auxquels il est permis de cumuler une pension avec leur dotation de 250 fr.

La section centrale adopte l'art. 1^{er} avec cette suppression.

ART. 2. — *Subside au fonds spécial des blessés de septembre . . . fr. 25,000*

Adopté.

CHAPITRE XV.

École de médecine vétérinaire, etc.

ART. 1, litt. A. — *Ecole de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. fr. 149,500*
litt. B. — *Jury d'examen pour la médecine vétérinaire. 4,000*

153,500

ART. 2. — *Subside à la société d'horticulture de Bruxelles 24,000*

Ces deux articles ont été adoptés sans observations par toutes les sections et par la section centrale.

CHAPITRE XVI.

Agriculture.

ART. 1.—*Indemnités pour bestiaux abattus. fr. 200,000*

Adopté.

La 1^{re} section désire connaître les motifs de la diminution de 20,000 fr.

proposée sur cet article. Elle demande qu'il soit rendu compte du crédit voté pour l'exercice 1846, et notamment s'il est vrai que les chevaux de place en absorbent une grande partie?

La 3^e section demande si le Gouvernement a pris des mesures pour prévenir les tournées trop fréquentes des artistes vétérinaires et régulariser l'expertise des bestiaux abattus?

Il a été répondu aux observations faites par la 1^{re} section que le crédit de 220,000 fr., alloué en 1847, est trop élevé pour l'année 1848, parce que les mesures prises par l'arrêté royal du 29 avril 1847 paraissent devoir amener une diminution de dépenses.

Le tableau indiquant le détail des sommes payées en 1846, du chef d'indemnités pour bestiaux abattus, a été produit et forme l'annexe *F* de ce rapport.

Il en résulte qu'il a été payé pour chevaux employés à l'agriculture.	fr.	94,832 39
Chevaux employés au louage		9,688 45
Id. à d'autres services		39,658 69
		<hr/>
		144,179 53
Bêtes bovines		101,450 54
		<hr/>
Total.	fr.	245,630 07

Quant aux demandes posées par la 3^e section, il a été dit que l'arrêté royal du 29 avril 1847, relatif au fonds d'agriculture, ainsi que la circulaire du 18 mai suivant, contiennent les dispositions nécessaires pour mettre un terme à certains faits qui ont été signalés. De plus, le Gouvernement a promis de faire tous ses efforts pour réprimer les abus de toute espèce qui pourraient être commis à l'occasion des abattages de bestiaux. Un fait récent prouve qu'il ne reculera devant aucune mesure propre à assurer la rigoureuse observation des lois et règlements sur cette matière.

ART. 2. — *Service vétérinaire, etc.* fr. 103 500

Adopté.

Pour satisfaire au désir exprimé par la 1^{re} section, le Gouvernement a remis à la section centrale un relevé des dépenses relatives au service vétérinaire pour l'exercice 1846; cette pièce sera annexée au présent rapport, sous le *litt. G*.

Il en résulte que la somme dépensée en 1846 s'est élevée à fr. 87,230-51. Le chiffre pétitionné pour 1848 est de 75,000 fr. Il n'y a donc pas augmentation, mais diminution de crédit de plus de 12,000 fr. Le Gouvernement pense qu'au moyen des mesures prises par l'arrêté royal du 29 avril, la dépense peut être réduite au chiffre demandé.

A la vérité, au budget de 1847, les Chambres n'ont voté qu'une somme de 50,000 fr. pour couvrir les frais du service vétérinaire, mais il a été entendu que le surplus de la dépense serait payé soit au moyen d'un crédit supplémentaire, soit au moyen d'un transfert des sommes qui formeront l'excédant disponible sur l'art. 1^{er}.

La 4^e section pense qu'il y a danger d'attribuer à certains vétérinaires spéciaux le soin de constater la nécessité de l'abattage des bestiaux ; que c'est leur assurer une espèce de monopole dans l'exercice de leur profession ; elle croit donc qu'une réforme de ce chef serait utile.

A cette observation, il a été répondu par la note suivante :

« Ce danger n'existe pas, attendu que les dispositions qui exigent le rapport
» d'un vétérinaire du Gouvernement pour constater la nécessité de l'abattage
» ne leur donnent aucune espèce de monopole dans l'exercice de leur pro-
» fession.

» Aux termes de l'art. 3 de l'arrêté royal du 29 avril dernier, les vétérinaires
» diplômés sont assimilés aux vétérinaires du Gouvernement en ce qui con-
» cerne la faculté de traiter tous les animaux atteints de maladie contagieuse.
» Les vétérinaires du Gouvernement ne jouissent donc plus d'aucun privilège
» à cet égard. Leur mission est bornée au contrôle que le Gouvernement leur
» fait exercer pour constater la nécessité de procéder aux abattages. Ce con-
» trôle est indispensable pour protéger les intérêts du trésor contre les abus
» qui surgiraient de toutes parts, si le premier vétérinaire venu était apte à
» réclamer ces abattages.

» La suppression des vétérinaires du Gouvernement devrait entraîner la
» suppression des indemnités pour bestiaux abattus. Il ne faut point perdre
» de vue que les fonctions principales des vétérinaires du Gouvernement
» consistent à surveiller les foires et marchés ; à constater l'existence, dans le
» district qui leur est attribué, des maladies contagieuses ou épizootiques ; à
» rédiger et adresser au Gouvernement des rapports sur l'état sanitaire des
» chevaux et bestiaux ; à surveiller les étalons et les taureaux destinés à la
» reproduction ; à fournir périodiquement des rapports sur l'amélioration des
» races d'animaux domestiques, etc. »

ART. 3. — *Encouragements à l'agriculture.* fr. 525,000

A la demande de la 3^e section, un tableau a été fourni à la section centrale, indiquant l'emploi du crédit voté à l'exercice 1846 pour l'agriculture. Ce tableau forme l'annexe *H* du présent rapport.

La même section ayant attiré l'attention de la section centrale sur l'établissement de fermes modèles et la création d'écoles d'agriculture, on croit devoir faire remarquer qu'un projet de loi sur cet objet a été présenté à la Chambre, dans sa séance du 13 novembre 1846.

L'arrêté royal, qui crée au Département de l'Intérieur une division spéciale d'agriculture, ayant maintenu dans les attributions de la 2^e division les services

des courses de chevaux et de la chasse, cette mesure nécessite la séparation, en deux articles, du crédit alloué pour encouragements à l'agriculture. En conséquence, M. le Ministre a proposé à l'art. 3 les changements suivants :

ART. 3. <i>Encouragements à l'agriculture</i>	fr.	292,800
ART. 4. A. <i>Frais des courses de chevaux du Gouvernement et subsides à des sociétés de courses</i> . fr.		29,200
B. <i>Récompenses à allouer aux agents de la force publique qui se distinguent par leur zèle à constater des délits de chasse</i>		5,000
		<hr/>
		32,200

La section centrale adopte.

CHAPITRE XVII.

Industrie.

ART. 1. — <i>Encouragements à l'industrie</i>	fr.	215,000
ART. 2. — <i>Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, etc.</i>		17,500
ART. 3. — <i>Musée de l'industrie nationale</i>		40,000

Les crédits demandés à ces articles sont adoptés.

La section centrale a réclamé le détail des dépenses faites, en 1846, sur les crédits alloués dans ce chapitre. Trois tableaux lui ont été remis, indiquant l'emploi respectif du crédit affecté à chaque article. Ces tableaux sont imprimés à la suite du rapport sous les litt. I, K et L.

CHAPITRE XVIII.

Instruction publique.

ART. 1. — A. <i>Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État</i>	fr.	505,000 00
B. <i>Bourses</i>		36,000 00
C. <i>Matériel des deux universités</i>		90,800 00
		<hr/>
		631,800 00
ART. 2. — <i>Frais des jurys d'examen pour les grades académiques</i>		92,000 00
ART. 3. — <i>Dépenses du concours universitaire</i>		15,000 00
ART. 4. — <i>Frais d'inspection des athénées et des collèges</i> . —		
Partie des dépenses du concours		10,000 00

ART. 5. — A. <i>Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et partie des frais du concours, etc.</i>	169,500 00	
B. <i>Subsides annuels aux établissements d'enseignement industriel (écoles de Gand, Verviers, etc.), autres que les écoles des arts et métiers et les ateliers d'apprentissage.</i>	30,500 00	
		200,000 00
ART. 6. — <i>Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges</i>		5,000 00
ART. 7. — A. <i>Frais d'administration. — Inspection civile</i>	90,000 00	
B. <i>Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes.</i>	433,830 40	
C. <i>Matériel. — Construction, réparation et ameublement d'écoles</i>	75,000 00	
D. <i>Encouragements</i>	90,000 00	
E. <i>Subsides à des établissements spéciaux</i>	25,000 00	
F. <i>Enseignement normal. — Écoles primaires supérieures</i>	200,000 00	
		913,830 40
ART. 8. — <i>Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles</i>		20,000 00

Tous les crédits demandés aux divers articles de ce chapitre ont été adoptés par les sections. La section centrale, qui les adopte également, a en outre admis deux crédits supplémentaires demandés directement par M. le Ministre de l'Intérieur, l'un de 10,000 fr. à la lettre A de l'art. 5 : *Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen*, l'autre de 232,828 fr. à la lettre B de l'art. 7 : *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale. — Subsides aux communes* (art. 23 de la loi du 23 septembre 1842). Il sera rendu compte plus loin des motifs qui ont porté le Gouvernement à demander, et la section centrale à accorder ces majorations.

Voici, d'un autre côté, les demandes d'explications qui ont été faites par les sections sur quelques articles de ce chapitre ainsi que les réponses que M. le Ministre a fait parvenir à la section centrale :

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La 2^e section a chargé son rapporteur d'attirer l'attention de la section centrale sur l'augmentation du chiffre des frais du jury d'examen et d'appeler une surveillance active sur l'observation des règlements relatifs à cet objet.

Le Gouvernement a répondu :

« L'administration supérieure emploie les moyens que la loi met à sa disposition pour abréger autant que possible la durée des sessions du jury. Ainsi » ce n'est jamais qu'en cas de nécessité absolue qu'elle use de la faculté qui » lui est accordée par le § 2 de l'art. 44 de la loi du 27 septembre 1835, de » prolonger les sessions. Sauf des cas extrêmement rares, ces prolongations » n'ont jamais eu lieu pour des récipiendaires qui avaient été ajournés dans le » cours de la session et qui désiraient se représenter à l'examen.

» L'administration ne cesse de veiller à l'observation des règlements relatifs » au jury, autant que le lui permet sa prérogative, très limitée en cette » matière. »

Voici les observations que la Cour des Comptes émet à ce sujet dans le cahier qui a été distribué sous le n° 15 des documents de la Chambre (session 1847-1848), page 38 :

« La loi organique de l'instruction supérieure, du 27 septembre 1835, avait » établi que les membres du jury recevraient 5 fr. par heure d'examen et » 20 fr. par jour de séjour ou de voyage.

» Celle du 50 juillet 1844 est venue réduire cette indemnité à 3 fr. par » heure d'examen et à 10 fr. par jour de séjour et de voyage.

» La Cour ayant eu lieu de remarquer que, depuis cette époque, le nombre » d'heures d'examen, par jour, s'accroissait d'une manière sensible, a été » amenée à demander à M. le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien lui » donner quelques explications au sujet d'un décompte dont elle n'avait point » la clef, et qui consiste dans l'accumulation de 15, 16 et même 17 heures de » vacations par jour, respectivement attribuées à plusieurs membres du jury » pour les grades académiques.

» Ce haut fonctionnaire a fait connaître à la Cour, par lettre du 17 juillet » dernier, que ces séances plus longues comprennent uniquement les examens » écrits, et que la durée de ces examens s'explique par le nombre considérable » de matières qui en font l'objet. »

La section centrale, après avoir pris connaissance de ces divers renseignements, se fait un devoir d'engager le Gouvernement à proposer des mesures qui lui permettraient de remédier à cet état de choses qu'elle considère comme un abus.

La 3^e section trouve les branches d'examen pour les élèves des universités trop multipliées. Elle demande si le Gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi pour remédier aux inconvénients qui en résultent et qui ont déjà été signalés à la Législature.

M. le Ministre a promis d'examiner cette question, qui pourra se rattacher à la discussion du projet de loi sur le jury universitaire.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

La 3^e section demande le tableau de l'emploi du crédit de 200,000 fr. alloué à l'art. 5.

Voici la répartition de ce crédit :

Athénée de Bruxelles	fr.	25,000
Id. Namur	,	20,500
Id. Tournay		18,000
Id. Arlon		12,000
Id. Hasselt		12,000
Id. Anvers		10,000
Id. Bruges		10,000
Collège de Mons.		10,000
Id. Liège.		10,000
Id. Ath		7,000
Id. Tirlemont		6,000
Id. Charleroy		6,000
Id. Nivelles.		6,000
Id. Dinant		5,000
Id. Ypres		5,000
Id. Huy		5,000
Id. Herve		2,500
Id. Soignies.		2,000
Id. Tongres.		2,000
Id. Beringen		2,000
Id. St-Trond		2,000
Id. Chimay		1,500
Classes latines annexées à l'école primaire supérieure de Thuin		5,000
Id. id. id. Virton		2,000
Id. id. id. Marche		1,200
École industrielle de Gand.		10,000
École industrielle et littéraire de Verviers		6,500
		<hr/>
		196,200

Subsides à des humanistes peu favorisés de la fortune et montrant des dispositions extraordinaires pour l'étude 500

Concours de l'enseignement moyen (une partie des dépenses) 5,500

N. B. Une partie de ces dépenses est imputée sur l'art. 4 du même chapitre (frais d'inspection, etc.).

200,000

M. le Ministre a proposé à la section centrale de majorer ce crédit de 10,000 fr. Cette augmentation est destinée à accorder un subside de pareille somme à l'athénée de Gand, établissement auquel n'a été rien alloué jusqu'à présent.

Trois membres adoptent cette augmentation ; deux s'abstiennent, il leur a paru que le moment n'était pas opportun pour augmenter les crédits alloués aux athénées et collèges, attendu que la Chambre est à la veille d'examiner le projet de loi sur l'enseignement moyen.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

La 6^e section désire connaître les détails de la dépense des 200,000 fr. portés à l'art. 7, *litt. F* (Enseignement normal. — Écoles primaires supérieures).

Ce crédit est reparti de la manière suivante :

1 ^o Écoles normales de l'État	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Personnel. 55,000} \\ \text{Matériel . 10,000} \\ \text{Bourses . 27,000} \end{array} \right\}$ 92,000	
2 ^o Écoles normales privées adoptées			21,000
3 ^o Écoles primaires supérieures et cours normaux annexés aux écoles primaires supérieures			80,000
4 ^o Traitement et frais de tournée de l'inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures		7,000	
		200,000	

Le Gouvernement, en présentant à la Chambre le projet du budget pour l'exercice de 1848, avait annoncé qu'un crédit supplémentaire serait nécessaire pour couvrir les dépenses de l'instruction primaire. Une note inscrite dans les développements du budget, en regard de la lettre *B* de l'art. 7, explique les motifs qui s'opposaient alors à ce que l'on pût déterminer, d'une manière précise, le chiffre des besoins.

Une somme de 433,830 fr. a donc été provisoirement portée à la lettre *B* de l'art. 7, en attendant que les évaluations officielles permissent de fixer l'augmentation à réclamer.

Aujourd'hui que les travaux effectués en province sont arrivés au Département de l'Intérieur, M. le Ministre a fait connaître à la section centrale qu'il avait reconnu que le chiffre de la lettre *B* de l'art. 7 devait être porté à fr. 666,658-40, ce qui fait, sur l'article provisoirement produit, une augmentation de 232,828 fr. En conséquence, il a demandé à la section centrale de majorer de pareille somme ladite lettre *B*.

A l'appui de cette demande, M. le Ministre nous a adressé un tableau présentant pour toutes les provinces :

1^o L'évaluation des besoins de l'instruction primaire communale (service annuel ordinaire);

2^o Le relevé des ressources locales;

3^o Les sommes que les provinces peuvent consacrer pour ce service; et

4^o la quote-part qui incombe à l'État en exécution de l'art. 23 de la loi.

Ce tableau est annexé au présent rapport sous le *litt. M.*
 Il en résulte que les besoins généraux s'élèvent à . . . fr. 2,722,404 99
 que les ressources locales, tant budgétaires qu'extrabudgétaires, montent à . . . fr. 1,788,497 14
 que les provinces contribueront pour . . . fr. 267,249 45
 et que l'État devra fournir . . . fr. 666,658 40
 Total égal aux besoins. . . fr. 2,722,404 99

La section centrale adopte.

CHAPITRE XIX.

Lettres et sciences.

ART. 1. — A. Encouragements, souscriptions, achats	fr. 44,000	
B. Publication des Chroniques belges inédites.	12,000	
C. Id. des documents rapportés d'Espagne	6,000	
D. Exécution et publication de la carte géologique	6,000	
		56,000
ART. 2. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.	40,000	
ART. 5. — Observatoire royal	24,000	
ART. 4. — Bibliothèque royale	65,000	
ART. 5. — A. Musée royal d'histoire naturelle	14,000	
B. Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée.	12,500	
		26,500
ART. 6. — Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des Acta Sanctorum	6,000	
ART. 7. — { A. } Archives du royaume. — { Personnel	25,750	
{ B. } Frais d'administration. { Matériel.	2,600	
		26,550
ART. 8. — Frais de publication des inventaires des archives	4,000	
ART. 9. — Archives de l'État dans les provinces, frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	15,000	
ART. 10. — Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	3,500	

Les chiffres portés aux divers articles de ce chapitre ont été adoptés par les sections et par la section centrale.

Voici les observations particulières qui ont été faites par des sections sur quelques-uns de ces articles et les renseignements qui ont été fournis par M. le Ministre sur les demandes qui lui ont été adressées, à cet égard, par la section centrale :

ART. 1^{er}, litt A. — *Encouragements, souscriptions, achats* . . . fr. 44,000

La 3^e section demande le tableau nominatif des personnes et des ouvrages auxquels des encouragements ont été accordés. Elle ne peut approuver tous les choix qui ont été faits jusqu'ici et elle demande que, pour plus de garantie, le Département de l'Intérieur adopte une règle uniforme à celle qui a été admise en France et dont il est fait mention à la loi du règlement du budget de 1829. On y lit : « *A l'avenir, les comptes du Ministre chargé de la distribution des fonds consacrés à l'encouragement des lettres et des sciences contiendront, pour en justifier l'emploi, le titre de chacun des ouvrages pour lesquels il a souscrit, le nom de l'auteur, le nombre des exemplaires achetés, les sommes payées à chaque auteur, ainsi que la désignation des personnes et des établissements auxquels on les a distribués.* »

L'état demandé a été fourni. Il forme l'annexe N.

Quant à la règle dont on propose l'adoption, il a été répondu qu'elle est *de fait* en usage en Belgique depuis nombre d'années, et voici comment on justifie cette assertion :

« En remontant au budget de 1840, nous voyons que le rapport de la section centrale publie une note indiquant la répartition de la somme de 150,000 fr. allouée, en 1839, en faveur des lettres, sciences et arts.

» Des états détaillés ont été communiqués aux sections centrales chargées de l'examen des budgets de 1841, 1842, 1844 et 1845, et sont restés déposés sur le bureau pendant la discussion des budgets.

» Enfin les rapports relatifs aux budgets de 1846 et 1847 publient tout au long les états des dépenses faites en faveur des lettres et des sciences pendant les années 1845 et 1846; ces états sont même plus complets en un sens que ne le demande la 3^e section, puisqu'ils comprennent non seulement les souscriptions, mais encore les subsides accordés soit à des particuliers, soit à des établissements, en un mot, toutes les dépenses imputées sur les fonds d'encouragement des lettres et des sciences.

» Le rapport de la section centrale du budget de 1844 contient la liste des bibliothèques du pays qui participaient alors aux distributions du Gouvernement. Cette liste comprenait la bibliothèque royale, celles des deux universités de l'État, les bibliothèques communales d'Anvers, d'Arlon, d'Ath, d'Audenarde, de Bruges, de Courtray, de Louvain, de Mons, de Namur, de Tournay et d'Ypres.

» Depuis lors trois nouvelles bibliothèques ont été fondées, à Malines, à Verviers et à Hasselt.

» Indépendamment de ces dépôts, le Gouvernement gratifie de ses envois les
» administrations et établissements suivants :

» La bibliothèque de la Chambre des Représentants, celles des Départements
» de la Justice et des Affaires Etrangères, l'Académie royale de médecine,
» l'Académie royale d'Anvers, l'école de médecine vétérinaire, l'université
» libre, les musées royaux, les archives générales du royaume, les dépôts des
» archives de l'État à Liège, à Gand, à Mons et à Tournay, la Cour des
» Comptes. Ce n'est que par exception et dans des occasions fort rares que des
» ouvrages sont donnés à des particuliers.

ART. 1^{er}, litt. C. *Publication des documents rapportés d'Espagne.* fr. 6,000

La 6^e section demande à quelle somme doit s'élever la dépense totale affectée
à la publication des documents rapportés d'Espagne ?

Réponse :

« D'après le contrat conclu entre le Gouvernement et MM. Ad. Wahlen et C^e
» (inséré à la suite du rapport de la section centrale du budget de 1846,
» p. 104), le prix de la feuille d'impression a été fixé à 38 fr.

» On compte que la publication comprendra 8 à 10 volumes. En adoptant
» ce dernier chiffre et en supposant chaque volume composé en moyenne de
» 80 feuilles, on arrive à une dépense totale de 50,400 fr., à laquelle il faut
» ajouter quelques accessoires, tels que le prix de quelques exemplaires tirés
» à part, les frais de traduction des documents en langue espagnole ou
» italienne, le prix des gravures à ajouter aux volumes, etc.; mais il est à
» remarquer que, d'après des entretiens qui ont eu lieu avec un libraire, les
» deux tiers environ de la dépense rentreront au trésor. »

ART. 1^{er}, litt. D. *Exécution et publication de la carte géologique.* . fr. 6,000

La 6^e section demande où en est le travail de la carte géologique ?

Réponse :

« Nous ne pouvons que nous référer à la note qui a été insérée dans le rap-
» port sur le budget de 1847, en y ajoutant que M. Dumont a poursuivi, pendant
» le cours de cette année, des recherches sur la constitution géologique du
» royaume. Les voyages qu'il a faits en 1846 ont eu pour résultat principal de
» compléter la description des terrains ardoisiers (ardennais et rhénan) de l'Ar-
» denne, du Brabant et du Rhin.

» Cette description forme la matière d'un gros volume in-4^o, qui sera
» imprimé dans le Recueil des mémoires de l'académie.

» Cette année, M. Dumont s'est occupé des terrains anthraxifère et houiller,
» ainsi que des mines métallifères qu'ils renferment. Quelques voyages à

» l'étranger ont été nécessaires pour coordonner les résultats obtenus en
» Belgique et dans les pays voisins.

» M. Dumont espère que, dans le courant de 1848, il pourra mettre la der-
» nière main aux travaux de la carte géologique et terminer la mission que le
» Gouvernement lui a confiée.

» Quant aux travaux matériels, la gravure de la feuille 3 est terminée, celle
» des fig. 1 et 6 est sur le point de l'être.

» Les trois dernières feuilles, 4, 7 et 9, auraient dû être gravées pour le
» 1^{er} mai 1848. M. Vandermaelen était en mesure de satisfaire, sous ce rapport,
» à ses engagements; mais ayant exposé que les relevés et les vérifications
» topographiques des Ardennes, pour être faites de manière à pouvoir en
» présenter jusqu'aux détails les plus minutieux, exigeaient un travail qui
» n'avait pas été prévu, le Gouvernement, de l'avis de M. Dumont, lui a
» accordé pour cette partie un délai d'un an; de sorte que la gravure de la
» carte entière ne sera terminée qu'au 1^{er} mai 1849. Alors il restera encore à
» colorier les cartes.»

ART. 4. *Bibliothèque royale* fr. 65,000

La 6^e section désire connaître les détails de cette dépense.

Réponse :

« D'après le règlement qui régit cet établissement, son budget particulier est
» divisé en trois chapitres, savoir :

» CHAP. I ^{er} . Personnel	fr.	26,680
» CHAP. II. Frais d'administration et matériel		8,818
» ART. 1 ^{er} . Entretien des locaux, ports et chauffage » des deux sections		1,200 00
» ART. 2. Mobilier et constructions		1,000 00
» ART. 3. Dernière moitié de ce qui est dû au sieur » Godefroy, pour appropriation de local		5,318 00
» ART. 4. Impression du catalogue des nouvelles » acquisitions		600 00
» ART. 5. Rédaction du catalogue numismatique.		500 00
» ART. 6. Dépenses imprévues		200 00
» CHAP. III. Achats et reliures		29,502
» ART. 1 ^{er} . Quart réservé		7,375 50
» ART. 2. Achats d'imprimés		12,000 00
» ART. 3. Cartes, plans et estampes		2,000 00
» ART. 4. Médailles		2,375 00
» ART. 5. Reliures, 1 ^{re} section		3,000 00
» ART. 6. Achats de manuscrits		2,000 00
» ART. 7. Reliures, 2 ^e section.		750 50
Total	fr.	<u>65,000</u>

ART. 5 *litt. A. Musée royal d'histoire naturelle* fr. 14,000

La 4^e section demande la justification de l'augmentation demandée de 12,500 fr., comme charge extraordinaire.

Reponse :

« Cette somme de 12,500 fr. est destinée à payer la seconde moitié des frais
» d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries du Musée.

» Voici la note qui a été imprimée à ce sujet aux développements du Budget
» de 1847, p. 45 : »

» Lorsque les nouveaux locaux, destinés au Musée, furent appropriés, il
fallut nécessairement les pourvoir d'un mobilier convenable et entre autres
d'armoires pour recevoir les objets d'histoire naturelle. Un devis fut soumis
à cet effet à M. Van de Weyer, alors Ministre de l'Intérieur. Ce devis, qui
montait à la somme de 25,000 fr., fut approuvé par ce haut fonctionnaire
au mois de novembre 1845. Mais, comme des dépenses extraordinaires étaient
imposées au pays par les circonstances calamiteuses, il crut pouvoir ajourner
au budget de 1847 toute demande de crédit pour cet objet, attendu que le
budget de 1846 comprenait déjà un crédit extraordinaire de 20,850 fr. pour
l'appropriation des locaux. Toutefois il prit l'engagement de porter l'allocation
nécessaire au budget de 1847 et, comme il aurait été fâcheux de retarder
d'une année la confection des armoires, il autorisa la commission adminis-
trative du Musée à s'entendre de suite avec un entrepreneur, sous la condi-
tion que les travaux seraient payés en 1847. La somme de 12,500 fr., portée
au budget de 1847, forme la première moitié de cette dépense. La deuxième
moitié sera portée au budget de 1848. »

« Les dépenses liquidées jusqu'à ce jour, sur le crédit voté pour 1847, mon-
» tent à fr. 9,487-18. »

ART. 6. *Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des*
Acta Sanctorum. fr. 6,000

La 3^e section demande à quelle époque un volume de cet ouvrage a été
publié?

Réponse :

« Le tome VII d'octobre a été publié à la fin de 1846. Ce tome se compose
» de deux gros volumes in-folio, qui comprennent près de 1,400 pages ou la
» matière de 10 forts volumes in-8°. »

« Une notice sur l'œuvre des Bollandistes a été déposée par le Gouvernement
» sur le bureau de la Chambre, dans sa séance du 24 décembre 1846. Cette
» notice se trouve imprimée aux pages 424 à 427 des Annales parlementaires
» de la session de 1846-1847. »

Reponse :

« Le 3^e volume de l'inventaire des archives du royaume est sous presse : il
 » contient l'inventaire des cartes et des plans manuscrits, au nombre de deux
 » mille et quelques cents. L'administration et les particuliers trouveront, dans
 » ce catalogue, des indications d'une grande utilité. Pour y rendre les recher-
 » ches plus faciles, la matière en a été distribuée de la manière suivante :
 » 1^o limites et enclaves; 2^o provinces, districts, villes et communes; 3^o cimé-
 » tières; 4^o chaussées et chemins; 5^o ponts, canaux et rivières; 6^o poldres et
 » schores; 7^o fortifications; 8^o édifices et bâtiments civils, publics et privés;
 » 9^o édifices religieux; 10^o bâtiments militaires; 11^o biens ruraux apparte-
 » nant au domaine royal; 12^o biens ruraux appartenant à des établissements
 » religieux; 13^o biens ruraux appartenant à des administrations communales;
 » 14^o biens ruraux appartenant à des particuliers; 15^o biens ruraux dont les
 » propriétaires sont incertains; 16^o mines et usines; 17^o circonscriptions ecclé-
 » siastiques; 18^o circonscription des départements des droits d'entrée et de
 » sortie; 19^o cartes et plans divers.

» Dans les premiers mois de l'année prochaine, deux nouveaux volumes
 » d'inventaires pourront être livrés à l'impression.

» L'un sera consacré aux cartulaires et manuscrits historiques que possèdent
 » les archives du royaume.

» L'autre formera le 3^e volume de l'inventaire des registres des chambres
 » des comptes : il contiendra, entre autres, l'indication raisonnée des comptes
 » des aides et subsides accordés aux souverains des Pays-Bas par les États des
 » différentes provinces, depuis la fin du XIV^e siècle. Les lumières qu'il fournira
 » serviront à combler l'une des plus regrettables lacunes de notre histoire. »

ART. 9. — *Archives de l'État dans les provinces, frais de recou-
 vrement de documents provenant des archives, tombés
 dans des mains privées; frais de copies de documents
 concernant l'histoire nationale fr. 15,000*

La 6^e section désire connaître les détails de l'emploi de ce crédit.

Réponse :

« Ce crédit sert, comme il a été dit dans une note insérée au rapport sur le
 » Budget de 1847, page 37, à payer : 1^o des dépenses fixes; 2^o des dépenses
 » variables.

» Les dépenses fixes sont :

» Le traitement de l'archiviste de l'État et de son adjoint à Liège.	fr.	4,200	00
» Id.	id.	à Gand.	1,750 00
» Id.	id.	à Mons.	1,200 00
» Id.	id.	à Tournay.	500 00
» Total. fr.	<u>7,450</u>	<u>00</u>

» Les dépenses variables de 1847 sont jusqu'à présent :

» Indemnité à M. Borguet, chargé du classement des archives de l'État à Namur	fr. 1,000 00
» Indemnité à M. Mevius, chargé d'aider temporairement l'archiviste à Mons.	500 00
» Subside pour aider au classement et au triage des archives judiciaires à Mons.	500 00
» Subside à M. Polain, pour l'aider à couvrir les frais d'un voyage littéraire.	500 00
» Indemnité à M. Gachard, du chef de son dernier voyage en Espagne	2,800 00
» Acquisition d'un recueil d'ordonnances concernant le pays de Stavelot	1,000 00
» Frais de copie de documents à Simancas	1,049 76
» Indemnité à M. Polain pour un voyage à Stavelot.	124 55
» Frais de transport d'archives, etc.	100 40
Total.	fr. 7,574 51

» Il est à remarquer que le crédit extraordinaire, demandé aux budgets de 1846 et 1847, pour faire face aux dépenses résultant de l'échange des archives administratives dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, en exécution du traité du 19 avril 1839, ne figure plus au budget de 1848.

» S'il y a encore lieu de faire des dépenses pour cet objet, elles seront payées sur le crédit ordinaire. »

ART. 10. — *Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.* fr. 5,500

La 6^e section demande si une décision a été prise par le Gouvernement, quant au déplacement des archives de l'État?

Voici la note que la section centrale a reçue en réponse à cette demande :

« Le déplacement des archives de l'État du local qu'elles occupent actuellement, est arrêté en principe par le Gouvernement; mais rien n'a encore été décidé quant au choix du nouvel emplacement.

» Dans le rapport de la section centrale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'acquisition de la propriété Hauman, il a été fait mention d'une lettre de M. le Ministre du 5 février 1847, dans laquelle il a été rendu compte des études ordonnées d'un nouveau plan d'un dépôt général des archives et des causes du retard que ce travail avait rencontré.

» M. l'architecte Suys a commencé ses nouvelles études, mais, le changement de ministère étant arrivé, il a cru devoir les stater jusqu'à ce que l'administration nouvelle ait pris une résolution définitive sur cet objet. »

CHAPITRE XX.

Beaux-Arts.

ART. 1. — A. <i>Encouragements, souscriptions, achats.</i> fr.	67,000	
B. <i>Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats.</i>	5,000	
C. <i>Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers.</i>	25,000	
D. <i>Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats.</i>	7,500	
E. <i>École royale de gravure</i>	20,000	
		124,500
ART. 2. — <i>Académie royale d'Anvers</i> { <i>Subside annuel.</i>	25,000	
{ <i>Id. extraordin.</i>	6,000	
		31,000
ART. 3. — <i>Conservatoire royal de musique de Bruxelles.</i>	45,000	
ART. 4. — <i>Conservatoire royal de musique de Liège</i>	19,000	
ART. 5. — <i>Musée royal de peinture et de sculpture.</i>	15,000	
ART. 6. — <i>Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités</i>	15,000	
ART. 7. — <i>Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens</i>	2,000	
ART. 8. — A. <i>Dernier septième, pour l'exécution de la statue de Godefroid de Bouillon</i>	12,500	
B. <i>Piédestal de cette statue.</i>	12,500	
		25,000
ART. 9. — A. <i>Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables.</i>	10,000	
B. <i>Subside pour le piédestal de la statue du duc Charles de Lorraine.</i>	12,500	
		22,500
ART. 10. — A. <i>Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments</i>	35,000	
B. <i>Commission royale des monuments</i>	6,000	
		41,000
ART. 11. — <i>Exposition nationale des beaux-arts.</i>	20,000	

Tous les crédits demandés dans ce chapitre ont été adoptés par les sections. La section centrale y a apporté deux réductions, l'une de 3,000 fr. sur le subside extraordinaire de 6,000 fr., demandé à l'art. 2 pour l'académie royale d'Anvers; l'autre de 12,500 fr. à la lettre *B* de l'art. 9 : *Subside pour le piédestal de la statue du duc Charles de Lorraine.*

Un crédit spécial a été voté pour ce dernier objet vers la fin de la dernière session.

ART. 1, litt. C.— *Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers.* fr. 25,000

La 3^e section demande l'emploi détaillé de ce crédit pour 1846 ?

Voici ce détail :

« Académie royale de Bruxelles, subside annuel.	fr.	8,000
» Id. Liège, id.		5,000
» Id. Bruges, id.		4,200
» Subside à l'académie de dessin de St-Nicolas, pour l'aider à compléter sa collection de modèles.		250
» Subside à l'école de dessin de Renaix, pour l'aider à compléter son organisation		500
» Médailles à distribuer aux académies et écoles des beaux-arts		3,460
» Total.	fr.	21,410

ART. 1, litt. E. — *Ecole royale de gravure.* fr. 20,000

La 2^e section est d'avis que l'école de gravure ne remplit pas le but pour lequel elle a été créée, qu'elle est plutôt l'objet d'une spéculation particulière et qu'elle n'est soumise pour ainsi dire à aucune surveillance. La section ne pourra voter ce chiffre qu'à la condition que le Gouvernement prenne l'engagement de changer cet état de choses.

La 3^e section demande des renseignements sur les dépenses faites en 1846. Elle désire savoir quel a été le nombre des élèves pendant ladite année, quels sont les résultats qu'elle a produits pour l'art de la gravure depuis son existence.

La 6^e section réclame également l'état détaillé des dépenses faites en 1846.

Réponse :

« Le Gouvernement reconnaît que l'école de gravure doit être réorganisée.
 » M. le Ministre De Theux, au moment de sa retraite, s'occupait de l'examen
 » de cette question, au sujet de laquelle un travail complet lui avait été remis.
 » On comprendra facilement que le Ministre de l'Intérieur actuel est depuis
 » trop peu de temps aux affaires pour avoir pu terminer toutes celles qui

» étaient en instruction. On donne cependant l'assurance que la réorganisation de l'école de gravure ne se fera plus longtemps attendre.

» L'annexe *R* au rapport de la section centrale du budget de 1847, publie un état nominatif des élèves de l'école au 3 décembre 1846, établissant le nombre des élèves qui fréquentaient alors l'école, le nombre de ceux qui en sont sortis et ce que ces derniers sont devenus.

» Un état pour l'année courante a été remis à la section centrale et sera imprimé à la suite du présent rapport, *litt. O.*

» Les dépenses, en 1846, ont été les suivantes :

» Abonnement de l'administrateur	fr. 6,000
» Traitement du premier professeur de gravure sur cuivre.	6,000
» Id. du professeur de dessin appliqué à la gravure.	2,000
» Id. du professeur provisoire de gravure sur bois.	2,000
» Subside aux élèves de la classe de gravure sur cuivre	<u>1,000</u>
Total.	fr. 17,000

» On demande quels sont les résultats que l'école a produits pour l'art de la gravure depuis son existence?

» Cette même demande avait déjà été faite lors de l'examen du budget de 1844, et la réponse du Gouvernement se trouve consignée à la page 42 du rapport.

» Pour ce qui concerne la gravure sur bois, l'école a affranchi la Belgique du tribut qu'elle payait auparavant à l'étranger. Pour s'en assurer, il suffit de jeter un coup d'œil sur les nombreux ouvrages illustrés qui ont été publiés dans le pays. Cette branche de la gravure, qui en est la partie en quelque sorte industrielle, peut être considérée comme solidement implantée en Belgique.

» Quant à la gravure au burin, on sait qu'elle exige un apprentissage fort long. Cependant le rapport de la section centrale, du budget de 1844, constate qu'elle a eu, à cette époque, sous les yeux 18 planches gravées par les élèves de l'école et que ces planches attestent des progrès remarquables.

» Il en existe aujourd'hui un nombre plus considérable qui prouvent que les progrès n'ont pas discontinué.

» L'école a fait, en 1847, un premier essai de gravure à la manière noire et cet essai a fort bien réussi. Le Gouvernement veillera à ce que ce genre de gravure fasse désormais partie de l'enseignement. »

La section centrale adopte le crédit en émettant le vœu que le Gouvernement s'occupe, le plus promptement possible, de la réorganisation de l'école de gravure. Toutefois, si cette réorganisation ne pouvait avoir lieu sans de nouvelles charges pour le trésor, la section centrale engage le Gouvernement à n'y procéder qu'après avoir obtenu de la Législature les fonds nécessaires à cet effet.

ART. 2.—*Académie royale d'Anvers.*—Subsides $\left\{ \begin{array}{l} \text{ordinaire} \quad . \quad . \quad \text{fr. 25,000} \\ \text{extraordinaire} \quad . \quad . \quad 6,000 \end{array} \right.$

La 3^e section désire savoir si le crédit extraordinaire de 6,000 fr. doit avoir une durée de plusieurs années?

La 4^e demande pourquoi la charge extraordinaire subsiste, à présent que l'Académie a reçu une organisation nouvelle au moyen des subventions de l'État et de la ville d'Anvers?

Réponse :

« Le crédit extraordinaire a été porté, pour la première fois, au budget de 1846. Il était demandé alors uniquement pour compléter les collections : il était dit qu'il ne serait alloué qu'une fois et qu'il ne figurerait plus au budget de 1847.

» Mais, par une lettre du 19 novembre 1845, postérieure par conséquent à la présentation du budget, la direction de l'Académie exposa à M. Van de Weyer que, jusqu'à ce jour, l'art. 34 de l'arrêté royal du 18 octobre 1841, statuant qu'il serait établi des ateliers permanents dans les locaux de l'Académie royale d'Anvers, n'avait pas encore reçu son exécution et qu'il en résultait que le développement de cette institution nationale était entravé et que les intentions généreuses du Roi n'avaient pu être que partiellement remplies.

» La ville d'Anvers, ajoutait la direction, offre en ce moment de construire les ateliers dont il s'agit, à condition que le Gouvernement consente à continuer, au moins pendant trois années encore, le subside de 6,000 fr. qui lui était alloué pour l'aider à agrandir les locaux du musée. Votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, avait promis formellement cette continuation de subside à une députation, composée de MM. De Brouckere, Wappers et De Vinck, qui s'était rendue à Bruxelles pour exposer l'urgente nécessité de faire construire les ateliers permanents, dont l'établissement est prescrit par l'arrêté royal précité. De plus, ce haut fonctionnaire a renouvelé sa promesse dans une lettre adressée à M. le gouverneur de la province d'Anvers. Notre collègue des bourgmestre et échevins, avant de porter ses propositions devant le conseil communal, désire recevoir du Ministre actuel l'assurance que le subside de 6,000 fr. sera continué, au moins jusqu'à concurrence de la somme de 15,000 fr., moitié de la dépense qui résultera de la construction des ateliers permanents.

» A la suite de cette lettre, M. Van de Weyer écrivit, le 9 décembre 1845, au gouverneur de la province d'Anvers, qu'il ratifiait avec plaisir la promesse faite par son prédécesseur.

» Il ajouta qu'indépendamment du subside extraordinaire de 6,000 fr., porté au budget de 1846, il demanderait encore 6,000 fr. à chacun des

» budgets de 1847 et 1848, ce qui ferait une somme totale de 18,000 fr., sur
 » laquelle 15,000 fr. pourraient être affectés aux frais de construction des
 » ateliers permanents et 3,000 fr. au complément des collections.

» Le second subsidé extraordinaire a été voté au budget de 1847; celui qui
 » est porté au budget de 1848 est donc le troisième et le dernier. »

Le chiffre ayant été mis aux voix à la section centrale, un seul membre l'adopte, un autre le rejette en entier, trois le réduisent à 3,000 fr. Ils entendent ainsi parfaire la somme de 15,000 fr. promise par le Gouvernement pour la construction des ateliers; mais ils refusent le crédit destiné au complément des collections, dont les frais ne doivent pas être à charge du trésor.

ART. 3. — *Conservatoire royal de musique de Bruxelles.* . . . fr. 45,000

La 2^e section présente sur cet établissement les mêmes critiques que sur l'école de gravure.

La section centrale réclame l'état statistique de l'école par cours et par sexe.

Réponse :

« Le Conservatoire de Bruxelles est institué, comme le porte le préambule
 » de l'arrêté royal du 7 mars 1843, pour donner gratuitement aux jeunes gens
 » des deux sexes l'instruction dans toutes les parties de l'art musical.

» Les résultats produits par cette école devaient faire croire qu'elle répondait
 » dignement à sa destination et l'on ne s'attendait pas au reproche dont elle
 » a été l'objet de la part de la 2^e section.

» A la vérité, quelques cours sont vacants, mais ces vacances sont tout à fait
 » accidentelles et elles ne tarderont pas à être remplies »

L'état statistique réclamé par la section centrale a été produit : il forme l'annexe P.

ART. 5. — *Musée royal de peinture et de sculpture* fr. 15,000

La 6^e section et la section centrale ont demandé la justification de l'emploi du crédit alloué pour 1846.

Réponse :

« Le budget de cet établissement pour 1846 avait été fixé comme suit :

		DÉPENSES	
		ordinaires.	extraordin.
» Chap. 1 ^{er} . — <i>Personnel.</i>			
»	Traitement du secrétaire fr.	1,000 00	}
»	Id. du surveillant en chef. . . .	1,000 00	
»	Id. de 3 surveillants	1,800 00	
»	Id. du concierge	517 46	
» Chap. 2. — <i>Frais d'administration et de matériel.</i>			
»	1 ^o Jetons de présence des membres de la com-		
»	mission.	500 00	
»	Frais de route et de séjour des membres de la com-		
»	mission	500 00	
»	3 ^o Frais de vacation des commissaires experts. . .	200 00	
»	4 ^o Restauration de tableaux. — Renouvellement		
»	de cadres.	1,000 00	
»	5 ^o Frais de bureaux. — Achat de livres. . . .	200 00	
»	6 ^o Chauffage des galeries	400 00	
»	7 ^o Entretien des galeries	200 00	
»	8 ^o Frais occasionnés par les travaux de restauration		
»	dans les galeries et par le nouveau placement des		
»	collections.		2,000
»	Dépenses imprévues.	82 54	
»	Chap. 3. — <i>Achats</i>	6,000 00	
	» Totaux. . . . fr.	13,000 00	2,000
	» Total général. . . . fr.	15,000 00	

» Les dépenses liquidées montent :

»	Pour le chapitre I ^{er} , à fr.	4,117 52
»	Id. II, à	1,669 20
»	Id. III, à	9,915 00
	Total. . . . fr.	15,701 52

» Ce total excède l'allocation d'une somme de fr. 701-52 qui a dû être
» prélevée sur le fonds général des beaux-arts.

» Voici le détail des achats :

»	Deuxième moitié du prix de deux tableaux de Lens. . . . fr.	1,000
»	Tableau de Pierre de Crotone, représentant le mariage de	
»	Ste-Catherine	1,500
»	Tableau de Breugel, représentant la Chute des Anges	500
»	Tableau ancien, représentant la Vierge et l'enfant Jésus. . . .	1,000
»	Tableau de Van Artois, paysage	1,600
»	Première moitié du prix d'un tableau d'Ommeganck.	4,515
	» Total. fr.	9,915

ART. 6. — *Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités* . . . fr. 15,000

La 6^e section et la section centrale demandent l'emploi détaillé du crédit alloué en 1846.

Réponse :

« Voici le détail des dépenses liquidées :

» Indemnités à l'armurier.	fr. 1,170 75
» Frais d'administration, menues dépenses.	557 84
» Livraisons 1-22 du musée d'armes rares, etc.	264 00
» Achat d'un casque ciselé, trépied et statuette	1,700 00
» Id. de verres, coupes, etc. (vente Wellesley).	811 00
» Id. d'un cadenas ancien, en fer.	45 00
» Id. de deux vases étrusques.	400 00
» Id. d'un sabre turc.	500 00
» Id. d'une coupe en ivoire et de deux statuettes en bronze.	1,150 00
» Paiement partiel de la collection Vandewiele	3,250 00
» Total.	fr. 9,828 59

ART. 9, litt. B. — *Subside pour le piédestal de la statue du duc Charles de Lorraine.* fr. 12,500

M. le Ministre a proposé à la section centrale de supprimer les mots : *Subside pour le piédestal de la statue du duc Charles de Lorraine*, ainsi que la somme de 12,500 fr. qui est demandée de ce chef, ce crédit ayant été voté par la Législature à la fin de la session dernière.

L'article ainsi amendé est adopté par la section centrale et le chiffre se trouve réduit à 10,000 fr.

ART. 11. — *Exposition nationale des beaux-arts* fr. 20,000

La 5^e section n'adopte le crédit qu'avec la recommandation que l'on se renferme strictement dans ses limites. Elle se rappelle que pour 1845 il a fallu un crédit supplémentaire considérable, que la Chambre a été entraînée de voter, les dépenses étant faites.

Réponse :

« Le Gouvernement désire aussi vivement que la Législature se renfermer » strictement dans les limites des crédits qu'il demande. Mais quelle que soit » sa bonne volonté à cet égard, il y a des circonstances extraordinaires qu'il » ne dépend pas de lui d'écarter et qui donnent lieu à des dépenses qui n'ont » pu être prévues.

» La section voudra bien se rappeler que l'augmentation de dépense de

» l'exposition de 1845, qui a obligé de demander un crédit supplémentaire de
 » 8,600 fr., provenait de deux causes; 1^o des frais extraordinaires d'appro-
 » priation des locaux, et 2^o de l'augmentation du nombre des médailles
 » honorifiques qui ont été décernées.

» Le Gouvernement recommandera, de la manière la plus instante, à la
 » commission directrice de l'exposition de 1848, de veiller à régler sévèrement
 » ses dépenses d'après les ressources qui seront mises à sa disposition.
 » Toutefois, on ne doit pas cacher que le manque de locaux convenables et la
 » nécessité où l'on se trouvera, peut-être, de faire de nouveau des frais
 » imprévus d'appropriation, pourraient devenir la cause de dépenses qu'il
 » sera probablement difficile de couvrir au moyen du crédit demandé. »

La section centrale est d'avis que, pour diminuer les charges que le Gouver-
 nement s'impose, il convient que l'État se réserve le produit des cartes, sauf
 à en accorder un dixième aux hospices de Bruxelles.

CHAPITRE XXI.

Service de santé.

ART. 1^{er}. — *Frais des commissions médicales provinciales, police
 sanitaire et service des épidémies fr. 39,500*

Adopté.

ART. 2. — *Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des
 ports de mer et des côtes. — Subsidés aux élèves sages-
 femmes. — Subsidés aux communes en cas d'épidémies;
 impressions et dépenses imprévues 23,500*

La 3^e section demande que l'augmentation de crédit de 5,000 fr., dont il est
 question à cet article, soit portée à la colonne des charges extraordinaires.
 Le Gouvernement n'y voit aucun inconvénient et la section centrale adopte ce
 transfert.

ART. 3. — *Académie royale de médecine fr. 25,000*

Adopté.

CHAPITRE XXII.

ART. UNIQUE. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget . . fr. 9,900*

La 3^e section avait proposé de réduire ce crédit à 9,000 fr. Elle était amenée
 à faire cette réduction, parce qu'elle pensait que c'était sur le chiffre des

dépenses imprévues que l'on avait prélevé jusqu'à présent les sommes nécessaires pour les instances en révision des listes électorales, objet pour lequel un crédit spécial est demandé aujourd'hui au chapitre X.

C'était là une erreur. D'après les renseignements fournis par le Gouvernement, les dépenses faites jusqu'ici de ce chef n'ont pas été liquidées, elles feront l'objet d'une demande de crédit supplémentaire, comme l'annonce une note insérée au chap. X des Développements du Budget.

D'après ces motifs, la section centrale adopte le crédit demandé de 9,900 fr.

Le rapporteur,

J. MAERTENS.

Le président,

LIEDTS.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

§ ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1848, est fixé à la somme de *six millions trois cent onze mille deux cent soixante-deux francs quarante centimes* (fr. 6,511,262-40).

Tableau des amendements proposés

Propositions portées au projet de budget pour 1848.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES DEMANDÉES.	
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.
	CHAPITRE II.		
	Pensions et secours.		
3	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, <i>sans avoir droit à la pension</i> , ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.....	7,000 00	»
	CHAPITRE III.		
	Statistique générale.		
2	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.....	»	100,000 00
	CHAPITRE VIII		
	Eaux de Spa.		
1	Traitement du contrôleur des jeux.....	2,500 00	»
	CHAPITRE XI.		
	Milice.		
2	Indemnité des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires.....	65,000 00	»
	CHAPITRE XIV.		
	Légion d'Honneur et Croix de fer.		
1	Dotations en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune et pension de 100 fr. par personne aux décorés de la Croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins.....	90,000 00	»
	CHAPITRE XVI.		
	Agriculture.		
5	Encouragements à l'agriculture.....	525,000 00	»

au Budget de l'Intérieur, pour l'exercice 1848.

Amendements proposés par M. le Ministre de l'Intérieur.			Propositions de la section centrale.	
ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES DEMANDÉES.		RÉSOLUTIONS.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	CHAPITRE II.			
	Pensions et secours.			
3	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés, qui se trouvent dans une position malheureuse.....	7,000 00	»	La section centrale n'adopte pas l'amendement et maintient la rédaction primitive.
	CHAPITRE III.			
	Statistique générale.			
2	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.....	»	75,000 00	La section centrale adopte les amendements proposés.
3	Frais des bureaux spéciaux à établir dans les Gouvernements provinciaux.....	23,000 00	»	
	CHAPITRE VIII.			
	Eaux de Spa.			
1	Même libellé.....	»	»	La section centrale propose de réduire le chiffre à 1,500 fr., tel qu'il a été voté pour les exercices précédents.
	CHAPITRE IX.			
	Milice.			
2	Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires.....	7,000 00	»	La section centrale adopte l'amendement.
	CHAPITRE XIV.			
	Légion d'Honneur et Croix de fer.			
1	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pension de 100 fr. par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins.....	90,000 00	»	La suppression proposée est adoptée par la section centrale.
	CHAPITRE XVI.			
	Agriculture.			
3	Encouragements à l'agriculture.....	292,800 00	»	Amendements adoptés par la section centrale.
	A. Frais de courses de chevaux du Gouvernement et subsides à des sociétés de courses... 29,200			
4	B. Récompenses à allouer aux agents de la force publique, qui se distinguent par leur zèle à constater les délits de chasse..... 5,000	32,200 00	»	

Propositions portées au projet de budget pour 1848.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES DEMANDÉES.	
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.
	CHAPITRE XVIII.		
	Enseignement moyen.		
5	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage; partie des frais du concours.....	260,000 00	»
	Enseignement primaire.		
7	Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, et subsides aux communes. — Matériel, constructions, réparations et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — Enseignement normal : écoles primaires supérieures.....	915,850 40	»
	CHAPITRE XX.		
	Beaux-arts.		
2	Académie royale d'Anvers. — Subsides.....	25,000 00	6,000 00
9	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables. — <i>Subside pour le piédestal de la statue du duc Charles de Lorraine.....</i>	1,000 00	12,500 00
	CHAPITRE XXI.		
	Service de santé.		
2	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsides aux élèves sages-femmes. — Subsides aux communes en cas d'épidémies. — Impressions et dépenses imprévues.....	25,500 00	»

Amendements proposés par M. le Ministre de l'Intérieur.			Propositions de la section centrale.	
ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES DEMANDÉES.		RÉSOLUTIONS.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	CHAPITRE XVIII.			
	Enseignement moyen.			
5	Même libellé.....	210,000 00	»	La section centrale adopte la majoration de 10,000 fr., demandée pour l'athénée de Gand.
	Enseignement primaire.			
7	Même libellé.....	1,146,638 40	»	La section centrale adopte la majoration de 252,828 fr.
	CHAPITRE XX.			
	Beaux-arts.			
2	Même libellé.....	25,000 00	6,000 00	La section centrale réduit le subside extraordinaire à 5,000 fr.
9	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables.....	10,000 00	»	La section centrale adopte l'amendement.
	CHAPITRE XXI.			
	Service de santé.			
2	Même libellé.....	18,300 00	5,000 00	Le chiffre voté pour 1847 ne s'élevait qu'à 18,300 fr. La section centrale propose de maintenir la même somme comme crédit normal, et d'allouer, comme charge extraordinaire, la majoration demandée de 5,000 fr.

ANNEXES

AU

RAPPORT SUR LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DE L'EXERCICE 1848.



ANNEXE A.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés civils ressortissant

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE DE NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Sibenaler , Elisabeth-Françoise-Charlotte, veuve d'Auguste-Bienaimé-Désiré Pioch.	17 mars 1820.	Veuve de professeur civil de l'école militaire . . .
2	Lemaire , Jean-François	7 avril 1797.	Professeur ordinaire à l'université de Liège . . .
5	Gruber , François.	25 avril 1788.	Employé à l'administration provinciale de Brabant.
4	De Beeckman , Auguste-Charles-Ghislain-Joseph (baron).	4 juillet 1786.	Membre du conseil provincial de Brabant . . .
5	Minair , Jean-Baptiste	26 février 1795.	5 ^e commis au Ministère de l'Intérieur
6	Chassaing , Bernard	26 avril 1797.	Chef de division au gouvernement provincial de Brabant.
7	Richald , François-Joseph	16 février 1794.	Chef de bureau au gouvernement provincial de Namur.
8	Surmont , Jean-Baptiste.	17 avril 1775.	Régisseur de la ferme expérimentale
9	Demonceau , Jean-Henri	6 mai 1791.	Commissaire de l'arrondissement de Liège . . .
10	Duchesne , Philippe	50 octobre 1770.	Chef de bureau au gouvernement provincial de Liège.
11	Destriveaux , Pierre-Joseph	25 mai 1780.	Professeur émérite à la faculté de droit de l'université de Liège.

au Département de l'Intérieur, admis à la pension.

NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE.		TRAITEMENT MOYEN.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	MOTIFS POUR LESQUELS LES PENSIONS ONT ÉTÉ ACCORDÉES.
ANS.	MOIS.			
10	7	4,400 "	1,408 "	Décès du sieur Pioch (voir l'art. 61 de la loi du 21 juillet 1844 ; et l'art. 19 de la même loi).
27	9	7,500 "	5,955 "	Infirmités (le sieur Lemaire a droit à l'éméritat).
51	7	1,596 66	842 "	Idem.
29	1	5,000 "	1,456 "	Idem.
14	5	1,550 "	524 "	Idem.
29	2	2,243 33	1,090 "	Idem.
32	5	1,700 "	915 "	Idem.
15	10	2,500 "	659 "	Age avancé et infirmités.
14	5	5,011 "	1,190 "	Infirmités.
40	5	1,884 "	1,269 "	Age avancé et infirmités.
50	"	6,000 "	6,000 "	Infirmités (le sieur Destriveaux a droit à l'éméritat).
TOTAL.			21,084 "	

ANNEXE B.

RÉPARTITION DU CRÉDIT DE 295,800 FRANCS,

RELEVÉ, par province,

Numéros de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER OU A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1844.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées.	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				pavée.	empierreé.	causablée.		LONGUEUR		
								à paver.	à empierreer.	à causabler.

PROVINCE

							mét. cour.	mét. cour.	mét. cour.
»	Chemin de Wyneghem à Brecht, par S' Gravenwezel et S ^t -Job-in- t'Goor.	»	4,510	»	»	»	785	»	»
»	Chemin de Lierre à Herenthout, par Berlaer.	»	12,881	5,000	»	»	3,040	»	»
»	De Malines à Cappellen, par Hom- beck et Leest.	»	10,200	4,600	»	»	1,925	»	»
»	D'Anvers à Brecht, par Schooten .	»	11,800	3,200	»	»	1,988	»	»
»	De Santhoven à la route de Lierre à Herenthals, par Pulle, etc.	»	2,000	»	»	»	600	»	»
»	Id. id.	»	1,520	»	»	»	507	»	»
»	D'Anvers à Santvliet.	»	»	»	»	»	1,573	»	»
	TOTAUX.		42,711	12,890	»	»	12,212	»	»

POUR L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE VICINALE.

des subsides accordés.

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE				FONDS communaux.	SOUSCRIPTIONS volontaires.	PRESTATIONS en nature.	FONDS		
à paver.	à empierrement.	à ensabler.	OUVRAGES D'ART.				provinciaux.	du trésor.	

D'ANVERS.

mét. carr.	mét. carr.	mét. carr.		francs. c.					
1,957	»	»	Un pont.	7,500 »	2,500 »	»	»	2,500 »	2,500 »
2,220	»	»	Un pont.	15,750 »	4,750 »	»	»	4,500 »	4,500 »
9,850	»	»	Plusieurs aqueducs .	55,000 »	18,000 »	»	»	7,500 »	7,500 »
3,840	»	»	Plusieurs aqueducs .	9,700 »	3,700 »	2,000 »	»	2,000 »	2,000 »
				3,647 »	1,547 »	300 »	»	900 »	900 »
4,970	»	»	Un pont.	24,427 »	15,427 »	»	»	5,000 »	8,000 »
1,500	»	»	»	4,500 »	1,500 »	»	»	1,500 »	1,500 »
1,167	»	»	»	4,000 »	2,000 »	»	»	1,000 »	1,000 »
3,932	»	»	»	15,000 »	2,054 »	»	»	5,566 »	5,600 »
20,456	»	»	113,524 »	49,458 »	2,500 »	»	28,266 »	33,500 »

Nombres de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER ou A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de Parl. 24 de la loi du 10 avril 1844.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées.	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				pavée	empierre.	ensablée		LONGUEUR		
								à paver.	à empierre.	à ensabler.

PROVINCE

							mét. cour.	mét. cour.	mét. cour.	
"	De la route de Vilvorde à Alost à celle d'Assche à Termonde, par le centre de la comm. d'Opwyck.	27 juin 1844.	4,650	3,050	"	"	Opwyck	1,242	"	"
"	De Diest à Tessenderloo	"	"	"	"	"	Diest, Deurne, Schaffen.	"	"	"
58 C.	De Lombeck à Itterbeck	13 mars 1845.	600	50	"	"	Lombeck-S ^{te} -Catherine.	250	"	"
"	Id.	id.	3,555	"	"	"	Ternath	160	"	"
"	Id.	id.	3,244	045	"	"	Bodeghem-S ^t -Martin .	252	"	"
"	Id.	id.	1,000	100	"	"	Dilbeck	60	"	"
"	Id.	13 mars 1845.	160	25	"	"	Itterbeck	20	"	"
175 C.	De Humbeek à Lacken	27 févr. 1845.	5,117	2,415	"	"	Humbeek	614	"	"
"	Id.	id.	1,589	769	"	"	Beyghem	550	"	"
"	Id.	id.	4,095	1,591	"	"	Grimberghen	1,200	"	"
"	Id.	id.	1,500	654	"	"	Strombeek-Bever . .	200	"	"
"	Id.	id.	874	"	"	"	Lacken	128	"	"
212 C.	De Rivel à Court-S ^t -Étienne . . .	"	10,014 Sous Balsy.	2,706	"	"	Baisy-Thy	520	"	"
215 C.	De Linkebeck à la route de Bruxelles à Aelseberg.	"	720	"	"	"	Linkebeck	520	"	"
256 C.	De Monstreux à Bornival à Feluy.	"	1,985	80	130	"	Bornival	100	60	"
"	Id. id.	"	1,867	"	110	"	Monstreux	"	148	"
259 C.	De Tirlemont à Wavre	"	1,610	1,155	"	"	Houguerde	108	"	"
"	Id.	"	405	89	"	"	Oirbeck	160	"	"
258 C.	De Wavre à Louvain	"	1,700	889	"	"	Ottenbourg	655	"	"
"	Id.	"	2,289	1,511	"	"	Rhode-S ^{te} -Agathe . .	684	"	"
257 C.	De Winxele à Wespelaere, par Thildonck.	"	2,150	2,077	"	"	Thildonck	454	"	"
"	Id. Id. id.	"	2,057	889	"	"	Wespelaer	555	"	"
240 C.	Chemin partant à Hamme-Mille de la chaussée de Louvain, traversant les communes de Nethen, Weert-S ^t -Georges, etc., et se dirigeant vers Tervueren.	"	1,055	"	"	"	Hamme-Mille	258	"	"
"	Id. Id. id.	"	"	1,204	"	"	Nethen	250	"	"
"	Chemin des Quatre-Bras à Gembloux, par Villers-Gentilles et Cortil-Noirmont.	"	7,068	3,211	"	"	Cortil-Noirmont . .	560	"	"
"	Ancien chemin de Tirlemont vers Charleroy, se dirigeant vers Walhain pour rejoindre la route de Gembloux à Wavre.	"	6,357	2,538	"	"	Walhain-S ^t -Paul . .	1,500	"	"

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE				FONDS communaux.	SOUSCRIPT ^{IONS} volontaires.	PRESTATIONS en nature	FONDS		
à paver.	à empierres.	à ensabler.	OUVRAGES D'ART.				provinciaux	du trésor.	

DE BRABANT.

mét. carr.	mét. carr.	mét. carr.		francs. c ^t						
3,726	"	"	Quatre aqueducs . . .	13,191 38	0,000 "	800 "	2,000 "	2,195 60	2,195 60	
"	"	"	"	54,850 "	25,000 "	"	"	6,550 "	3,500 "	2 ^e moitié du subside accordé en 1846. Les communes ont, en outre, obtenu un se- cours de 16,000 fr. sur les 2 millions
625	"	"	"	2,085 "	1,185 "	"	202 "	550 "	550 "	
400	"	"	Un égout	1,589 72	927 10	"	"	231 62	231 "	
580	"	"	"	1,950 "	580 "	"	700 "	325 "	325 "	
150	"	"	"	450 "	250 "	"	50 "	75 "	75 "	
50	"	"	"	150 "	75 "	"	25 "	25 "	25 "	
1,535	"	"	"	4,166 "	977 04	85 "	1,023 96	1,041 "	1,041 "	
825	"	"	"	2,082 79	422 29	250 "	590 "	520 50	520 "	
3,000	"	"	"	8,104 88	2,452 88	1,100 "	500 "	2,026 "	2,026 "	
500	"	"	"	2,000 "	900 "	100 "	"	500 "	500 "	
320	"	"	"	1,250 "	400 "	150 "	100 "	300 "	300 "	
960	"	"	"	3,073 28	600 "	"	1,873 28	600 "	600 "	
960	"	"	"	2,820 38	2,000 "	"	"	410 19	410 19	
400	240	"	Remblais et déblais.	1,455 00	395 00	60 "	000 "	200 "	200 "	
"	480	"	"	1,200 "	358 "	"	462 "	200 "	200 "	
524	"	"	"	810 "	410 "	"	"	200 "	200 "	
480	"	"	"	1,200 "	100 "	300 "	200 "	300 "	500 "	
1,521	"	"	"	3,546 91	2,146 91	"	"	600 "	600 "	
2,052	"	"	"	4,823 "	3,423 "	"	"	700 "	700 "	
1,294	"	"	Deux égouts	3,236 "	836 "	"	1,000 "	700 "	700 "	
970	"	"	"	2,912 50	812 50	"	900 "	600 "	600 "	
774	"	"	"	2,109 "	645 "	"	864 "	500 "	500 "	
750	"	"	"	1,875 "	1,275 "	"	"	500 "	500 "	
1,680	"	"	"	5,136 "	400 "	595 "	2,641 "	500 "	1,000 "	
4,500	"	"	Agrandissement d'un égout	15,541 74	2,225 "	1,200 "	9,516 74	1,200 "	1,200 "	

Numéros de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER OU A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				payée.	empierreée.	ensablée.		LONGUEUR		
								à payer.	à empiercer.	à ensabler.

PROVINCE DE

							mèt. cour.	mèt. cour.	mèt. cour.	
»	Chemin de Grez, par Biez, Longueville, Opprebais et Incourt, aboutissant à Jodoigne-Souveraine, par Dongelberg.	»	1,838	145	150	»	Biez	»	452	»
»	Id. id.	»	4,546	1,766	»	»	Opprebais	»	493	»
»	Id. id.	»	3,696	1,352	485	»	Incourt	151	»	»
»	Id. id.	»	1,260	225	»	»	Dongelberg.	»	412	»
»	Id. id.	»	805	60	»	»	Jodoigne	312	»	»
»	Id. id.	»	2,133	»	»	»	Jodoigne-Souveraine .	»	350	»
»	Chemin de la barrière de Court-St-Étienne vers la route de Wavre à Gembloux, par Walhain.	»	2,700	1,202	»	»	Court-St-Étienne . . .	400	»	»
»	Id. id.	»	3,238	4,208	»	»	Mont-St-Guibert . . .	500	»	»
»	De Linsmeau à la route de Tavières.	»	3,900	2,345	»	»	Orp-le-Grand	540	»	»
»	De Beauvechain à la route de Wavre à Gembloux.	»	2,545	»	»	»	Longueville.	287	»	»
»	Chemin qui relie la route de Louvain à Hasselt à celle de Tirlemont à Aerschot.	»	8,195	»	592	»	Hamvaert	115	»	»
»	Chemin réunissant les routes de Tirlemont à Huy, et de Tirlemont à Hannut au chemin de fer de l'État.	»	3,814	1,805	»	»	Neerheylissem	280	»	»
»	De Ceroux à la route de Wavre à Gonappe.	»	3,790	1,581	»	»	Ceroux-Mousty.	200	»	»
»	Traverse de la montagne de Lierre à la rencontre de la route de Braine-le-Château à Mont-St-Pont.	»	2,000	1,100	»	»	Wauthier-Braine . . .	190	»	»
»	Chemin servant de communication entre la route de Tirlemont à Louvain, et celle future de Tirlemont à Aerschot.	»	1,798	729	»	»	Roosbeek	160	»	»
»	Chemin dit : des Marnières.	»	3,255	»	»	»	Ohain	500	»	»
»	Chemin dit : rue Charlemont	»	3,272	304	»	»	Gentinne	307	»	»
»	Chemins intérieurs	»	»	»	»	»	Molenbeek-St-Jean . .	»	»	»
»	De Linsmeau à Marilles vers la route de Wavre à Hannut.	»	»	»	»	»	Marilles.	360	»	»
»	Chemin dit : de la Tourterelle. . . .	»	»	»	»	»	Loupogne	653	»	»
	TOTAUX.		119,218	42,212	1,467	»	14,649	1,915	»

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE			OUVRAGES D'ART.	FONDS communaux.	SOUSCRIPT ^{ions} volontaires.	PRESTATIONS en nature.	FONDS		
à payer.	à employer.	à ensabler.					provinciaux.	du trésor.	

BRABANT. (SUITE.)

mét. carr.	mét. carr.	mét. carr.	francs. c.					
"	1,356	"	1,560 "	56 "	"	904 "	200 "	200 "
"	1,478	"	2,471 08	1,298 08	575 "	"	500 "	500 "
503	"	"	1,611 82	884 82	"	327 "	200 "	200 "
"	1,256	"	1,608 20	558 48	560 "	289 81	200 "	200 "
956	"	"	2,184 20	892 10	"	892 10	200 "	200 "
"	1,050	"	2,807 34	1,001 52	"	1,405 82	200 "	200 "
1,200	"	"	2,400 "	894 16	150 84	555 "	400 "	400 "
900	"	"	1,800 "	1,000 "	"	200 "	500 "	500 "
1,025	"	"	3,656 "	1,285 "	"	1,371 "	500 "	500 "
860	"	"	2,407 10	487 10	"	1,120 "	400 "	400 "
559	"	"	2,717 59	2,150 59	"	"	267 "	500 "
840	"	"	2,100 "	900 "	"	"	600 "	600 "
600	"	"	1,200 "	800 "	"	"	200 "	200 "
750	"	"	1,593 35	893 35	"	300 "	200 "	200 "
480	"	"	1,200 "	800 "	"	"	"	400 "
1,500	"	"	3,135 "	1,502 69	"	1,252 51	200 "	200 "
840	"	"	2,063 46	257 21	161 25	1,045 "	500 "	500 "
"	"	"	9,000 "	6,000 "	"	"	"	5,000 "
1,080	"	"	4,211 66	1,211 66	1,042 "	1,158 "	400 "	400 "
1,800	"	"	3,500 "	"	1,500 "	1,000 "	500 "	500 "
42,037	5,840	"	174,616 07	77,647 08	8,405 09	34,848 02	26,517 "	27,598 88

Les travaux à exécuter consistent en terrassements. La commune a dépensé depuis quelques années pour l'amélioration des chemins plus de 75,000 fr.

Numéros de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER ou A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées.	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				pavée.	empierreée.	ensablée.		LONGUEUR		
								à paver.	à empierreer.	à ensabler.

PROVINCE DE LA

•	De Mouscron à Montaleux	»	2,911	1,899	o	»	Mouscron	1,012	»	»
»	D'Eerneghem à la station de Plas- chendaele.	»	9,071	»	»	»	Eerneghem et Ouden- bourg.	9,071	»	»
»	De S'-Michel à la route provinciale de Steenbrugge.	»	2,500	»	»	»	S'-Michel	2,500	»	»
•	De Couckelaere à la route de Thou- rout à Ostende.	»	»	»	»	»	Couckelaere	»	»	2,480
»	D'Avelghem à Escanaffles	»	1,005	»	»	»	Avelghem	1,005	»	»
»	Chemin de Belleghem à Rollegem reliant la route de Tournay à Courtrai à celle de Courtrai à Luignc.	4 oct. 1844.	4,000	2,058	»	»	Belleghem et Rolle- ghem.	1,152	»	»
»	De Wulveringham à la frontière de France par Hondschote	2 mars 1845.	0,705	»	»	»	Leyselc, Isenberghe, Wulveringham et Vinchem.	1,541	»	»
	TOTAUX		26,082	4,837	•	»		15,881	»	2,480

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE				FONDS communaux	SOUSCRIPTIONS volontaires.	PRESTATIONS en nature.	FONDS		
à payer.	à employer.	à ensabler.	OUVRAGES D'ART.				provinciaux	du trésor.	

FLANDRE OCCIDENTALE.

mét. carr.	mét. carr.	mét. carr.		francs c ^t .	francs c ^t .	francs. c ^t .				
5,036	»	»	»	18,217 60	10,795 07	»	»	6,072 53	1,350 »	
27,213	»	»	»	128,550 85	85,347 49	»	»	58,185 34	7,000 »	La colonne des fonds communaux comprend un subside de 30,000 francs, accordé par le Département des Travaux Publics.
6,900	»	»	»	25,400 »	11,700 »	600 »	»	7,800 »	5,500 »	
»	»	7,440	»	5,062 »	1,592 »	»	»	1,020 »	650 »	
5,517	»	»	Réparation d'un pontceau.	20,000 »	8,555 33	»	»	6,666 67	5,000 »	
3,456	»	»	»	58,201 50	19,467 54	»	»	12,755 76	6,000 »	La moitié seulement de ce subside est imputable sur le crédit de 1847.
4,025	»	»	»	28,074 »	13,716 »	»	»	9,558 »	5,000 »	
48,145	»	7,440	259,485 75	148,751 45	600 »	»	81,854 50	28,500 »	

Numéros de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER ou A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				parée.	empierreée.	ensablée.		LONGUEUR		
								à paver.	à empierreer.	à ensabler.

PROVINCE DE LA

							mèt. cour.	mèt. cour.	mèt. cour.	
	Plusieurs chemins aboutissant au poldre de Beveren.	"	8,550	"	"	6,200	Beveren	"	"	2,250
65C.	De Baeveghem à la route de Gand à Alost et à la commune d'Oordegem.	"	2,800	"	"	"	Baeveghem	2,800	"	"
62C.	Heirstraet reliant l'Escaut à la Lys.	"	6,254	1,869	"	"	Worteghem	400	"	"
70C.	Prolongement jusqu'à Waterland de la route concédée d'Evergem à Watervliet.	"	5,504	620	"	"	Waterland et Water- vliet.	2,884	"	"
69C.	De la route de St-Nicolas à Kieldrecht, à la station du chemin de fer au pays de Waes.	"	2,100	1,170	"	"	Nieuwerkerken.	915	"	"
	Chemin aboutissant d'un côté à la route de Bruxelles à Gand, et de l'autre à la commune d'Oordegem.	"	2,000	"	"	"	Oordegem	800	"	"
67C.	De Baelegem à Scheldewindeke.	"	600	"	"	"	Baelegem	600	"	"
66C.	D'Appels à la route de Termonde à Wetteren.	"	1,525	665	"	"	Appels	159	"	"
65C.	De Marcke à Ellezelles	"	2,967	115	"	"	Maerkekerckem	141	"	"
74C.	De Ressegem d'un côté à la route d'Alost à Audenarde et de l'autre à Aygem.	24 août 1844.	790	250	"	"	Ressegem	540	"	"
73C.	De Swynaerde à Gand	"	4,586	2,270	"	"	Swynaerde	540	"	"
72C.	De Cluysen au canal de Terneuzen.	"	5,000	"	"	"	Cluysen	191	"	"
71C.	De Belcele à Waesmunster	"	1,800	"	"	"	Belcele	1,800	"	"
154C.	De Nederzwalm à Dickelvenne.	"	3,160	1,250	1,910	"	Meylegem, Hermelgem et Nederzwalm.	400	"	"
56C.	De la route d'Audenarde à Alost à Boucle-St-Denis.	"	5,985	"	"	"	Boucle-St-Denis et Ne- derzwalm.	400	"	"
7092A.	De Meulestedc à Evergem	"	"	"	"	"	Ministère des Travaux Publics.	"	"	"
	TOTAUX		48,719	8,207	1,910	6,200		12,550	"	2,250

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SURVENTIONNÉES, pendant l'année 1917.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1917.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE				FONDS communaux.	SOUSCRIPTIONS volontaires.	PRESTATIONS en nature.	FONDS		
à paver.	à empiercer.	à ensabler.	OUVRAGES D'ART.				provinciaux.	du trésor.	

FLANDRE ORIENTALE.

mét. carr.	mét. carr.	mét. carr.		francs. c.					
»	»	15,500	»	10,140 »	1,000 »	5,140 »	5,000 »	»	5,000 »
8,400	»	»	»	27,500 »	15,500 »	1,000 »	9,000 »	»	2,000 »
1,200	»	»	»	4,200 »	2,200 »	»	»	500 »	1,500 »
7,211	»	»	»	19,445 27	11,445 27	»	»	4,000 »	4,000 »
2,745	»	»	»	10,000 »	5,500 »	1,000 »	700 »	1,000 »	2,000 »
2,400	»	»	»	9,000 »	7,000 »	»	»	»	2,000 »
1,800	»	»	»	6,400 »	3,800 »	»	2,000 »	»	600 »
347	»	»	»	1,150 34	228 14	»	502 20	200 »	400 »
423	»	»	»	1,497 »	550 »	»	247 »	200 »	500 »
1,620	»	»	»	5,500 »	500 »	800 »	3,200 »	»	1,000 »
1,020	»	»	»	6,110 72	»	1,070 »	2,040 72	1,000 »	2,000 »
573	»	»	»	1,800 »	1,000 »	»	300 »	»	500 »
4,757	»	»	»	24,000 »	12,000 »	»	4,000 »	4,000 »	4,000 »
1,220	»	»	»	5,774 »	3,674 »	»	600 »	500 »	1,000 »
1,200	»	»	»	5,800 »	4,150 »	»	650 »	»	1,000 »
»	»	»	»	2,676 50	»	»	»	»	2,676 50
54,916	»	15,500	140,973 85	68,547 41	7,010 »	26,059 92	11,400 »	28,176 50

Nombres de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER ou A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				projet	complété.	ensemble		LONGUEUR		
								à projet.	à compléter.	à compléter.

PROVINCE

								mèt. cour.	mèt. cour.	mèt. cour.
61 C.	De Haine-S'-Pierre à la route de Binche à Nivelles.	"	"	"	"	"	Haine-S'-Pierre . . .	"	"	"
170 C.	De la route de Bascoup à Gosselies à la chaussée communale de Gouy-le-Piéton.	"	"	"	"	"	Chapelle - lez - Herlainmont.	"	"	"
"	De Tournay à Vaulx.	"	1,984	"	"	"	Tournay	1,984	"	"
"	Silly à Bassilly	"	"	"	"	"	Bassilly	500	"	"
"	Chatelet au pont de Tamines . .	"	"	"	"	"	Silly	400	"	"
"	Fontaine-l'Évêque à Gerpennes. .	"	"	"	"	"	Bievenc	570	"	"
"	Chimay vers S'-Michel	"	"	"	"	"	Aiseau	"	2,098	"
"		"	"	"	"	"	Fontaine-l'Évêque. . .	"	660	"
"		"	"	"	"	"	Leernes	"	1,040	"
"		"	"	"	"	"	Landelies	"	1,924	"
"		"	"	"	"	"	Montignies-le-Tilleul.	"	200	"
"		"	"	"	"	"	Mont-sur-Marchiennes.	"	850	"
"		"	"	"	"	"	Jamioux	"	1,500	"
"		"	"	"	"	"	Nalinnes	"	5,500	"
"		"	"	"	"	"	Gerpennes	"	2,570	"
"		"	"	"	"	"	Chimay, S'-Remy, Vil- lers-la-Tour, Seloig- nes, Momignies, Beauwelz.	"	2,702	"
"		"	"	"	"	"	Bouvignies	450	"	"
"		"	"	"	"	"	Ostiches.	450	"	"
"	D'Ath à Hobecq et Oprekel . . .	29 déc. 1842 et 4 sept. 1846.	16,155	124	"	"	Lahamaide	424	"	"
"		"	"	"	"	"	Wodecq.	425	"	"
"		"	"	"	"	"	Flobecq	1,200	"	"
"	d'Ath à Grandglise	23 déc. 1842.	16,582	1,220	180	"	Tongres-Notre-Dame.	500	"	"
"		"	"	"	"	"	Huissignies.	130	"	"
"		"	"	"	"	"	Ellignies-lez-Frasnes.	500	"	"
"	De la drève d'Anvaing	24 août 1844.	8,918	824	"	"	Anvaing	1,000	"	"
"		"	"	"	"	"	Cordes	400	"	"
"		"	"	"	"	"	Arc-Aisnières	1,800	"	"
203 C.	Rœulx vers Nivelles	9 fév. 1846.	"	"	"	"	Mignault	500	"	"
202 C.	Estinnes-au-Val au Rœulx à Hou- deng-Aisnières.	15 juillet 1842.	"	"	"	"	Marche-lez-Écaussinnes	550	"	"
"		"	"	"	"	"	Maurage	"	400	"
"		"	"	"	"	"	Thieu	520	100	"

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE				FONDS communaux	SOUSCRIPTI ^{ON} volontaires.	PRESTATIONS en nature.	FONDS		
à payer.	à employer.	à ensabler.	OUVRAGES D'ART.				provinciaux.	du trésor.	

DE HAINAUT.

mèt. carr.	mèt. carr.	mèt. carr.		francs c ^t					
			Achèvement de deux ponts.	5,000 "	1,700 "	"	"	700 "	600 "
			"	8,162 "	5,862 "	"	"	"	2,500 "
5,052	"	"	"	42,000 "	24,000 "	16,000 "	"	"	2,000 "
1,750	"	"	"	2,745 "	1,450 "	"	"	915 "	400 "
1,400	"	"	"	2,160 "	1,140 "	"	"	720 "	500 "
1,750	"	"	"	2,880 "	1,520 "	"	"	960 "	400 "
"	10,782	"	"	17,587 "	10,225 "	"	"	5,862 "	1,500 "
"	2,640	"	"	400 "	244 "	"	"	135 "	25 "
"	7,760	"	"	3,200 "	1,955 "	"	"	1,066 "	181 "
"	7,696	"	"	2,140 "	1,508 "	"	"	715 "	119 "
"	800	"	"	1,500 "	750 "	"	"	500 "	250 "
"	3,400	"	"	400 "	244 "	"	"	135 "	25 "
"	6,000	"	"	1,125 "	698 "	"	"	375 "	52 "
"	21,200	"	"	4,025 "	2,456 "	"	"	1,342 "	227 "
"	10,280	"	"	18,000 "	10,875 "	"	"	6,000 "	1,125 "
"	10,808	"	"	15,980 "	10,950 "	"	"	1,500 "	1,500 "
1,575	"	"	Un aqueduc	4,056 "	1,604 "	"	600 "	1,552 "	500 "
1,575	"	"	"	5,466 "	"	2,000 "	1,600 "	1,566 "	500 "
1,484	"	"	"	5,000 "	1,700 "	"	"	1,000 "	500 "
1,487	"	"	"	4,755 "	2,370 "	"	680 "	1,185 "	500 "
4,200	"	"	"	9,000 "	5,500 "	"	"	3,000 "	500 "
1,050	"	"	"	2,400 "	950 "	"	"	800 "	650 "
1,050	"	"	"	2,400 "	"	"	950 "	800 "	650 "
1,050	"	"	"	2,400 "	1,114 "	"	556 "	800 "	150 "
3,500	"	"	"	9,000 "	2,010 "	"	3,490 "	5,000 "	500 "
1,400	"	"	"	3,800 "	2,284 "	"	"	1,266 "	250 "
5,900	"	"	"	16,000 "	9,500 "	"	"	6,000 "	500 "
1,750	"	"	"	3,120 "	1,650 "	"	"	1,040 "	450 "
1,925	"	"	"	5,420 "	1,810 "	"	"	1,140 "	470 "
"	1,400	"	"	3,300 "	1,900 "	"	"	1,100 "	500 "
960	760	"	Un pont.	10,500 "	4,500 "	"	"	3,500 "	2,500 "

Dans la colonne des fonds communaux figure une somme de 2,500 francs imputée sur les deux millions.

Numéros de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER OU A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				pavée.	empierreée.	ensablée.		LONGUEUR		
								à payer	à empiercer.	à ensabler.

PROVINCE DE

							mèt. cour.	mèt. cour.	mèt. cour.	
204 C.	Courcelles à Seneffe	6 déc. 1842.	12,545	4,470	»	»	Courcelles	435	»	»
							Trazegnies	200	»	»
							Gouy-le-Piéton	600	»	»
							Seneffe	1,400	»	»
»	Ancien grand chemin de Lessines à Ninove.	»	»	»	»	»	Deux-Acren	»	»	»
»	Chemin de grande communication de Lille à Audenaerde.	»	6,055	1,858	»	»	Leersnord	700	»	»
							St-Légez	700	»	»
»	De Roisin à Élouges	16 déc. 1842.	11,580	7,186	715	»	Audregnies	500	»	»
							Angre	410	»	»
							Angreau	853	»	»
							Roisin	696	»	»
»	Tournay à Rongy	4 sept. 1846.	15,000	»	»	»	Wez-Velvain	600	»	»
							Lesdain	400	»	»
							Rongy	400	»	»
181 C.	De Bossu-lez-Walcourt vers Sivry et Strée.	»	»	»	»	»	Solre-St-Géry, Renlies, Vergnies, Barbençon, Erpion, Bossu-lez-Walcourt, Strée.	»	2,300	»
	TOTAUX.		88,595	20,951	895	»		10,507	25,254	»

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE				FONDS communaux.	SOUSCRIPTI ⁰ volontaires.	PRESTATIONS en nature.	FONDS		
à payer.	à employer.	à ensabler.	OUVRAGES D'ART.				provinciaux	du trésor.	

HAINAUT. (SUITE.)

mèt carr.	mèt carr.	mèt. car.		francs c ^t .	francs. c ^t .	francs c ^t	francs. c ^t .	francs c ^t .	francs. c ^t .
1,592	"	"	"	4,550 "	2,804 "	"	"	1,516 "	250 "
700	"	"	"	2,000 "	854 "	"	"	666 "	500 "
2,100	"	"	"	7,000 "	4,517 "	"	"	2,553 "	550 "
4,900	"	"	"	18,200 "	11,214 "	"	"	6,066 "	920 "
"	"	"	Restauration d'un pont sur la Dendre.	5,100 "	1,900 "	"	"	500 "	700 "
2,100	"	"	"	4,200 "	250 "	1,400 "	800 "	1,000 "	750 "
2,100	"	"	Deux aqueducs.	4,550 "	550 "	1,450 "	800 "	1,000 "	750 "
1,505	"	"	"	7,800 "	1,500 "	"	5,000 "	2,600 "	700 "
1,655	"	"	"	25,542 50	4,551 66	"	9,063 54	7,847 50	2,100 "
2,985	"	"	"	16,527 50	5,128 54	"	6,256 66	5,442 50	1,500 "
2,456	"	"	"	15,050 "	2,500 "	"	5,000 "	4,550 "	1,200 "
2,160	"	"	"	5,200 "	700 "	1,700 "	1,000 "	1,000 "	800 "
1,400	"	"	"	5,150 "	800 "	1,000 "	"	750 "	600 "
1,400	"	"	"	5,150 "	800 "	1,000 "	"	750 "	600 "
"	8,800	"	Deux aqueducs.	12,557 "	9,857 "	"	"	1,500 "	1,200 "
65,751	92,526	"		554,076 "	157,563 "	24,550 "	53,576 "	85,587 "	52,800 "

Numéros de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER ou A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées.	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				pavée	empierreée	ensablée.		LONGUEUR		
								à paver.	à empierreer.	à ensabler.

PROVINCE

								mèt. cour.	mèt. cour.	mèt. cour.
»	De Huy à Burdinne	5 juillet 1845.	1,872	»	»	»	Wanze	»	1,000	»
»	Id.	»	3,689	»	800	»	Bas-Oha.	»	1,230	»
»	Id.	»	2,800	»	1,725	»	Seny.	»	1,075	»
»	Huy à Hamoir	5 juillet 1845.	3,754	»	1,877	»	Warzée.	»	1,877	»
»	Id.	»	6,540	»	631	»	Ouffet	»	631	»
»	D'Ensival à la Maison-Brûlée	5 juillet 1845.	7,945	1,030	2,489	»	Soiron	»	2,175	»
59 C.	Chemin de Dison par Charneux à la chaussée de Battice à Verviers.	»	4,717	»	»	»	{ Battice Dison }	»	1,915	»
»	De Huy à Burdenne	5 juillet 1845.	4,450	»	1,990	»	Conthuin	»	2,460	»
	TOTAUX.		55,767	1,030	9,512	»		»	12,381	»

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SURVENTIONNÉES, pendant l'année 1917.			COÛT à représenter DES TRAVAUX à exécuter en 1917.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE				FONDS communaux	SOUSCRIPTIONS volontaires	PRESTATIONS en nature	FONDS		
à paver	à cailloter	à ensabler	OUVRAGES D'ART				provinciaux	du trésor	

DE LIÈGE.

mèt carr.	mèt carr.	mèt carr.		francs c'					
"	5,250	"	"	9,059 87	1,200 "	3,869 87	"	1,000 "	3,000 "
"	4,305	"	"	10,244 77	3,344 77	2,900 "	"	1,000 "	3,000 "
"	3,762	"	"	9,000 "	4,200 "	1,000 "	"	1,500 "	2,500 "
"	6,070	"	"	10,533 "	5,785 "	"	"	1,750 "	3,000 "
"	2,208	"	"	3,710 "	3,535 "	555 "	"	800 "	1,200 "
"	6,053	"	Un ponceau, un perré et un aqueduc	20,831 37	11,831 37	"	"	4,000 "	3,000 "
"	6,095	"	"	23,000 "	2,000 "	"	4,500 "	3,500 "	1,750 "
"		"	"		4,000 "	2,000 "			
"	8,609	"	"	8,000 "	5,449 "	"	"	1,083 "	1,468 "
"	41,554	"		96,589 01	41,163 14	10,124 87	4,500 "	14,453 "	20,168 "

Numéros de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER ou A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841.	LONGUEUR totale DU CURSUS sur le territoire des communes subvention- nées	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				payée.	empierreée	ensablée.		LONGUEUR		
								A payer.	A empierreer.	A ensabler.

PROVINCE DE

96C.	De Diest à Tessenderloo	"	8,555	"	"	"	Tessenderloo	mèt. cour. 4,117	mèt. cour. "	mèt. cour. "
126C.	De la grande route de Bruxelles à Liège vers Velm et Halmael.	"	2,475	450	"	"	S ^t -Trond	420	"	"
99C.	De Mechelen à Asche	"	"	"	"	"	Mechelen	"	1,200	"
97C.	Chemin reliant les chaussées de S ^t -Trond à Liège et de S ^t -Trond à Tongres.	"	"	750	"	"	Brusthem	210	"	"
110C.	De Alcken à la chaussée de S ^t -Trond à Hasselt.	"	"	"	"	"	Alcken	150	"	"
117C.	Chemin conduisant d'un côté à la chaussée de Tongres à S ^t -Trond, et de l'autre vers Hen et Hoppmael.	"	"	"	"	"	Bommershoven	"	200	"
124C.	Du canal de Maestricht à Bois-le-Duc à la route de Maestricht à Maeseyck.	"	"	"	"	"	Rothem	"	700	"
127C.	De S ^t -Trond à Zeppem se dirigeant vers Wellen et Ulbeck.	"	"	"	"	"	Zepperen	400	"	"
95C.	Du canal de Maestricht à Bois-le-Duc à la Meuse.	"	"	"	"	"	Boorsheim	"	700	"
76C.	De Buvingen et Nuysen à Gingelom et à la station du chemin de fer.	"	"	"	"	"	Gingelom	"	625	"
97C.	De la chaussée de S ^t -Trond à Liège vers Bouchout, Roclonge et Marlinne.	"	"	"	"	"	Gelinden	248	"	"
121C.	De Corthys à la station de Rosoux.	"	"	"	"	"	Corthys	150	"	"
78C.	De S ^t -Trond vers Montenacken, en passant par Niel-S ^t -Trond.	"	"	"	"	"	Niel-S ^t -Trond	700	"	"
120C.	Du canal de Maestricht à Bois-le-Duc à la Meuse.	"	"	"	"	"	Uyckhoven	"	490	"
93C.	Partant du centre du village et aboutissant à la ville de Tongres.	"	"	"	"	"	Coninxheim	400	"	"
119C.	Traversant le village pour aboutir à la chaussée à Tongres.	"	"	"	"	"	Vlytingen	"	560	"
112C.	De la route de Maestricht à Maeseyck à la Meuse.	"	"	"	"	"	Eelen	"	300	"
118C.	De Stockheim aboutissant à Eysden et passant par Meeswyck et Lenth.	"	"	"	"	"	Stockheim, Meeswyck, Lenth et Eysden.	"	1,790	"
116C.	Chemin reliant le canal de Maestricht à Bois-le-Duc à la route de Maestricht à Maeseyck.	"	"	"	"	"	Dilsen	"	720	"
79C.	Chemin reliant la commune de Maestricht à Bois-le-Duc à la route de Hechtel à Maeseyck.	"	"	"	"	"	Neeroeteren	"	660	"
	De Mechel sur Aelst et Goyer à la station de Rosoux, et vers la province de Liège.	"	"	"	"	"	Goyer	"	500	"
	TOTAUX		10,828	1,200	"	"		6,775	8,245	"

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE				FONDS communaux.	SOUSCRIPT ^{ns} volontaires.	PRESTATIONS en nature.	FONDS		
à paver.	à empler.	à ensabler.	OUVRAGES D'ART.				provinciaux.	du trésor.	

LIMBOURG.

mét. carr.	mét. carr.	mét. carr.		francs. c.						
12,552	"	"	"	45,500 "	53,500 "	"	"	5,000 "	5,000 "	2 ^{me} moitié du subside accordé en 1845. La commune a obtenu, en outre, une subvention de 22,000 fr. sur les deux millions.
1,260	"	"	"	5,145 60	2,545 60	"	"	900 "	1,700 "	
"	4,200	"	"	2,100 "	450 "	"	650 "	500 "	700 "	
650	"	"	"	2,725 50	950 "	"	520 50	400 "	855 "	
450	"	"	"	2,590 50	1,000 "	"	340 50	450 "	800 "	
"	600	"	"	2,810 "	600 "	"	880 "	450 "	880 "	
"	2,450	"	Un aqueduc. . . .	1,280 "	400 "	"	280 "	200 "	400 "	
1,200	"	"	"	5,585 75	2,500 "	"	485 75	800 "	1,800 "	
2,450	2,450	"	"	1,274 "	400 "	"	274 "	200 "	400 "	
"	1,875	"	"	4,545 25	1,550 "	"	995 25	650 "	1,350 "	
744	"	"	"	3,515 80	824 "	600 "	205 "	486 80	1,400 "	
590	"	"	"	1,655 50	525 "	"	378 50	250 "	500 "	
2,100	"	"	"	5,150 "	1,870 "	"	1,259 "	600 "	1,450 "	
"	1,470	"	"	1,225 "	400 "	"	245 "	100 "	480 "	
1,200	"	"	"	3,950 "	1,400 "	"	1,170 "	580 "	1,000 "	
"	1,750	"	"	4,554 "	270 "	550 "	2,934 "	500 "	700 "	
"	1,200	"	"	624 "	200 "	"	124 "	100 "	200 "	
"	6,265	"	"	3,070 "	1,000 "	"	370 "	500 "	1,200 "	
"	2,520	"	"	650 "	234 "	"	126 "	70 "	200 "	
"	2,640	"	"	1,520 "	490 "	"	100 "	250 "	500 "	
"	1,500	"	"	3,506 "	1,508 94	"	596 "	401 06	1,000 "	
22,956	28,920	"	100,631 00	52,417 54	950 "	11,911 50	12,857 86	22,515 "	

Numéros de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER ou A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées.	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				pavée.	empierreée	ensablée.		LONGUEUR		
								à payer.	à empierreer.	à ensabler.

PROVINCE DE

						mèt. cour.	mèt. cour.	mèt. cour.
83 C.	De Habay-la-Neuve à Longwy.	19 mars 1842.	2,675	1,462	Hachy	1,211		
			5,415	2,578	Vance	885		
82 C.	De Neufchâteau à Palisœul, et de cette dernière commune à la route de Dinant à Palisœul.	19 mars 1842.	4,447	2,150	Bertrix	1,750		
			5,900	"	Palisœul	1,550		
81 C.	De Neufchâteau vers Stenay . . .	19 mars 1842.	5,408	410	Grapfontaine	625		
			8,090	1,977	Suxy	870		
			4,467	"	Jamoigne	"		
84 C.	De Houffalize à Vieuxsalm	20 juin 1844.	5,829	440	Mont.	862		
			5,596	720	Cherain	787		
			4,546	"	Bovigny.	1,015		
85 C.	De Bastogne à Laroche	25 mars 1842.	5,619	2,511	Laroche.	1,108		
			5,642	2,611	Nassogne	662		
86 C.	De Marche à S'-Hubert	6 nov. 1840.	1,066	868	Masbourg	500		
			8,415	2,470	S'-Hubert	2,070		
"	De Hotton à Laroche, par Vespré.	6 nov. 1844.	5,011	1,155	Hodister.	667		
			1,760	500	Samré	825		
"	De Samré à Terwagne	6 nov. 1844.	6,560	525	Dochamps	1,150		
			5,802	250	Amonimes	485		
			5,585	"	Durbuy	567		
"	De Marche à Laroche	26 juin 1844.	1,524	425	Halleux	210		
"	De Fauvillers par Tintange à Wiltz.	6 nov. 1844.	6,028	"	Fauvillers	655		
			1,560	"	Tintange	900		
			6,610	850	Rulles	995		
"	De l'église à Virton, avec embran- chement sur Étalle.	6 nov. 1844.	2,540	"	Villers-sur-Semois.	855		
			4,005	1,420	Étalle	1,910		
"	De Habay-la-Neuve à Florenville, par Termes.	6 nov. 1844.	4,264	2,844	Termes	470		
"	De Houffalize par Clervaux à Wiltz.	29 janv. 1846.	9,502	2,890	Houffalize	1,045		
			4,075	720	Tavigny.	1,252		
"	De S'-Hubert à la route de Dinant à Bouilloé.	11 févri. 1846.	5,585	700	Hatrival.	420		
			8,501	1,460	Libin.	1,016		
"	De Sobier par Halmé à Grupont.	27 août 1845.	5,885	1,550	Villance.	775		
"	D'Étalles vers la France.	6 nov. 1844.	8,659	4,229	Tellin	657		
			7,200	170	Belle-Fontaine.	1,960		
"	Chemin reliant la route de Pali- sœul à Nieuport.	27 août 1845.	4,420	800	Forrière.	"		
			8,587	550	Opont	525		
"	D'Herbeumont à Neufchâteau . . .	"	4,420	800	Herbeumont	597		
"	De Liban à Palisœul.	18 mars 1846.	8,587	550	Anloy	675		
			169,854	58,615		52,006		
	TOTAUX.							

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.				Observations.	
SUPERFICIE			OUVRAGES D'ART.	FONDS communaux.	SOUSCRIPT ^{ns} volontaires.	PRESTATIONS en nature.	FONDS		
à pav.:	à emplorror.	à ensablör.					provinciaux.		du trésor.

LUXEMBOURG.

inôt. carr.	môt. carr.	môt. carr.	francs. c.								
"	8,477	"	4,610	"	1,845	"	"	1,250	"	1,535	"
"	6,195	"	2,655	"	1,062	"	"	708	"	885	"
"	12,110	"	5,190	"	2,076	"	"	1,584	"	1,750	"
"	7,910	"	3,400	"	1,560	"	"	910	"	1,150	"
"	4,575	"	1,875	"	750	"	"	500	"	625	"
"	6,090	"	2,610	"	1,044	"	"	696	"	870	"
"	"	"	17,900	"	14,600	"	"	1,500	"	1,800	"
"	6,034	"	2,588	"	1,035	"	"	690	"	863	"
"	5,509	"	2,365	"	945	"	"	650	"	788	"
"	7,105	"	5,045	"	1,218	"	"	812	"	1,015	"
"	9,100	"	5,900	"	1,560	"	"	1,040	"	1,500	"
"	4,654	"	1,986	"	561	"	"	722	"	905	"
"	3,500	"	1,495	"	598	"	"	400	"	497	"
"	14,490	"	6,210	"	2,484	"	"	1,056	"	2,070	"
"	4,669	"	2,001	"	801	"	"	554	"	606	"
"	5,775	"	2,475	"	990	"	"	660	"	825	"
"	8,075	"	3,450	"	1,580	"	"	920	"	1,150	"
"	3,595	"	1,455	"	582	"	"	588	"	485	"
"	2,569	"	1,101	"	441	"	"	204	"	566	"
"	1,470	"	640	"	255	"	"	170	"	215	"
"	4,445	"	1,905	"	762	"	"	508	"	635	"
"	6,500	"	2,700	"	1,080	"	"	720	"	900	"
"	6,969	"	2,990	"	1,196	"	"	797	"	997	"
"	5,985	"	2,566	"	1,026	"	"	684	"	856	"
"	13,370	"	5,750	"	2,292	"	"	1,528	"	1,910	"
"	5,290	"	1,420	"	568	"	"	379	"	475	"
"	7,315	"	3,154	"	1,254	"	"	856	"	1,044	"
"	9,624	"	5,697	"	1,479	"	"	986	"	1,232	"
"	2,940	"	1,260	"	504	"	"	556	"	420	"
"	7,112	"	3,050	"	1,220	"	"	815	"	1,017	"
"	5,425	"	2,325	"	930	"	"	620	"	775	"
"	4,599	"	1,972	"	789	"	"	526	"	657	"
"	13,720	"	5,880	"	2,352	"	"	1,568	"	1,960	"
"	"	"	6,840	"	5,507	"	"	420	"	1,115	"
"	3,675	"	1,575	"	650	"	"	420	"	525	"
"	4,179	"	1,780	"	712	"	"	475	"	595	"
"	4,725	"	2,025	"	810	"	"	540	"	675	"
"	225,057	"	121,798	"	58,298	"	"	28,000	"	55,500	"

Nombres de l'indicateur.	CHEMIN A AMÉLIORER ou A CONSTRUIRE.	DATE DE L'ARRÊTÉ de la députation, en vertu de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées.	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
				payée.	empruntée	ensablée.		LONGUEUR		
								à payer.	à emprunter.	à ensabler.
							mèt. cour.	mèt. cour.	mèt. cour.	
5594 A.	Champion à Wasseige	"	3,060	"	1,100	"	"	1,960	"	
			2,944	"	"	"	"	2,944	"	
			899	"	"	"	"	899	"	
			1,908	"	"	"	"	1,908	"	
			4,125	"	660	"	"	3,465	"	
			2,444	"	"	"	"	2,444	"	
			1,680	"	450	"	"	615	"	
			560	"	"	"	"	180	"	
			4,150	"	1,550	"	"	1,500	"	
			1,534	"	750	"	"	292	"	
6851	De Somzée, par Walcourt, vers la frontière de Hainaut, section de Somzée à Clermont.	5 déc. 1845.	1,050	"	"	"	"	515	"	
			1,060	"	"	"	"	550	"	
			2,450	"	"	"	"	1,225	"	
			2,700	"	"	"	"	1,550	"	
			2,111	"	1,050	"	"	550	"	
			"	"	"	"	"	"	"	
6851	Même chemin.	"	"	"	"	"	"	"	"	
			"	"	"	"	"	"	"	
			"	"	"	"	"	"	"	
			3,140	"	1,575	"	"	782	"	
7490	De Philippeville à Rance	"	5,538	"	2,525	"	"	317	"	
			6,065	"	2,557	"	"	1,854	"	
			2,206	"	402	"	"	1,804	"	
"	De Leuze à Sclaigneaux	"	3,842	"	952	"	"	2,900	"	
			4,518	"	475	"	"	4,245	"	
299 C.	De Souleme à Anthée	"	1,109	"	"	"	"	1,169	"	
			3,765	"	"	"	"	3,765	"	
	TOTAUX.		60,608	"	13,914	"		37,591	"	

PROVINCE

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approximatif DES TRAVAUX à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations.
SUPERFICIE				FONDS communaux.	SOUSCRIPT ^{ons} volontaires	PRESTATIONS en nature.	FONDS		
à payer.	à empierreer.	à ensabler.	OUVRAGES D'ART.				provinciaux.	du trésor.	

DE NAMUR.

mét. carr.	mét. carr.	mét. carr.		francs. c.						
"	8,940	"	Quatre aqueducs de 60 centimètres.	5,255 "	1,997 "	2,000 "	"	629 "	629 "	
"	11,776	"	"	7,985 "	2,500 "	510 "	"	2,587 50	2,587 50	
"	5,506	"	"	2,458 "	900 "	600 "	"	469 "	469 "	
"	7,652	"	"	6,845 "	2,500 "	500 "	"	1,922 50	1,922 50	
"	14,520	"	"	11,525 24	5,500 24	"	"	2,912 50	2,912 50	Seconde moitié des subsides accordés en 1846.
"	9,772	"	"	5,807 50	1,915 50	1,500 "	"	1,151 "	1,151 "	
"	2,960	"	Deux aqueducs et moitié d'un pont.	1,954 50	1,000 "	"	"	477 50	477 "	
"	720	"	Moitié du même pont.	951 "	251 "	"	"	550 "	550 "	
"	5,200	"	Quatre aqueducs.	3,770 "	1,885 "	"	"	942 50	942 50	
"	1,168	"	Trois viaducs, plus 106 mètres courants de murs de soutènement et 6 mètres cubes de pierre.	8,000 "	4,000 "	"	"	2,000 "	2,000 "	Seconde moitié des subsides accordés en 1846.
"	2,060	"	"	1,945 "	975 "	"	"	486 "	486 "	
"	2,120	"	"	1,725 "	525 "	"	"	600 "	600 "	
"	4,900	"	Moitié d'un pont, un ponceau, quatre aqueducs.	4,799 "	2,599 "	"	"	1,200 "	1,200 "	
"	5,400	"	Moitié d'un pont, deux ponceaux, deux aqueducs.	6,047 "	897 "	2,150 "	"	1,500 "	1,500 "	
"	2,122	"	Un ponceau et un aqueduc.	2,610 "	1,505 "	"	"	652 50	652 50	
"	"	"	"	455 "	"	"	"	"	455 "	
"	"	"	"	1,027 "	"	"	"	"	1,027 "	Subsides supplémentaires pour l'exécution des travaux indiqués plus haut.
"	"	"	"	790 "	"	"	"	"	799 "	
"	"	"	"	826 "	"	"	"	"	826 "	
"	5,120	"	Un pont et 3 aqueducs.	2,705 50	1,205 50	"	"	750 "	750 "	
"	2,070	"	Deux aqueducs . . .	2,000 "	"	"	"	1,000 "	1,000 "	2 ^{me} moitié des subsides accordés en 1846
"	7,416	"	Deux ponceaux et neuf aqueducs.	8,242 "	3,242 "	"	"	2,500 "	2,500 "	
"	7,216	"	"	10,188 95	"	"	"	"	"	
"	11,642	"	"	15,014 72	20,770 "	1,656 80	"	8,500 "	8,500 "	
"	16,972	"	"	16,252 15	"	"	"	"	"	
"	4,091	"	Deux aqueducs . . .	5,695 "	1,915 "	"	"	890 "	890 "	
"	15,177	"	Un ponceau et sept aqueducs.	12,848 "	5,198 "	"	"	3,825 "	3,825 "	
"	148,540	"		145,470 54	60,887 24	8,806 80	"	35,545 "	58,451 50	

PROVINCES.	LONGUEUR totale DU CHEMIN sur le territoire des communes subvention- nées	LONGUEUR actuellement			COMMUNES subventionnées.	TRAVAUX A EXÉCUTER		
		payée.	en pierre.	ensemble.		LONGUEUR		
						à payer.	à emplir.	à établir.

RÉCAPITULATION GÉNÉ

					mét. cour.	mét. cour.	mét. cour.	
ANVERS	42,711	12,890	"	"	"	12,212	"	
BRABANT	119,218	42,212	1,467	"	"	14,649	1,915	
FLANDRE OCCIDENTALE	26,082	4,857	"	"	"	15,881	"	
— ORIENTALE	48,719	8,207	1,910	6,200	"	12,550	"	
HAINAUT	88,395	20,951	895	"	"	19,507	23,234	
LIÈGE	55,767	1,050	9,512	"	"	"	12,561	
LIMBOURG	10,828	1,200	"	"	"	6,775	8,245	
LUXEMBOURG	169,854	"	58,615	"	"	"	52,006	
NAMUR	60,608	"	15,914	"	"	"	57,591	
TOTAUX GÉNÉRAUX	602,582	91,507	66,511	6,200		81,574	115,552	4,750

SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SUBVENTIONNÉES, pendant l'année 1847.			COÛT approuvé des travaux à exécuter en 1847.	MOYENS DE COUVRIR LA DÉPENSE.					Observations
SUPERFICIE				OUVRAGES D'ART.	FONDS communaux	SOUSCRIPTIONS volontaires	PRESTATIONS en nature	FONDS	
à payer	à empêcher	à ensabler	provinciaux					du trésoir	

TALE, PAR PROVINCES.

mèt carr	mèt carr	mèt carr	francs c ^s					
29,436	»	»	115,524	49,458	2,300	»	28,206	53,500
42,037	5,840	»	174,016 07	77,647 08	8,405 09	54,848 02	26,517	27,598 88
48,145	»	7,440	259,485 75	148,751 45	600	»	81,851 50	28,500
34,910	»	15,300	140,075 85	68,547 41	7,010	26,059 92	11,400	28,176 50
65,751	92,326	»	554,076	157,565	24,550	55,576	85,587	52,800
»	41,534	»	96,589 01	41,165 14	10,124 87	4,500	14,435	26,168
22,956	28,920	»	100,651 90	52,417 54	950	11,911 50	12,857 86	22,515
»	225,057	»	121,798	58,298	»	»	28,000	55,500
»	148,540	»	143,470 54	60,887 24	8,806 80	»	55,540	38,431 50
245,241	542,217	20,740	1,484,985 08	714,532 84	62,746 76	110,875 44	324,040 16	272,789 88

RELEVÉ, PAR PROVINCE,

DES

PRÉLÈVEMENTS OPÉRÉS SUR LE CRÉDIT DE 2,000,000 DE FR.,

POUR L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE VICINALE.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT	DATE
			DU SUBSIDÉ ACCORDÉ PAR L'ÉTAT.	DE L'ARRÊTÉ.
PROVINCE D'ANVERS.				
1	Lillo	Route d'Anvers à Stabroeck	7,000 »	4 déc. 1845.
2	Iteghem	Id. reliant cette localité à la route provin- de Malines à Zammel.	2,500 »	Id.
3	St-Amand	Id. de Malines à Termonde	4,000 »	Id.
4	Thisselt	Id. entre l'écluse du canal de Bruxelles à Willebroeck et la route provinciale de Malines à Termonde.	3,500 »	Id.
5	Blaesvelt	Id. id.	400 »	Id.
6	Heyst-op-den-Berg	(Voir Iteghem)	7,500 »	Id.
7	Berlaer	Prolongement vers Herenthout	2,800 »	27 janv. 1846.
8	Herenthout	Id. de la chaussée de Liem à Berlaer.	1,200 »	Id.
		TOTAL . . fr.	28,900 »	
PROVINCE DE BRABANT.				
1	Diest, Deurne et Scheffen	Route de Diest à Tessenderloo	16,000 »	27 avril 1846.
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.				
1	Bellegghem	Route de Bellegghem à Rollegghem	4,000 »	29 déc. 1845.
2	Mouscron	Chemin conduisant au hameau de Montaleux	3,000 »	24 déc. 1845.
5	Couckelaere	Id. du hameau de Tervaele à Lyser	500 »	5 mars 1846.
4	Ave-Cappelle	Id. de Forthem à la chaussée de Bruges	965 »	9 avril 1846.
5	Alveringhem	Deux chemins vicinaux	1,000 »	24 déc. 1845.
6	Ichteghem	Chemin reliant Ichteghem à la route de Gand à Ostende.	3,000 »	4 juill. 1846.
7	Roulers	Id. qui se dirige de Roulers vers le chemin de Rumbcke à Beveren.	3,000 »	28 avril 1846.
		TOTAL . . fr.	15,465 »	

N ^o D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT DU SUBSIDÉ accordé PAR L'ÉTAT.		DATE DE L'ARRÊTÉ.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1	Lootenhulle	Chemin d'Aeltre à Leynze par Lootenhulle . .	1,500	»	24 déc. 1845.
2	Wachtebeke	Chemins divers	1,000	»	17 janv. 1845.
3	Gontrode	Chemin reliant la route de Gand à Grammont, à celle de Lokeren à Oosterzeele.	300	»	31 mars 1846.
4	Dickelvenne	Id. de Nederswalm à Dickelvenne. . .	300	»	26 mai 1846.
5	Oosterzeele	Id. d'Hantem-St-Liévin à la route de Gand à Grammont.	1,000	»	31 déc. 1845.
6	Wynkel	Id. conduisant de la limite de Wachtebeke, par Wynkel, au canal de Gand à Ter- neuse.	1,000	»	22 déc. 1845.
7	Lovendegem	Id. conduisant vers la station du chemin de fer à Lovendegem.	850	»	Id.
8	Esche-St-Lieven	Chemins divers	900	»	Id.
9	Moorsel	Chemin mettant cette localité en communica- tion directe avec la route d'Alost à Vilvorde.	1,000	»	Id.
10	Nieuwerkerken	Id. conduisant d'Alost à la route provin- ciale.	300	»	Id.
11	Overboulacre	Frais de pavage de deux chemins vicinaux .	300	»	Id.
12	Sarlardingem	Chemin d'Everbecq à Grammont	500	»	Id.
13	Velsique-Rudershove	Id. de Velsique-Rudershove à Rooborst . .	183	»	Id.
14	Steenhuysse-Wynhuysse	Id. conduisant d'un côté à la route d'Aude- narde à Bruxelles, et de l'autre à celle de Gand à Grammont.	1,000	»	Id.
15	Deftinge	Id. reliant cette localité à la route de Gand à Grammont.	1,000	»	Id.
16	Segelsem	Id. de Segelsem à Flobecq	1,000	»	Id.
17	Rooborst	Frais d'amélioration de deux chemins vicinaux.	500	»	Id.
18	Hoorebeke-S ^{te} -Marie	Chemin reliant la route d'Audenarde à Gram- mont à celle d'Alost à Audenarde.	500	»	
19	Renaix	Id. de Renaix vers Nukerke à Etichove . .	600	»	
20	Emelveerdegem	Id. reliant cette localité à la route de Gand à Grammont.	400	»	
21	Nederswalm	Id. de Dickelvenne à Nederswalm	1,000	»	31 mars 1846.
22	Hermelgem	Id. id. id.	300	»	26 mai 1846.
23	Meylegem	Id. id. id.	300	»	Id.
24	Wortegem	Id. conduisant de la route d'Audenarde à Courtray à la station de Waereghem.	1,000	»	27 juin 1846.
25	Assenede	Id. conduisant de cette localité au Sas-de- Gand.	1,500	»	31 mars 1846.
26	Bouchaute	Chemins divers	2,000	»	8 janv. 1846.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT DU SUBSIDÉ accordé PAR L'ÉTAT.		DATE DE L'ARRÊTÉ.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

27	Ertvelde	Chemin d'Ertvelde au canal de Terneuzen	2,000	»	31 déc. 1845.
28	Waterland	Id. de Watervliet à Waterland	2,000	»	27 janv. 1846.
29	Watervliet	Id. id. id.	2,000	»	Id.
50	Bassevelde	Frais pour l'amélioration de ses chemins vicinaux.	700	»	6 juill. 1846.
31	Nieuwerkerke	Chemin reliant cette commune au chemin de fer concédé d'Anvers à Gand.	2,000	»	22 déc. 1845.
32	Vracenc et Meerdonck	Id. de Stekene à Vracenc par Kemscke et S'-Gilles.	5,000	»	31 mars 1846.
33	Stekene	Id. id. id.	4,000	»	Id.
34	S'-Gilles-Waes	Id. id. id.	4,500	»	Id.
35	Kemscke	Id. id. id.	1,500	»	Id.
TOTAL fe.			45,935	»	

PROVINCE DE HAINAUT.

1	Spiennes	Chemins divers	1,500	»	31 janv. 1846.
2	Lombise	Id.	650	»	4 févr. 1846.
3	Herchies	Chemin de Lens à Baudour	3,500	»	28 avril 1846.
4	Montignies et Neuville.	Id. de Lens à Soignies	1,000	»	5 juin 1846.
5	Ellezelles	Id. d'Ellezelles à Audenarde	2,000	»	8 janv. 1846.
6	Flobecq	Deux chemins partant du centre de Flobecq et se dirigeant l'un vers la chaussée d'Audenarde à Grammont, l'autre vers la chaussée Brunehaut.	750	»	5 juin 1846.
7	Ormeignies	Chemin de Chièvres à Leuze	400	»	Id.
8	Ichonwelz.	Id. d'Ath à Valenciennes	300	»	Id.
9	Blicquy	Partie de la chaussée Brunehaut aboutissant à la route d'Ath à Leuze.	200	»	Id.
10	Arbres.	Chemin d'Ath à Soignies	100	»	Id.
11	Altre	Id. conduisant vers la route de Mons à Ath.	100	»	Id.
12	Villers-S'-Amand	Id. reliant cette commune à la chaussée d'Ath à Leuze.	150	»	Id.
15	Seneffe	Id. de Seneffe à Courcelles	5,000	»	27 janv. 1846.
14	Bois-de-Lessines	Rue de Gages aboutissant d'un côté au chemin de Bois de Lessines à Ollignies, de l'autre à la ville de Lessines.	388	»	4 févr. 1846.
15	Braine-le-Comte	Chemin de Braine-le-Comte à Nivelles	600	»	5 juin 1846.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT OU SUBSIDE accorde PAR L'ÉTAT.		DATE DE L'ARRÊTÉ.

PROVINCE DE HAINAUT (suite).

16	Deux-Acren	Construction d'un pont sur la Dendre	500	»	5 juin 1846.
17	Ronquières	Chemin de Braine-le-Comte à Nivelles	300	»	Id.
18	Barbençon	Amélioration des chemins vicinaux de cette commune.	1,000	»	16 févr. 1846.
19	Laplaigne.	Id. id. id.	1,000	»	Id.
20	Lesdain	Chemin de Lesdain à Wez-Velvain	1,000	»	16 févr. 1846.
21	Bleharies	Id. de Tournay à Valenciennes	1,000	»	Id.
22	Rongy	Id. de Rongy à Lesdain	1,000	»	Id.
25	Hollais	Amélioration des chemins vicinaux de cette commune.	800	»	Id.
24	Roncourt	Id. id. id.	800	»	Id.
25	Tournay	Chemin de Tournay à Vaulx, par Allain	2,500	»	18 mai 1846.
26	Kain	Chemins divers	1,000	»	2 juin 1846.
27	Péronne-lez-Antoing	Chemin d'Antoing à Grandglise	1,000	»	Id.
TOTAL . . . fr.			28,538	»	

PROVINCE DE LIÈGE.

1	Rocour	Chemin de Glons aboutissant à la chaussée de Glons à Liège.	600	»	16 janv. 1846.
2	Hougnoul.	Id. partant de la grande route de Liège à Bruxelles et se dirigeant vers Villers-l'Evêque.	400	»	14 janv. 1846.
3	Bierset.	Id. de Bierset aboutissant d'un côté à la route de Liège à Hannut et de l'autre au chemin de fer.	800	»	Id.
4	Fexhe-Slins	Id. de Fexhe-Slins à la route vers Glons	700	»	Id.
5	Chenée	Id. dit de l'Eglise	2,500	»	31 janv. 1846.
6	Othée	Améliorations de divers chemins	1,500	»	Id.
7	Awirs	Chemin des Awirs à la route de Gleixhe	255	»	18 févr. 1846.
8	Tilff	Route d'Angleur à Esneux	1,200	»	18 mars 1846.
9	Angleur	Id. id. id.	1,000	»	Id.
10	Fouron-le-Comte	Chemin reliant cette localité à la route d'Aubel à la Plaak.	1,500	»	14 mars 1846.
11	Esneux	Route d'Angleur à Esneux.	1,500	»	Id.
12	Dalhem	Chemin d'Argenteau à Dalhem	1,200	»	Id.
15	Argenteau	Id. id. id.	800	»	Id.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT DU SUBSIDE accordé PAR L'ÉTAT.	DATE DE L'ARRÊTÉ.
PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).				
14	Richelle	Chemin d'Argenteau à Dalhem	600 »	14 mars 1846.
15	Mortroux	Id. id. id.	600 »	Id.
16	St-André	Id. id. id.	540 »	Id.
17	Wandre	Chemin reliant la chaussée de Liège à celle de Battice à Maestricht.	2,800 »	Id.
18	Cheratte	Id. id. id.	2,000 »	Id.
19	Herstal	Chaussée romaine	4,000 »	Id.
20	Horion-Hozemont	Chemin reliant la chaussée des Romains à la route de Becco.	2,500 »	Id.
21	Anthisnes	Id. de Comblain-la-Tour à Hody.	600 »	18 mars 1846.
22	Glons	Trois chemins vicinaux aboutissant aux ponts de Boirs.	500 »	Id.
23	Gomzé-Audemont	Chemin de cette localité aux Forges	500 »	Id.
24	Louvegnéz	Id. de Louvegnéz à Sprimont.	1,600 »	Id.
25	Sprimont	Id. id. id.	2,000 »	Id.
26	Velroux	Un chemin vicinal.	400 »	Id.
27	Foos	Chemin reliant cette localité à la route de Liège à St-Trond.	557 »	23 mars 1846.
28	Paifve	Id. reliant la chaussée Brunehaut à la route de Liège à Tongres.	500 »	24 avril 1846.
29	Wilhogne	Id. id. id. id.	500 »	Id.
30	Gleixhe	Deux chemins vicinaux.	400 »	Id.
31	Mons	Chemin dit : Saint-Léonard.	450 »	5 mai 1846.
32	Hollogne-aux-Pierres	Un chemin vicinal	450 »	Id.
33	Plainevaux	Trois chemins vicinaux.	700 »	Id.
34	Aywaille	Amélioration de la voirie.	1,000 »	7 mai 1846.
35	Voroux-lez-Liers.	Chemin dit : Grand-Triko.	500 »	26 mai 1846.
36	Gleixche	Deux chemins vicinaux.	150 »	19 juin 1846.
37	Avans	Chemin aboutissant à la route de Liège à St- Trond.	1,500 »	Id.
38	Rotheux-Rimièrè.	Id. de Neufville à Hamoir.	800 »	5 mai 1846.
39	Thimister	Id. dit : Saint-Roch.	2,000 »	14 janv. 1846.
40	Lierneux	Id. de Regnez à Basse-Bodeux.	3,000 »	Id.
41	Limbourg.	Id. de Limbourg à Jalbay.	2,000 »	11 mai 1846.
42	Charneux	Id. de Charneux à la route de Battice à Maestricht.	2,000 »	11 mars 1846.
45	La Reid	Id. de La Reid à Polleur	4,000 »	18 mars 1846.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT DU SUBSIDE accordé PAR L'ÉTAT.	DATE DE L'ARRÊTÉ.
PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).				
44	Soiron	Chemin d'Enival à la Maison-Brûlée	1,000 "	18 mars 1846.
45	Cornesse	Id. id. id.	700 "	Id.
46	Stembert	Id. de Stembert à Verviers.	2,500 "	15 avril 1846.
47	Dison	Divers chemins.	1,500 "	5 mai 1846.
48	Themister	Chemin dit : Saint-Roch.	400 "	Id.
49	Jalhay	Id. de Jalhay à la route de Verviers	1,200 "	19 juin 1846.
50	Solheit-Timlot	Id. de Huy à Hamoir	2,750 "	22 déc. 1845.
51	Abée	Id. id.	750 "	Id.
52	Burdinne	Id. de Huy à Burdinne.	1,000 "	24 déc. 1845.
53	Bois-Borsu	Id. de Tige-de-Bois à Borsu	314 "	14 janv. 1846.
54	Nandrin	Id. de la Tolle vers la route de Liège à Dinant.	800 "	Id.
55	Ramelot	Id. vicinal dit : des Romains	2,000 "	Id.
56	Waleffes	Chaussée romaine.	447 "	18 févr. 1846.
57	La Gleize	Chemin de la Gleize au Coq.	1,000 "	9 mars 1846.
58	Vinalmont	Id. de Vinalmont à Huy	1,000 "	Id.
59	Huccorgne	Id. aboutissant à la route de Huy à Tirlemont.	500 "	11 mars 1846.
60	Ferrière	Id. de Ferrière à Ferot	1,200 "	Id.
61	Landenne	Id. de Tramaka à Petit-Waret	1,200 "	Id.
62	Wanne	Id. de Stavelot à Vielsalm.	1,000 "	Id.
63	Clermont	Id. de Hermalle.	2,500 "	Id.
64	Hody	Id. de Volsner à Anthisnes	1,000 "	Id.
65	Stoumont	Divers chemins	600 "	Id.
66	Marchin	Id. id.	1,800 "	Id.
67	Conthuin	Chemin de Huy à Burdinne.	2,500 "	14 mars 1846.
68	Warnant	Id. de Huy à Tirlemont.	1,000 "	Id.
69	Bois-Borsu	Id. de Tige-de-Bois à Borsu	250 "	18 mars 1846.
70	Hannesseche	Id. de Hannesseche à la route de Namur à Hannot.	500 "	23 mars 1846.
71	Vieux-Waleffe	Id. aboutissant à la route de Huy à Tirlemont.	344 "	Id.
72	Chapon-Seraing	Id. dit : du Moulin-à-Vent	380 "	Id.
73	Fise-Fontaine	Deux chemins vicinaux.	600 "	22 mars 1846.
74	Ainasse	Chemin dit : d'Yernasse à Borlez.	200 "	23 mars 1846.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT DU SUBSIDÉ accordé PAR L'ÉTAT.	DATE DE L'ARRÊTÉ.
PROVINCE DE LIÈGE (suite).				
75	Oteppe	Chemin reliant cette commune à la route de Huy à Wavre.	564 "	23 mars 1846.
76	Villers-le-Bouillet	Id. de cette localité à la chaussée de Huy à Tirlemont.	872 "	Id.
77	Itrée	Id. dit : des Gottes.	2,000 "	31 mars 1846.
78	Yennée-Fraineux	Id. de Villers-le-Temple à la route de Liège à Maret.	500 "	Id.
79	Fraiture	Id. de Fraiture à la route de Liège à Marche.	500 "	18 avril 1846.
80	Jehay-Dodegnée	Id. de Flone à la route de Liège à Huy	1,500 "	Id.
81	Clavier.	Id. dit : de Poste	1,000 "	22 avril 1846.
82	Antheit	Id. aboutissant à la route de Huy à Tirlemont.	1,200 "	22 mars 1846.
85	Warzée	Id. de Huy à Hamoir	400 "	24 avril 1846.
84	Seny	Id. id. id.	400 "	Id.
85	Auffet	Id. id. id.	1,000 "	Id.
86	Seraing-Château	Deux chemins vicinaux.	300 "	Id.
87	Vaux et Borset	Divers chemins	600 "	5 mai 1846.
88	Werbomont	Chemin dit : des Grandes-Verres.	500 "	Id.
89	Ernonheit.	Id. d'Ernonheit à la route de Liège à Bastogne.	500 "	Id.
90	Neuville-en-Condroz	Id. de Neuville à Hamoir	600 "	Id.
91	Verlaine	Divers chemins	900 "	7 mai 1846.
92	Ellemelle	Chemin de Hody à Tiulot	250 "	Id.
95	Bra.	Divers chemins	750 "	23 mai 1846.
94	Huy	Chemin de Huy à Hamoir	3,700 "	2 juin 1846.
95	Hamoir	Id. reliant la route de Huy à l'Ourtre	900 "	19 juin 1846.
96	Xhoris.	Prolongement de la route de Huy à Hamoir	1,500 "	4 août 1846.
97	Viers et Barse	Deux chemins vicinaux.	1,000 "	31 mars 1846.
98	Vaux et Borset	Id. id. id.	435 "	5 mai 1846.
99	Momalle	Chemin de Momalle à la station du chemin de fer à Fexhe-le-Haut-Clocher.	400 "	14 janv. 1846.
100	Celles	Id. reliant le rivage de la Meuse à la station du chemin de fer à Waremme.	985 "	Id.
101	Viemme	Id. de la station du chemin de fer à Waremme au rivage de la Meuse.	1,490 "	14 janv. 1846.
102	Neerlanden	Id. de Léau à la station du chemin de fer à Landen.	800 "	17 janv. 1846.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT DU SUBSIDE accorde PAR L'ÉTAT.	DATE DE L'ARRÊTÉ.
PROVINCE DE LIÈGE (suite)				
103	Waremmé	Chaussée romaine	895 »	18 févr. 1846.
104	Grand-Axhe	Id. id.	796 »	Id.
105	Hollogne-sur-Geer	Id. id.	995 »	Id.
106	Omal	Id. id.	597 »	Id.
107	Tourrinne	Id. id.	597 »	Id.
108	Ligney	Id. id.	497 »	Id.
109	Lens-St-Remy	Id. id.	497 »	Id.
110	Braives	Id. id.	1,988 »	Id.
111	Villers-le-Peuplier	Id. id.	597 »	Id.
112	Moxhe.	Id. id.	2,984 »	Id.
115	Avennes	Id. id.	597 »	Id.
114	Embresies.	Id. id.	2,482 »	Id.
115	Waseiges	Id. id.	1,295 »	Id.
116	Mendorp	Id. id.	995 »	Id.
117	Celles	Id. id.	598 »	Id.
118	Latimé	Id. id.	548 »	Id.
119	Oreye	Id. id.	995 »	Id.
120	Bergilers	Id. id.	796 »	Id.
121	Grandville	Id. id.	597 »	Id.
122	Lens-sur-Geer	Id. id.	548 »	Id.
125	Lautremange	Id. id.	696 »	Id.
124	Bleret	Id. id.	298 »	Id.
125	Pousset	Id. id.	199 »	Id.
126	Crisnée	Chemin aboutissant à la route de Liège à Bruxelles.	565 »	Id.
127	Lamine	Id. de Liège à Waremmé.	500 »	9 mars 1846.
128	Meeffe.	Id. reliant cette commune à la route de Namur à Hannut.	724 »	Id.
129	Oleye	Id. d'Oleye à la station du chemin de fer à Waremmé.	529 »	Id.
130	Romicourt	Id. de Liège à Waremmé	400 »	11 mars 1846.
131	Ville-en-Hesbaye	Divers chemins	600 »	14 mars 1846.
132	Fallais.	Chemin de Fallais à la route de Huy à Tirle- mont.	500 »	Id.
135	Grand-Hallet.	Id. reliant cette localité à la route de Huy à Tirlemont.	800 »	18 mars 1846.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT DU SUBSIDÉ accordé PAR L'ÉTAT.		DATE DE L'ARRÊTÉ.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

134	Limont	Chemin de Limont à la route de Bierset à Hannut.	600	»	23 mars 1846.
135	Berloz	Id. dit : Voie de Saint-Trond	1,000	»	Id.
136	Avin	Id. d'Avin à Acosse.	600	»	18 avril 1846.
137	Thys	Id. de Thys à la route de Liège à Saint-Trond.	1,200	»	24 avril 1846.
138	Bettincourt	Divers chemins	300	»	Id.
139	Noville	Id. id.	250	»	Id.
140	Houtain-Levêque	Chemin conduisant à la station du chemin de fer à Landen.	700	»	Id.
141	Rosoux-Crenwich	Divers chemins	1,000	»	5 mai 1846.
142	Jeneffe	Chemin conduisant à la route de Bierset.	500	»	7 mai 1846.
143	Oreye	Divers chemins	500	»	18 mai 1846.
144	Ligny	Chemin aboutissant à la Chaussée-Romaine	550	»	Id.
145	Waremmé	Divers chemins	1,200	»	Id.
146	Bergilers	Id. id.	400	»	Id.
147	Lantremange.	Id. id.	300	»	Id.
TOTAL. . . fr.			143,584	»	

PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Lommel	Divers chemins	5,000	»	9 févr. 1846.
2	Neeroeteren	Chemin conduisant du canal de Maestricht vers la chaussée de Maeseyck.	580	»	2 juin 1846.
3	Rothem	Id. reliant le canal de Maestricht à la route de Maestricht à Maeseyck.	467	»	Id.
4	Ophoven	Id. conduisant de la Meuse à la route de Maestricht à Venloo.	250	»	Id.
5	Dilsen.	Id. du canal de Maestricht à la route de Maestricht.	250	»	Id.
6	Tongerloo	Id. de Tongerloo au canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	250	»	Id.
7	Brée	Id. de Gerdingen à Brée	400	»	6 juill. 1846.
8	Lommel	Id. de Lommel à Diest	400	»	Id.
9	Pael	Divers chemins	780	»	14 mars 1846.
10	Beverloo	Un chemin vicinal	1,500	»	Id.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT	DATE
			DU SUBSIDÉ accordé PAR L'ÉTAT.	DE L'ARRÊTÉ.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

11	Corthys	Chemin de Corthys à la station du chemin de fer à Rosoux.	580 »	2 juin 1846.
12	Diepenbeek	Id. de Diepenbeek à Looz	7,000 »	30 juin 1846.
13	Tessenderloo.	Id. de Diest à Tessenderloo	22,000 »	27 avril 1846.
14	Russon	Id. de Russon à la chaussée de Tongres à Macesyck.	1,000 »	18 févr. 1846.
15	Hex	Id. conduisant à la chaussée de S ^t -Trond à Liège.	200 »	9 mars 1846.
16	Wonck	Id. de Canne à Roelenge	1,600 »	23 mars 1846.
17	Eben-Emael	Id. id. id.	1,500 »	14 avril 1846.
18	Couinxheim	Id. de Lowaige à Tongres	700 »	2 juin 1845.
19	Hex	Id. de Horpmael à Bommerhoven	600 »	Id.
20	Marlinne	Id. de Marlinne à la chaussée de Liège à S ^t -Trond.	500 »	Id.
21	Neerepen	Id. de Neerepen à la chaussée de Liège à Hasselt.	500 »	Id.
22	Fologne	Id. de Fologne à Heers	500 »	Id.
23	Heers	Id. de Heers à Fologne	420 »	Id.
24	Bomershoven.	Id. reliant cette localité à la chaussée de Tongres à S ^t -Trond.	580 »	Id.
25	Fall-et-Mheer	Id. de Fall-et-Mheer à la chaussée de Tongres à Maestricht.	420 »	Id.
26	Roelenge-Looz	Id. conduisant vers la chaussée de Liège à S ^t -Trond.	340 »	Id.
27	Mettecoven	Id. de Mettecoven à la chaussée de Liège à S ^t -Trond.	250 »	Id.
28	Gossoncourt	Id. de Heers à Looz	»	»
29	Cannes	Id. de Cannes à Roelenge.	700 »	Id.
30	Fall-et-Mheer	Id. de Fall-et-Mheer à la chaussée de Tongres à Maestricht.	400 »	6 juill. 1846.
TOTAL . . . fr.			47,917 »	

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	Rulles	Chemin de l'église à la frontière de France .	1,027 »	22 déc. 1845.
2	Villers-sous-Semois	Id. id. id.	907 »	Id.
3	Vance	Id. id. id.	942 »	Id.
4	S ^t -Léger	Id. id. id.	1,640 »	Id.
5	Musson	Id. id. id.	1,894 »	Id.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT	DATE
			DU SUBSIDÉ accordé PAR L'ÉTAT.	DE L'ARRÊTÉ.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (suite).

6	Chiny	Divers chemins	1,500	»	15 avril 1846.
7	Bleid	Id.	1,500	»	14 avril 1846.
8	Jamoigne	Id.	1,400	»	5 juin 1846.
9	Martelange	Chemin de Neufchâteau à Martelange	658	»	22 déc. 1844.
10	Heinsch	Divers chemins	1,500	»	27 janv. 1846.
11	Halanz y	Id.	2,000	»	31 mars 1846.
12	Hachy	Id.	2,000	»	14 avril 1846.
13	Fauvillers	Chemin de Neufchâteau à Martelange	960	»	22 déc. 1845.
14	Bertogne	Id. de Bastogne à La Roche	800	»	17 févr. 1846.
15	Cherain	Divers chemins	800	»	Id.
16	Flamierge	Id.	1,000	»	Id.
17	Grand-Halleux	Id.	1,200	»	Id.
18	Hompré	Id.	900	»	Id.
19	Longchamps	Id.	1,000	»	Id.
20	Longwilly	Id.	700	»	Id.
21	Mont	Id.	800	»	Id.
22	Mont-le-Ban	Id.	700	»	Id.
23	Morhet	Id.	500	»	Id.
24	Noville	Id.	1,200	»	Id.
25	Tailles	Un chemin vicinal	600	»	Id.
26	Tillet	Id.	800	»	Id.
27	Vielsalm	Divers chemins	1,000	»	Id.
28	Wardin	Id.	1,500	»	Id.
29	Limerlé	Id.	1,000	»	14 mars 1846.
30	Amberloup	Id.	700	»	Id.
31	Mabompré	Id.	700	»	Id.
32	Samré	Chemin de Samré à Terwagne	877	»	22 déc. 1845.
33	Dochamps	Id. id.	614	»	Id.
34	Amoninnes	Id. id.	427	»	Id.
35	Tohogne	Id. id.	666	»	Id.
36	Hotton	Chemin de Hotton à La Roche	1,595	»	Id.
37	Rendeux	Id. id.	746	»	Id.
38	Marcourt	Id. id.	855	»	Id.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION de LA COMMUNE.	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT DU SUBSIDÉ accordé PAR L'ÉTAT.	DATE DE L'ARRÊTÉ.
-------------	----------------------------------	------------------------	---	----------------------

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

39	Hodister	Chemin de Houton à La Roche	604	22 déc. 1845.
40	Nassogne	Id. de Marche à S'-Hubert	1,000	Id.
41	Marche	Id. de Marche à Rochefort	4,000	31 mars 1846.
42	Soy	Id. de Soy à Manhay	2,000	14 juill. 1846.
43	Erezée	Id.	1,500	Id.
44	Grand-Menil	Id.	1,000	Id.
45	Vaux-Chavanne	Id.	600	Id.
46	Awenne	Id. de Marche à S'-Hubert	894	22 déc. 1845.
47	Sobier	Id. de Sobier à Grupont	787	Id.
48	Lomppez	Id.	307	Id.
49	Grapfontaine	Id. de Neufchâteau à Stenay	666	Id.
50	Suxy	Id. Id.	954	Id.
51	Sugny	Id. de Bouillon à Charleville.	1,546	Id.
52	Corbion	Id. Id.	866	Id.
53	Neufchâteau	Id. de l'église à la frontière de France	360	Id.
54	Herbeumont	Id. de Neufchâteau à Herbeumont	560	Id.
55	Offagne	Id. de Neufchâteau à Paliseul.	574	Id.
56	Bertrix	Id. id. id.	666	Id.
57	Paliscul	Divers chemins	1,100	14 mars 1846.
TOTAL fr.			59,462	"

PROVINCE DE NAMUR.

1	Ermeton-sur-Biert	Chemins divers	500	5 juin 1846.
2	Assesse	Chemin d'Yvoir à Huy	825	24 déc. 1845.
3	Florée	Id. id. id.	4,125	Id.
4	Gesves	Id. id. id.	1,547	Id.
5	Sorée	Id. id. id.	578	Id.
6	Haillot	Id. id. id.	411	Id.
7	Le Ministre des Travaux Publics.	Id. de Gedinne à Nafraiture	15,000	25 janv. 1846.
8	Louette-S'-Pierre	Id. de Louette-Saint-Pierre à Laval-Dieu (France).	400	18 mars 1846.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION	CHEMINS SUBVENTIONNÉS.	MONTANT	DATE
	de LA COMMUNE.		DU SUBSIDE accordé PAR L'ÉTAT.	DE L'ARRÊTÉ.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

9	Yvoir	Chemin d'Yvoir à Huy	2,063 »	24 déc. 1845.
10	Evrehailles	Id. id. id.	825 »	Id.
11	Purnode	Id. id. id.	687 »	Id.
12	Dorinne	Id. id. id.	1,650 »	Id.
13	Spontin	Id. id. id.	4,125 »	Id.
14	Notoye	Id. id. id.	5,094 »	Id.
15	Weillien	Id. de Fosses à Onhaye	550 »	27 juin 1846.
16	Falaen	Id. id. id.	550 »	Id.
17	Thyne.	Chemins de Dinant vers Forêt et Dorinne	400 »	Id.
18	Alle	Chemin de la Croix-Pierre-Gérard vers Sédan (France).	550 »	6 juill. 1846.
19	Osy	Id. id. id.	400 »	Id.
20	Baillamont	Id. id. id.	550 »	Id.
21	Mohiville	Id. de Mohiville au hameau de Scoville.	400 »	Id.
22	Biesmerée.	Id. reliant la route de Fraire à Bouillon à celle de Déné à Anthée.	1,560 »	5 juin 1846.
TOTAL. fr.			42,060 »	

RÉCAPITULATION.

Anvers	28,900 »
Brabant	16,000 »
Flandre occidentale	15,465 »
Flandre orientale	45,955 »
Hainaut.	28,558 »
Liège.	145,584 »
Limbourg	47,917 »
Luxembourg	59,462 »
Namur	42,060 »
TOTAL. fr. 425,657 »	

RELEVÉ PAR PROVINCE

DES

PRÉLÈVEMENTS OPÉRÉS SUR LE CRÉDIT DE 1,500,000 FR.,

POUR L'AMÉLIORATION DE LA VOIERIE VICINALE,

OUVERT AU BUDGET DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1847.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des COMMUNES SUBVENTIONNÉES.	DÉSIGNATION des CHEMINS À AMÉLIORER.	MONTANT	
			de LA DÉPENSE DES TRAVAUX à exécuter.	des SUBSIDES ACCORDÉS.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1	Langemarck et Zonnebeke.	Chemin de Langemarck à Zonnebeke . . . fr.	21,075 »	3,000 »
2	Leysede, Isenberghe, Wulveringhen et Vinckum.	Id. de Wulveringhen à la frontière de France, vers Hondschote.	28,074 05	5,000 »
3	Leysede, Isenberghe, Wulveringhen et Vinckum.	Id.	56,148 »	10,000 »
4	Deerlyck	Route de Deerlyck à la station du chemin de fer, à Harelbeke.	58,552 60	2,000 »
5	Moerkerke	Id. de Bruges par S ^{te} -Croix et Moerkerke, à la limite de la Flandre orientale, vers Middelbourg.	51,255 95	8,500 »
6	Ichteghem	Id. du village d'Ichteghem à la chaussée d'Ostende, par Thielt, à Gand.	19,002 80	3,000 »
7	Loo et Pollinckhove	Id. de Loo à la route de Furnes, par Pollinckhove.	52,261 50	8,000 »
8	Merckem	De Merckem à la route d'Ypres, à Dixmude	14,562 41	2,000 »
9	Stavele	De Stavele à l'Yser	11,576 05	1,500 »
10	Messines	»	»	2,000 »
TOTAL. fr.			512,106 12	45,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1	Basel	Travaux de renforcement à la grande digue du poldre de Basel et de Rupelmonde.	»	»
2	Olsenc.	»	2,200 »	700 »
3	Hoorebeke-St ^e -Marie	Broeckstraete, reliant la route d'Audenarde à Gand à celle d'Audenarde à Alost.	5,000 »	1,000 »
A REPORTER. fr.			5,200 »	1,700 »

N° D'ORDRE.	NOMS des COMMUNES SUBVENTIONNÉES.	DESIGNATION des CHEMINS A AMÉLIORER.	MONTANT	
			de LA DÉPENSE à faire à exécuter.	des SUBSIDES à concéder.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

		REPORT . . . fr.	5,200 »	1,700 »
4	Stickene	Plusieurs chemins intérieurs	8,400 »	2,800 »
5	Oostwinckel	De la route provinciale de Thieck à Eecloo à la route de 1 ^e classe de Bruges à Gand.	5,500 »	1,000 »
6	Voorde	De Voorde à la route de Bruxelles à Audenarde.	1,500 »	500 »
7	Nederbrakel	De Nederbrakel à la route d'Audenarde à Grammont.	1,500 »	500 »
8	Herdersam	D'Alost à Termonde	500 »	150 »
9	Machelen	De la Lys à Machelen vers le chemin de fer à Tournay.	2,000 »	500 »
10	Schendelbeke	De Schendelbeke vers la route d'Alost à Grammont.	650 »	500 »
11	Banbrugge	De Banbrugge à la route d'Alost à Audenarde.	1,200 »	500 »
12	Erwetegem	D'Erwetegem à la route de Nederbrakel à Sottegem, et à celle de Gand à Grammont.	750 »	200 »
13	Knesselaere	De la route concédée de Maldegem à Aelre au canal de Gand à Bruges.	4,000 »	2,000 »
14	Steenhuyse-Wynhuyze	De Steenhuyze à Voorde	4,410 »	1,000 »
15	Woubrechtgem	De cette localité à St-Antelinckx	1,750 »	1,000 »
16	Kerkxken	Id. à la route d'Alost	5,166 »	1,000 »
17	Essche-St-Liévin	D'Essche-St-Liévin à Steenhuyze	5,100 »	1,000 »
18	Ursel	D'Ursel à Somergen	2,914 »	1,000 »
19	Ruyen	De Ruyen à Berchem	4,000 »	1,500 »
20	Sleydinge	De Sleydinge à la grande route de Gand à Bruges.	5,000 »	2,000 »
21	Godveerdigem	De Sottegem, par Godveerdigem, à la route de Gand à Grammont.	2,550 »	500 »
22	Eecke	D'Eecke à Nazareth	700 »	400 »
23	Neederhasselt	Chemins intérieurs	1,277 »	500 »
24	Wacstmunster	Chaussées de Lokeren à Anvers	2,500 »	1,250 »
25	Welle	De Welle vers la route de 2 ^e classe d'Alost à Ninove.	1,000 »	500 »
26	Appelterre-Eychem	Deux chemins	2,584 75	1,000 »
27	Bouchaute	Chemin conduisant du hameau Posthoorn à celui de Havre.	4,500 »	2,000 »
28	Zelzaete	De Zelzaete au Sas-de-Gand	4,059 »	1,400 »
29	Olsenc	Hoeystraet d'Olsenc à Machelen	2,200 »	700 »
30	Ertvelde	D'Ertvelde au canal de Terneuzen	6,000 »	2,000 »
31	St-Nicolas	»	8,000 »	8,000 »
		TOTAL . . . fr.	90,280 75	56,100 »

N° D'ORDRE.	NOMS des COMMUNES SUBVENTIONNÉES.	DÉSIGNATION des CHEMINS A AMÉLIORER.	MONTANT	
			de LA DÉPENSE DES TRAVAUX à exécuter.	des SUBSIDES ACCORDÉS.

PROVINCE DU HAINAUT.

1	Laplaigne	Chemin de Mortagne à Péronne. Embranchement de ce chemin et chemin du hameau de Lin.	1,800 »	500 »
2	Roucourt	De Peruwelz à Brasmenil	1,571 »	200 »
3	Brye	Chemin de l'Espinée	887 60	300 »
4	Braffe	De Wuillaupuis à Brasmenil	1,750 25	300 »
5	Seneffe	De Seneffe à Farnilleureux	2,640 »	420 »
6	Bury	De Bury à Bulfoeil	947 26	200 »
7	Vezon	De Mons à Tournay	5,128 90	350 »
8	Œdeghien	D'Ath à Renaix	1,875 »	250 »
9	Baugnies	De Leuze à Mortagne	1,506 24	200 »
10	Fontaine-Valmont	Chemin d'Erquennes à Thuin	3,000 »	1,000 »
11	Ham-sur-Heure	De Thuin à Nalinnes	6,290 »	1,000 »
12	Pecq	De Pecq à St-Léger	2,000 »	1,000 »
15	Aedeghien	D'Aedeghien à Ath	2,300 »	1,000 »
TOTAL . . . fr.			29,276 25	6,720 »

PROVINCE DE LIÈGE.

1	Andrimont et Dison	D'Andrimont à Dison	51,244 45	4,000 »
2	Andrimont et Dison	D'Andrimont à Dison	51,244 45	2,661 »
				1,183 »
3	Lamine	Chemin dit : Dufrenoy ou de Waremmé à Liège.	1,770 68	422 »
4	Pousset	Id. de Pousset, dit grand chemin de Liège.	3,922 50	1,226 »
5	Forêt	»	24,000 69	400 »
6	Warnant et Fumal	Id. de Fumal aboutissant à la route de Huy à Tirlemont.	1,681 87	250 »
				150 »
7	Fumal	»	2,527 25	800 »
8	Grand-Hallet	Id. de Grand-Hallet aboutissant à la route de Huy à Tirlemont.	4,365 56	1,500 »
9	Angleur et Tilff	Id. d'Angleur à Esneux, par Tilff	58,000 »	7,800 »
				10,000 »
10	Wandre	Id. destiné à relier la route de Liège à Visé, par Wandre, à celle de Battice à Maestricht.	52,453 »	7,653 »

N° D'ORDRE	NOMS des COMMUNES SUBVENTIONNÉES.	DÉSIGNATION des CHEMINS A AMÉLIORER.	MONTANT	
			de LA DÉPENSE DES TRAVAUX à EXECUTER.	des SUBSIDES ACCORDÉS.
PROVINCE DE LIÈGE (suite).				
11	Seny, Warzée et Ouffet	Chemin de grande communication de Huy vers Hamoir	21,000 » 24,500 » 11,800 »	1,500 » 1,500 » 450 »
12	Strée	Id. dit des Gottes, aboutissant au chemin de Huy à Hamoir	8,080 »	1,000 »
13	Lierneux	Id. de Bignée à Basse-Bodeux, par Lierneux.	10,500 »	5,500 »
14	Bombaye	Reconstruction d'un pont sur la rivière de la Berwenne.	1,072 46	202 »
15	Othée	Chemins intérieurs de la commune	4,767 43	600 »
16	La Reid	De la route d'Aywaille, à Louvegnée, à celle de Theux à Spa.	16,500 »	4,000 »
17	Horion-Hozemont	Chemin de Hozemont reliant la chaussée dite des Romains à la route de Beco.	14,092 »	4,492 »
18	Flone et Jehay-Bolegnée	Id. partant du rivage de la Meuse et se dirigeant vers la Hesbaye par Jehay.	1,850 » 2,800 »	780 » 775 »
19	Clermont	De Froidthier à Clermont	19,900 »	5,000 »
20	Spa	De Marteau à Desmé, par Winanplanche	11,500 »	5,500 »
21	Battice	De Sommague à Petit-Rechain	24,500 »	5,000 »
22	Boelhe	De Boelhe vers Hannut	5,900 »	1,114 »
25	Momalle	De Momalle à Fexhe-le-Haut-Clocher	5,850 »	1,150 »
24	Bovenistier	De Bovenistier à la route de Bierset à Hannut.	1,725 25	587 »
25	Villers-le-Peuplier	Chemin aboutissant à la route de Huy à Tirlemont.	2,109 87	695 »
26	Ciplot	De Ciplot à la route de Namur à Hannut	1,543 75	595 »
27	Hanneche	De Hanneche à la route de Namur à Hannut.	1,774 »	550 »
28	Haneffe	De Haneffe à la route de Bierset à Hannut	1,872 50	700 »
29	Bertrée	Chemins intérieurs	4,247 59	1,000 »
30	Neerlanden	Id.	2,715 »	800 »
31	Merdorp	De Merdorp à la Chaussée romaine	5,200 »	1,200 »
32	Oreye	Chemin d'Oreye à la Chaussée romaine	4,206 25	1,200 »
33	Racour	De Racour vers la route de Tirlemont	5,000 »	1,500 »
34	Lavoir	De Lavoir à Oteppe	2,782 85	600 »
35	Landen	Chemins intérieurs	1,950 »	482 »
36	Bergilers	Id.	3,768 50	1,000 »
37	Oleye	D'Oleye à Waremme	1,517 70	500 »

N. O. COMMUNES SUBALTERNANTES	NOMES	DESIGNATION des CHEMINS A AMELIORER.	MONTANT	
			de LA DÉPENSE DES TRAVAUX à EXECUTER.	de SUBSIDES ACCORDÉS.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

38	Bleret	De Bleret à Bovenister	2,826 25	1,200 »
39	Attenhoven	Chemins intérieurs	22,000 »	1,400 »
40	Tihange	Chemin dit . Cherave	2,520 »	1,000 »
41	Stembert	Id.	1,956 »	1,000 »
42	Sippenaeken	Id.	820 »	400 »
45	Fallais	De Marnette à la route de Huy à Tielmont. . .	2,750 »	1,100 »
44	Burdinne	Id. id.	5,900 »	1,500 »
TOTAL . . . fr.			447,055 65	91,085 »

PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Heeren-Elderen	Chemin du centre du village à la route de Maestricht à Tongres.	6,120 »	1,500 »
2	Grandspauwen	Id. conduisant vers la chaussée de Maestricht à Tongres, par Herderen.	5,285 81	1,500 »
3	Quaedmechelen	De Heusden à la limite de la province d'Anvers, en passant par Quaedmechelen.	4,158 38	1,000 »
4	Exel	D'Exel à Lommel, avec embranchement vers le camp de Beverloo.	1,427 50	500 »
5	Millen	De Tongres à Maestricht, vers la route de Glons à Liège, par le village.	6,048 »	1,500 »
6	Herderen	Chemin vicinal conduisant de la chaussée de Tongres à Maestricht, vers le canton de Bilsen, par le village.	2,557 50	600 »
7	Pirange	De l'intérieur du village à la route de Tongres à St-Trond.	4,770 95	1,500 »
8	Velm	De Buvingen-Muysen à Velm, à la station du chemin de fer.	6,832 50	1,812 »
9	Montenaken	De la station de Gingelom à Montenaken . .	6,108 25	2,000 »
10	Neerrepn	De l'intérieur du village à la chaussée de Tongres à Hasselt.	1,506 »	500 »
11	Jesseren	De Jesseren à la chaussée de Tongres à St-Trond.	4,075 »	1,200 »
12	Russon	De l'intérieur du village à la chaussée de Liège à Tongres, par Freeren.	8,597 »	2,000 »
TOTAL . . . fr.			57,246 89	15,612 »

N° D'ORDRE.	NOMS des COMMUNES SUBVENTIONNÉES.	DÉSIGNATION des CHEMINS A AMÉLIORER.	MONTANT	
			de LA DÉPENSE DES TRAVAUX à exécuter.	des SUBSIDES ACCORDES.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	On	»	1,500 »	500 »
2	Bleid	»	5,600 »	1,200 »
3	Les Bulles	»	2,100 »	700 »
4	Amberloup	»	245 »	245 »
5	Hompré	»	415 »	415 »
6	Sibret	»	2,150 »	1,075 »
7	Straimont	»	1,380 »	690 »
8	Aye	»	375 »	375 »
9	Grunc	»	220 »	220 »
10	Roy	»	395 »	395 »
11	Marenne	»	215 »	215 »
12	Mormont	»	520 »	520 »
13	Chiny	»	700 »	700 »
14	St ^e -Cécile	»	485 »	485 »
15	Habay-la-Neuve	»	650 »	650 »
16	Habay-la-Vieille	»	580 »	580 »
17	Villers-devant-Orval	»	915 »	915 »
18	Paliseul	»	555 »	555 »
19	Tohogne	»	480 »	480 »
20	Bertrix	»	525 »	525 »
21	Gerouville	»	1,095 »	495 »
22	Musson	»	1,845 »	545 »
23	Lacuisine	»	560 »	560 »
TOTAL fr.			21,065 »	12,400 »

PROVINCE DE NAMUR.

1	Marchevelette	Embranchement au chemin de grande communication de Champion à Wasseigne.	6,760 »	1,690 »
2	Waret-la-Chaussée	De Waret-la-Chaussée à Marchevelette	2,757 »	689 »
3	Leuze	»	9,564 47	3,052 »
4	Waret-la-Chaussée	»	5,620 »	2,810 »
5	Soumois	De Soumois à Senzeille	1,600 »	800 »
6	Beauraing	De Beauraing à Belair	1,477 »	850 »
7	Villers-en-Fagne	De Villers à Merlemont	556 80	500 »
8	Hoyet	De Fescheaux à Baillonville	700 »	500 »
9	Gros-Fays	De Grosfays à Mosayer	1,069 90	250 »

N° D'ORDRE.	NOMS des COMMUNES SUBVENTIONNÉES.	DÉSIGNATION des CHEMINS À AMÉLIORER.	MONTANT	
			de LA DÉPENSE DES TRAVAUX à exécuter.	des SUBSIDES ACCORDÉS.
PROVINCE DE NAMUR (SUITE).				
10	Mesnil-S'-Blaise	De la Meuse à la route de Dinant à Bouillon.	1,950 »	650 »
11	Stave	De Rosée à Biesme	5,196 50	500 »
12	Sart-en-Fagne	De Sart-en-Fagne à Romré	750 »	250 »
13	Pondrome	De Pondrome à la route de Beauraing à Bouillon, etc.	1,002 98	250 »
14	Bovesse	Chemins intérieurs	1,050 »	550 »
15	Sinay	Id. dits: Biron et Plaisir	1,500 »	500 »
16	Sovet	Chemin du Tige à la Maison-Blanche	1,200 »	400 »
17	Jalhay	De Mallagen à Marsaies	800 »	400 »
18	Éprave	D'Éprave à Rochefort	967 58	250 »
19	Biesme	Divers chemins	1,412 50	500 »
20	Focaut	De Focaut à Beauraing	900 »	500 »
21	Sart-Lustinne	De Gedinnès à la France	649 »	200 »
22	Nettine	Chemins intérieurs	875 »	240 »
23	Boussu-en-Fagne	De Gersonsart	5,000 »	1,000 »
24	Mattagne-la-Petite	D'Oignies à Mattagne	5,000 »	1,000 »
25	Honnay	De Honnay à la route de Beauraing à Bouillon.	600 »	200 »
26	Gedinnès	Divers chemins	1,009 25	350 »
27	Niverlé	De Niverlé à Romré	400 »	100 »
28	Bleumont	Divers chemins	641 »	200 »
29	Daussois	De Daussois à Soumois	2,515 90	800 »
30	Warnant	Chemin de Moulin à Denée	1,518 »	400 »
31	Resteigne	De Sohier à Grupont	804 »	400 »
32	Somzée	De Somzée à Strée	5,909 »	1,500 »
33	Orchimont	D'Orchimont à Hérisart	5,672 80	1,000 »
34	Mouzaive	»	550 »	150 »
35	Hastière-Luvieux	»	1,108 »	500 »
36	Spontin	Chemin de Spontin à Assdin	1,904 22	800 »
37	Anthée	Id. d'Anthée à Soulme	1,600 »	800 »
38	Dourbe		865 »	215 »
39	Matagne-la-Grande		7,705 »	1,926 »
40	Matagne-la-Petite	Chemin de grande communication de Mariembourg à la route de Givet, à Philippeville, au point dit: Tuen-de-Romedenne.	5,559 »	890 »
41	Romerée		11,557 »	5,779 »
42	Surice		2,655 »	878 »
TOTAL fr.			100,287 70	52,199 »

RÉCAPITULATION.	CONTRIBUTION proportionnelle DES COMMUNES ET DE L'ÉTAT.	
	ÉTAT.	COMMUNES.
Flandre occidentale	512,106 12	15,000 »
Flandre orientale	90,280 75	56,100 »
Hainaut	20,276 25	6,720 »
Liège	447,055 65	91,083 »
Limbourg	57,246 89	15,612 »
Luxembourg	21,065 »	12,400 »
Namur	100,287 70	32,199 »
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.	1,057,298 56	259,116 »

GARDE CIVIQUE.

*Relevé des dépenses imputées sur le chapitre XIV (20,000 francs)
du Budget de l'exercice 1846.*

DÉSIGNATION DE LA DÉPENSE.	MONTANT.
Traitement des employés de l'état-major général des gardes civiques du royaume	6,885 12
Loyer de l'hôtel occupé par les bureaux de l'état-major général.	1,200 »
Fournitures à l'usage des bureaux de l'état-major général	160 50
Frais d'organisation et d'équipement de la garde civique.	4,175 20
Achat d'armes	1,390 »
Frais d'entretien d'armes au magasin de la garde civique de Bruxelles . . .	585 15
Fourniture de caisses de tambours et réparations	107 25
Frais de réparation et d'entretien aux armes de la garde civique de Bruges et d'Arlon.	415 85
Frais de bureau du commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles.	3,600 »
TOTAL. fr.	18,917 05

ANNEXE F.

RELEVÉ des indemnités allouées sur le fonds d'agriculture, pour perte

PROVINCES.	CHEVAUX EMP					
	A L'AGRICULTURE.			AU LOUAGE.		
	Nombre.	VALEUR.	INDEMNITÉ.	Nombre.	VALEUR.	INDEMNITÉ.
Anvers.	14	6,221 »	2,073 66	9	3,193 »	638 60
Brabant	102	49,192 54	16,597 51	72	50,595 50	6,079 10
Flandre occidentale.	32	15,107 75	5,055 91	17	4,888 75	977 75
Flandre orientale	25	14,338 »	4,779 53	7	2,855 »	571 »
Hainaut	137	75,955 »	24,051 »	3	1,525 »	305 »
Liège	79	41,012 50	13,670 85	9	4,160 »	852 »
Limbourg.	10	4,190 »	1,596 66	»	»	»
Luxembourg.	13	7,552 50	2,450 85	»	»	»
Namur	121	73,130 »	24,576 66	3	1,425 »	285 »
	555	284,497 29	94,852 59	120	48,442 25	9,688 45
MOYENNE		533 76	177 92		403 68	80 75

de bétail abattu pour cause de maladie contagieuse, pendant l'année 1846.

LOYÉS			TOTAL.			BÊTES BOVINES.		
A D'AUTRES SERVICES.			Nombre.	VALEUR.	INDEMNITÉ.	Nombre.	VALEUR.	INDEMNITÉ.
Nombre.	VALEUR.	INDEMNITÉ.						
9	4,056 50	807 50	52	15,450 50	5,519 56	59	15,911 75	5,503 91
111	59,561 96	11,872 50	285	138,950 »	34,549 »	350	102,860 »	34,286 66
55	9,452 50	1,890 50	82	29,449 »	7,904 16	122	26,578 50	8,792 85
6	5,167 50	1,055 50	58	22,560 50	6,585 85	218	65,517 »	21,172 55
144	75,655 »	15,127 »	284	151,115 »	40,085 »	52	17,502 50	5,767 50
45	21,980 »	4,596 »	155	67,152 50	18,898 85	150	54,555 50	11,451 16
1	450 »	90 »	11	4,640 »	1,486 »	69	18,057 50	6,019 16
4	1,465 »	295 »	17	8,817 50	2,743 85	9	1,550 »	516 66
58	20,745 »	4,149 »	162	95,500 »	28,810 66	110	24,421 »	8,140 55
591	198,295 46	59,658 69	1044	551,255 »	144,178 87	1159	504,551 75	101,450 54
	507 14	101 42		506 92	158 10		266 68	88 88

RÉCAPITULATION.

	OMBRE.	VALEUR.	INDEMNITÉ.
Chevaux employés à l'agriculture	553	284,497 29	94,852 59
Id. id. au louage	120	48,442 25	9,688 45
Id. id. à d'autres services	391	198,295 46	59,658 69
Totaux pour les chevaux	1044	551,255 »	144,179 55
Bêtes bovines	1159	504,551 75	101,450 54
	2183	855,584 75	245,650 07

ANNEXE G.

CHAPITRE XII, Art. 1. — RELEVÉ STATISTIQUE des

PROVINCES.	SERVICE des ÉPIZOOTIES, visites DES FOIRES ET MARCHÉS.	VISITES en VERTU DES RÈGLEMENTS pour l'amélioration de la RACE CHEVALLINE.	VISITES en VERTU DES RÈGLEMENTS pour l'amélioration de la RACE BOVINE.
Anvers	9,050 80	252 »	212 »
Brabant	10,860 30	599 »	746 »
Flandre occidentale	10,635 »	81 »	2,024 »
— orientale	12,116 50	1,181 50	555 »
Hainaut	1,810 »	302 40	»
Liège	4,685 25	»	636 60
Limbourg	893 40	403 »	80 »
Luxembourg	4,492 »	1,552 »	»
Namur	9,210 05	»	»
	63,753 30	4,530 90	4,253 60

dépenses relatives au service vétérinaire. — Exercice 1846.

TRAITEMENTS de QUELQUES VÉTÉRINAIRES.	RÉPARTITION d'une SOMME DE 6,000 FR. à titre DE RÉCOMPENSES. (Arrêté royal du 26 juillet 1841.)	TOTAL.	Observations.
1,034 96	400 *	10,929 76	
967 48	1,170 *	14,542 78	
525 "	585 "	15,850 "	
315 "	525 "	14,695 "	IV. B. Dans ce relevé sont compris les frais de route payés au moyen du crédit supplémentaire voté par les Chambres en 1847.
1,279 96	1,490 "	4,882 56	TOTAL fr. 87,230 51
1,461 25	875 "	7,658 10	En déduisant :
567 50	560 "	2,105 90	1° Traitements 8,892 71
1,471 64	"	7,495 64	2° Récompenses 6,000 "
1,469 92	595 *	11,274 97	14,892 71
8,892 71	6,000 *	87,230 51	IL RESTE pour frais de route. <u>72,537 80</u>

ANNEXE II.

CHAPITRE XII. — ART. 2.

Encouragements à l'agriculture. — Budget de 1846.

Haras de l'État.	{ Personnel. — Entretien, nourriture des étalons . fr.	446,605 55
	{ Achat d'étalons.	58,614 08
Règlements provinciaux pour l'amélioration de la race chevaline. — Frais d'exécution de l'arrêté royal du 7 décembre 1840		8,285 70
Courses de chevaux, y compris les subsides alloués aux sociétés de courses des Flandres, du Hainaut et de Spa.		59,858 81
Subsides aux provinces, aux communes ou à des sociétés particulières dans l'intérêt d'institutions agricoles. — Concours		14,908 67
Amélioration de la race bovine. — Achat d'animaux, frais de stations, etc., etc.		58,077 40
Culture de la garance. — Primes		15,528 67
Industrie séricicole. — Primes, etc.		1,471 75
Achat d'ouvrages, distribution de graines, d'arbres forestiers et autres, de céréales nouvelles, etc., etc. — Dépenses diverses		8,515 57
Primes aux agents de la force publique pour l'exécution de la loi sur la chasse.		5,550 »
	TOTAL DE LA DÉPENSE.	312,993 96
	ALLOCATION.	315,000 »
	DIFFÉRENCE.	6 04

CHAPITRE XVIII. — *Industrie.* — ART. 1^{er}.

Crédit alloué : 210,000 francs. — Exercice 1846.

Traitement de M. Kindt, inspecteur pour les affaires d'industrie fr.	3,000	»
Quote-part du Ministère de l'Intérieur dans les prix d'une échelle de sauvetage acquise par les divers Départements	1,030	»
1,000 exemplaires d'un volume de l'enquête sur le travail des enfants dans les manufactures, etc.	3,691	»
Frais d'une mission industrielle en Espagne	1,100	»
Achat de 100 battants en chêne	1,400	»
M. Jobard. Livraison de brochures.	481	»
Achat de temples, navettes, etc.	2,400	»
Ustensiles modèles de sauvetage en cas d'incendie	808	»
Subside à la commission des Regates d'Ostende.	1,000	»
Dépenses faites par le consul belge en Saxe royale, dans l'intérêt de l'industrie et du commerce	481	»
Frais d'une exploration en Suisse, etc.	1,200	»
Subside à la province de Hainaut en faveur des classes ouvrières.	16,000	»
Id. id. de la Flandre occidentale idem.	35,000	»
Id. id. de la Flandre orientale idem.	35,000	»
Subsides en faveur d'écoles-manufactures	42,000	»
Missions industrielles.	1,200	»
Indemnités à des ouvriers instructeurs chargés d'enseigner la coupe des gants de peaux	600	»
Frais d'introduction à Alost de la fabrication des peluches de soie	1,500	»
Achat de peignes métalliques	4,000	»
Indemnités à des ouvriers instructeurs à l'atelier d'apprentissage à Gand	600	»
Achat de métiers, peignes, temples, etc.	14,300	»
Id. d'échantillons de toiles	1,000	»
Impression de brochures concernant les marques de fabrique et les institutions de bienfaisance	165	»
Achat d'une boussole	150	»
Traduction de documents allemands et flamands	600	»
Frais de voyage. — Visite d'usines et fabriques.	379	»
Reliure d'ouvrages de la bibliothèque.	50	»

Menues dépenses de la division de l'industrie	400	»
Impression de 33 feuilles du premier volume de l'enquête sur la condition de la classe ouvrière, etc.	1,980	»
Fourniture de sacs, seaux, cordes, etc., de sauvetage	808	»
Frais de voyages des membres du comité consultatif pour inspec- ter des établissements dangereux, etc.	1,325	»
85 exemplaires d'un ouvrage sur l'amélioration des habitations de la classe ouvrière	301	»
Impression de deux brochures sur l'industrie linière	545	»
Frais de voyage. — Visite de poudreries, etc.	800	»
Frais d'un voyage scientifique à Paris.	450	»
Subside en faveur de la fabrication des étoffes de laine	2,000	»
Frais d'un atelier de perfectionnement à Marche	500	»
Subside en faveur de jeunes ouvrières de l'atelier d'apprentissage pour la ganterie à Tirlemont	200	»
Subside. — Visite d'établissements étrangers	1,000	»
Dépenses diverses.	4,968	»
TOTAL de l'art. 1^{er}.		
	fr. 184,412	»

CHAPITRE XVIII. — ART. 2. — *Brevets, etc.*

Crédit alloué : 33,000 francs. — Exercice 1846.

Traitement de MM. De Rote et consorts. fr.	17,267	»
Subside à M. Kruck, mécanicien, pour invention, etc.	1,000	»
Fourniture de médailles.	195	»
Loyer de l'hôtel occupé par l'administration des brevets	1,700	»
Indemnités aux employés	1,050	»
Travaux extraordinaires.	200	»
Fourniture de livres	400	»
Subvention en faveur d'un établissement de teinture et d'apprêt pour les étoffes de laine	3,000	»
Subside à un ouvrier ciseleur pour aller se perfectionner à Liège.	200	»
Id. à un fabricant, pour l'aider à se procurer des matières premières et des ustensiles.	900	»
Id. à un serrurier-mécanicien de Huy, à titre de récom- pense et d'encouragement.	300	»
Id. à un mécanicien, à titre d'encouragement.	700	»
Id. à un horloger d'Ixelles, pour le mettre à même d'acqué- rir des outils, etc.	600	»
Mobilier	475	»
Entretien des locaux	300	»
Publication du 2 ^e supplément du <i>Catalogue des brevets</i>	450	»
400 exemplaires du <i>Catalogue des brevets</i>	111	77
Impression du <i>Recueil des lois, etc., sur les brevets</i>	1,827	»
Impressions diverses	500	»
Reliure de livres	50	»
Dépenses diverses	1,664	23
TOTAL de l'art. 2. . . . fr.	32,890	»

ANNEXE I.

CHAPITRE XVIII. — ART. 4. — *Musée de l'industrie.*

Crédit alloué : 40,000 francs.

Traitement de MM. Jobard et consorts fr.	16,931	»
Fonds mis à la disposition de la commission administrative, pour dépenses urgentes et salaire des ouvriers	4,000	»
Indemnité de logement du directeur	1,600	»
Impressions diverses.	1,243	»
Travaux de réparation, etc.	1,931	»
Achat d'une balance de précision	800	»
Impression du <i>Catalogue des collections du Musée</i>	2,834	»
Débours faits par le directeur (menues dépenses et frais de bu- reau).	1,108	»
Frais d'impression, de gravure, etc., du <i>Bulletin du Musée</i>	3,651	»
Fourniture de papier, plumes, houille, etc.	1,533	»
Frais de voyage et de séjour des membres de la commission	1,791	»
Gratification au dessinateur.	500	»
Achat de modèles et autres objets.	1,441	»
Dépenses diverses	635	»
	<hr/>	
TOTAL de l'art. 4. fr.	39,998	»

TABLEAU

*Indiquant le chiffre à porter au prochain Budget du Département de l'Intérieur
(exercice 1848) pour le service annuel de l'instruction primaire, en exécution
de l'art. 23 de la loi du 23 septembre 1842.*

La somme jugée nécessaire pour 1848 s'élève à fr.	666,658 40
La somme votée pour 1847 et portée provisoirement au projet de Budget pour 1848, était de	433,850 40
L'augmentation demandée est donc de fr.	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 232,828 »



PROVINCES.	MONTANT DES BESOINS.	SOMMES à fournir DANS LES COMMUNES.	DÉFICIT.	MONTANT des allocations provinciales DE TOUTE NATURE EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.
Anvers	197,507 »	127,229 »	70,278 »	57,225 »
Brabant	424,840 »	225,763 »	199,077 »	103,000 »
Flandre occidentale	253,704 61	178,957 70	74,746 91	74,480 62
Flandre orientale	320,117 19	188,772 84	151,344 33	92,000 ²⁾ »
Hainaut	429,384 34	300,252 64	129,131 70	84,921 61
Liège	366,129 14	217,254 66	148,874 48	50,167 04
Limbourg	130,357 24	87,868 83	42,488 41	19,150 »
Luxembourg	242,592 74	165,592 74	77,000 »	31,700 ³⁾ »
Namur	357,972 73	297,005 73	60,967 »	30,000 »
TOTAL	2,722,404 99	1,788,497 14	953,907 85	542,644 27

SOMME QUE LA PROVINCE doit affecter ou SERVICE ANNUEL.	QUOTE-PART DE L'ÉTAT. (EN 1848.)	<i>Observations.</i>
26,000 ¹⁾ »	44,278 »	1) Cette somme ainsi que les autres postes du Budget de l'instruction primaire, ont été votés par le conseil provincial, sans faculté de transfert d'un littéra à un autre.
60,250 78	138,826 22	
58,126 21	56,620 70	
54,872 46	79,471 89	2) Le chiffre, qui n'est actuellement que de 60,000 francs, doit être porté à 92,000 francs, au moyen d'un rappel au Budget de 1849. Le subside de l'État ne sera liquidé qu'après le vote affirmatif du conseil provincial sur ce rappel
48,000 »	81,151 70	
24,000 »	124,874 48	
6,500 »	35,988 41	
2,000 »	75,000 »	3) Une partie de l'allocation, à savoir 45,000 francs destinés aux constructions, est votée facultativement par le conseil provincial de Luxembourg, et l'on ne peut rien en distraire pour le service annuel.
40,500 ⁴⁾ »	50,467 »	4) Le conseil provincial a dû diminuer le crédit du service annuel de 1,700 francs, pour les reporter au crédit de l'inspection cantonale et des conférences, lequel était insuffisant.
267,249 45	666,658 40	

LETTRES ET SCIENCES.

ÉTAT DE SITUATION. — EXERCICE 1847.

SUBSIDES.

DATES.		SOMMES.
30 juillet 1846 . . .	Prix pour l'auteur du poëme destiné au concours de composition musicale.	500 »
22 avril " . . .	Jamar. — Bibliothèque nationale	5,000 »
13 février 1847. . .	Lebrocquy. — Ouvrages de linguistique.	1,500 »
16 " " . . .	Bernard — Notices sur les manuscrits grecs de la Bibliothèque royale.	1,200 »
" " " . . .	Olinger. — Dictionnaire français-latin et latin-français	1,000 »
" " " . . .	Suellaert. — Histoire de la littérature flamande	1,000 »
21 " " . . .	Gaucet. — Encouragement littéraire	400 »
8 mars " . . .	Bormans. — Commentaire sur l'ancienne légende de sainte Christine.	900 »
" " " . . .	Phillips. — Ouvrage sur les maladies de la vessie, etc. . . .	1,000 »
25 " " . . .	Schoonen. — Traduction en vers français de Van Heelu	1,000 »
12 avril " . . .	Marcelin Lagarde. — Travaux et études historiques. . . .	500 »
" " " . . .	Conscience. — Publication littéraire	1,000 »
19 " " . . .	Th. Juste. — Histoire des Pays-Bas au XVI ^e siècle	1,200 »
22 " " . . .	A. Michiels. — Histoire de la peinture flamande et hollandaise .	1,500 »
20 mai " . . .	Gevaert. — Encouragement littéraire.	200 »
4 juin " . . .	Heinsay. — Id.	200 »
7 " " . . .	Louisa Stappaerts. — Id.	400 »
" " " . . .	De Robaulx. — Publication de la chronique de l'abbaye de Saint-Hubert.	500 »
9 " " . . .	Coomans aîné. — Histoire des communes belges	500 »
" " " . . .	Burggraeve. — Traité d'anatomie pathologique	800 »
" " " . . .	Sleeckx et Vandevelde. — Dictionnaire flamand-français, etc.	1,000 »
juillet " . . .	Angénot père. — Encouragement littéraire.	150 »
30 " " . . .	Delmotte. — Id.	500 »
29 septem. " . . .	Gaucet. — Nouvel encouragement littéraire.	400 »

SOUSCRIPTIONS. — Ouvrages périodiques.

DATES.		Nombre d'exemplaires.	SOMMES.	Observations.
23 mai 1833 et 17 mai 1842.	Messenger des sciences historiques	19	342	»
30 septembre 1834. .	Encyclographic des sciences médicales	1	65	»
15 janvier 1835. .	Annales de médecine belge et étrangère.	28	664	»
19 septembre 1838. .	Annales de la société de médecine de Gand	25	225	»
24 octobre 1859. .	Id. id. d'émulation de Bruges	24	240	»
24 mars 1840 et 31 mars 1846.	Annales d'oculistique	24	356	»
21 août 1840. .	Bibliographie de la Belgique	15	60	»
» » » . .	Annuaire de la Bibliothèque royale	15	60	»
7 avril 1841. .	Het Taclverbond (kunst- en letterblad)	15	165	»
27 août 1841 et 24 janvier 1846.	Nederduitsch letterkundig jaarboekje	18	24	»
28 décembre 1841. .	Die Grensboten	5	240	»
20 septembre 1842. .	Revue de la numismatique belge	50	180	»
4 » 1845. .	Nouvelle revue de Bruxelles	15	180	»
31 janvier » . .	La Belgique judiciaire	15	456	50
15 avril » . .	Almanach royal	20		
22 novembre » . .	Vlaemsche letterbode	18		» Ne paraît plus.
4 mars 1844. .	Revue de Liège	20	240	»
6 » » . .	Bulletin et annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers.	25	250	»
16 avril » . .	Annales de la société de médecine d'Anvers.	25	170	»
19 » » . .	Le bulletin du Bibliophile belge	18	180	»
18 mai » . .	Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Journal de médecine.	25	266	»
31 août 1844 et 28 juillet 1846.	De vlaemsche rederyker	50	240	»
21 novembre 1844. .	Annales de la société de médecine pratique de Willebroek.	25	150	»
11 mars 1845. .	Annales de la société des beaux-arts de Gand	18	126	»
29 avril » . .	La Renaissance	15	000	»
7 novembre » . .	Vandieren. — Muzen-album	20	20	»
19 » » . .	De Broederhand.	25	200	»
30 mars 1846. .	Revue de Belgique	20	240	»
29 avril » . .	Revue de la Flandre.	20	160	»
5 juin » . .	Journal de pharmacie d'Anvers	20	120	»
28 juillet » . .	De Eendragt.	25	125	»
14 novembre » . .	De vlaemsche stem	25	157	»
	Le Politique et l'Indépendance	1	100	»
30 juillet 1847. .	Annales de la société de médecine de Liège	18	90	»

SOUSCRIPTIONS. — *Publications suivies.*

DATES.			Nombre d'exemplaires.	SOMMES.	Observations.
4 avril	1850.	Publications de la société des bibliophiles . . .	15	»	
24 octobre	» . .	Id. id. d'émulation à Bruges.	24	1,076 »	
30 avril	1840.	Verachter. — Documents pour l'histoire monétaire.	»	»	
8 mars	1841.	Publications de la société des bibliophiles flamands.	20	»	
7 août	» . .	Lacroix. — Variétés historiques inédites . .	12	»	
15 avril	1842.	Publications de la société des sciences, etc., du Hainaut.	18	270 »	
12 juillet	» . .	Van Peene. — Répertoire de la scène flamande.	15	60 »	
22 novembre	» . .	Hebbelynck. — Nederduitsche lees-bibliotheek.	18	»	
31 mars	1843.	Publications de la société royale des sciences à Liège.	15	150 »	
4 septembre	1844.	Buschmann. — Nederduitsche kunst-bibliotheek.	18	54 »	
19 novembre	1845.	Van Lerberghe et Ronsse. — Audenardsche mengelingen.	25	»	



SOUSCRIPTIONS ANCIENNES.

DATES.		Nombre d'exemplaires.	SOMMES.	Observations.
20 mars 1838 . . .	Valérius. — Traduction des œuvres de Berzélius.	6	72	»
6 juillet 1842 . . .	Willems. — Oude vlaemsche liederen. . . .	75	225	»
10 janvier 1843 . . .	Polain. — Histoire de Liège	50	»	»
21 " " . . .	Société Olyftak. — Geschiedenis van Antwerpen.	15	99	»
7 avril " . . .	Jamar. — Galerie des contemporains illust.	6	»	»
4 mai " . . .	Michiels. — Histoire de la peinture flamande et hollandaise.	200	500	»
19 mars 1844 . . .	Société des sciences à Mons. — Vincent. — Annales du Hainaut.	50	»	»
21 " " . . .	Gluge. — Atlas der pathologischen Anatomie.	4	88	20
20 août " . . .	Weissebruch. — Œuvres de H. Fonfrède.	5	»	»
18 novemb. " . . .	Levac. — Les patriotes et les jacobins. . . .	50	250	»
" " " . . .	F. Wouters. — Histoire chronologique de la révolution.	25	500	»
11 décemb. " . . .	De Rode. — Histoire de Lille	»	»	»
21 janvier 1845 . . .	Coulier. — Atlas des phares.	2	70	70
12 mars " . . .	Scheffaut. — Clément XIV et les Jésuites . .	6	18	»
19 avril " . . .	Meline. — Les splendeurs de l'art	50	»	»
9 juillet " . . .	Sleecx et Vandevelde. — Dictionnaire flamand.	20	»	»
25 octobre " . . .	Du Bus. — Esquisses ornithologiques. . . .	20	480	»
27 novemb. " . . .	Vergauwen. — Carte de la prov. d'Anvers.	50	450	»
11 avril et 25 octobre 1845.	Lanz. — Correspondenz von Keiser Karl . . .	13	208	»
4 et 16 mars 1846 . . .	Smits. — Recueil de poésies	100	500	»
14 juillet 1846 . . .	Vandermaelen. — Carte de la Belgique . .	25	500	»
5 août " . . .	Lublner. — Concordance du Code civil français avec le droit civil de Pologne. . . .	50	180	»
8 " " . . .	Courtejole. — Hist. de la ville de S-Trond.	50	150	»
6 " " . . .	De Robaulx de Soumoy. — Chronique de Saint-Hubert.	50	180	»
7 " " . . .	Delcour. — Traité de l'administration des fabriques d'églises.	60	270	»
8 " " . . .	Beving. — Manuel du droit romain, 5 ^e édit.	25	225	»
" " " . . .	Schwartz. — Histoire de la philosophie, 2 ^e édit.	»	»	»
15 " " . . .	Dejonghe. — Ouvrages de littérature flamande.	»	500	»
6 novemb. " . . .	Vogler. — Testament politique et commercial.	40	100	»
15 " " . . .	Wallays et Westendorp. — Herbier, etc.	6	288	»
	Muquardt. — Kügler, Kunstgeschichte . .	1	5	75

SOUSCRIPTIONS NOUVELLES.

DATES.		Nombre d'exemplaires.	SOMMES.	Observations.
15 février 1846 . . .	La Belgique dans ses rapports avec la France et l'Allemagne.	40	280 »	
27 » » . . .	Van Mol. — Almanach flamand : Van alles wat.	50	60 »	
15 mars » . . .	De Reume. — Recherches historiques sur les Elzevier.	50	120 »	
18 février » . . .	Mathyssens. — Natuerkundige lessen . . .	50	300 »	
27 » » . . .	Hendrickx. — De laetste dag der eerste wereld.	50	125 »	
15 mars » . . .	Hochsteyn. — Dictionnaire postal de la Belgique.	20	400 »	
» » » . . .	Scheler. — Histoire de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha.	50	500 »	
29 » » . . .	Reidel. — Codex diplomaticus, etc. . . .	5	514 04	
12 mai » . . .	Delevingne. — Ambiorix, traduit en vers français.	50	200 »	
17 » » . . .	Acquisition du manuscrit de l'histoire du règne de Maximilien I ^{er} d'Autriche, par feu Motte.	»	400 »	
26 » » . . .	De Ceuleneer. — Considérations sur le service sanitaire des indigents dans les communes rurales.	50	200 »	
28 » » . . .	Malcorps. — Rega : sa vie et ses écrits . . .	50	45 »	
27 » » . . .	Nève. — Essai sur le mythe des Rib-Havas, etc.	50	300 »	
12 juin » . . .	Hymans. — Robert-le-Frison, drame. . . .	50	50 »	
25 » » . . .	Bivort. — Ancien droit belge, etc. . . .	50	150 »	
28 juillet » . . .	Bollandistes. — Continuation des Acta sanctorum.	8	540 »	
5 août » . . .	Lebrocquy. — Série de livres élémentaires .	55	1,050 »	
31 juillet » . . .	Recherches statistiques sur les maladies oculaires, par Cunier.	18	108 »	
31 » » . . .	Dufau. — La Belgique chrétienne	50	112 50	
24 août 1847 . . .	Réimpression du premier volume publié par la société de médecine de Gand.	15	52 »	

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

DATES.			SOMMES.
8 mars	1847 . .	Société de rhétorique Olyftak à Anvers. — Concours	500 »
12 »	» . .	Id. id. . Publication de l'histoire flamande d'Anvers.	400 »
20 »	» . .	Société royale d'agriculture et de botanique de Gand. — Annales.	1,500 »
27 avril	» . .	Société de littérature flamande de Waereghem. — Concours . . .	200 »
9 juin	» . .	Société de rhétorique de Somerghem. — Concours	250 »
26 juillet	» . .	Id. id. de Nieuport. — Subside supplémentaire	250 »

VOYAGES, ETC.

27 mars	1845 . .	Edm. Claret. — Voyage scientifique.	600 »
16 »	1847 . .	Maris. — Voyage aux îles d'Haïti, de Cuba, etc.	4,000 »
20 août	» . .	Marchal. — Voyage à Paris pour visiter la Bibliothèque des Manuscrits.	180 »
»	» . .	Lacordaire. — Voyage à Bruxelles pour l'expertise d'une collection.	54 50
»	» . .	Schayes. — Fouilles à Lede. — Frais de route	55 90
6 octobre	» . .	Fouilles à Lede	2,155 40

DÉPENSES DIVERSES.

15 septembre	1846 . .	Leclercq. — Achat d'instruments pour des observations	404 25
»	» . .	Peeters. — Confection de caisses pour les envois de livres.	522 28

ÉCOLE ROYALE DE GRAVURE.

Liste des élèves qui ont suivi les cours de l'établissement pendant l'année 1847.

NOMS ET PRÉNOMS.	<i>Observations.</i>	NOMS ET PRÉNOMS.	<i>Observations.</i>
------------------	----------------------	------------------	----------------------

CLASSE SUR CUIVRE.

Meunier, Charles Franck, Joseph. Desvachez, David. Demanez, Joseph. Delboëte, Joseph. Davidson, Guillaume. Flamant, Léopold. Demander, Joseph.	<small>En Italie avec un sub- side du Gouvernement</small>	Flamang, Louis. Dans, Auguste. Campotosto, Henri. Biot, Gustave. Morelli, Mariano. Lelli, Luccio. Huntz, Charles.
---	--	---

CLASSE SUR BOIS.

Bocquet, Émile. De Greef, Gilles. Parfait, Adolphe Van der Elst, Michel. Vandermeuten, Julien. Van Humbeeck, Edmond. Puttaert, Émile. Goossens, Constant. Duflot, Georges. Vandendrische, Léon. Blasson, Gaston. Langenschede, Émile. Dufransne, Jean-Baptiste. Ermel, Célestin. L'Écluse, Eugène.	Cornu, Jean-Baptiste. Jacquart, Joseph. Dumont, Joseph. Pot, Victor. Nyns, Charles. Dcharpe, Victor. Caudron, Joseph. Devespain, Jean-Baptiste. Gambin, Eugène. Rillen, Jacques. Singelé, Pierre. Spors, Corneille. Michel, François. Guillaume, Edmond.
--	---

Fait à Bruxelles, le 12 novembre 1847.

L'administrateur de l'école royale de gravure,

DEWASME-PLETINCKX.

TABLEAU STATISTIQUE des élèves qui fréquentent les cours du Conservatoire royal de musique de Bruxelles pendant l'année scolaire 1847-1848.

NOMBRE D'ÉLÈVES.			COURS.				Observations.
SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	Nombre.	SEXE FÉMININ.	Nombre.	
245.	149.	392.	Solfège	19	Solfège	79	<p>Une partie des élèves suit plusieurs cours.</p> <p>1° Les cours de solfège et de lecture musicale ont un grand nombre d'élèves, parce qu'ils sont une préparation indispensable pour les autres parties de la musique. On remarque comparativement peu d'élèves du sexe masculin dans les classes de solfèges, de vocalisation et de chant, parce que les bonnes voix d'hommes sont fort rares en Belgique, tandis qu'il y en a beaucoup dans les classes de lecture musicale, parce que tout instrumentiste doit être lecteur habile.</p> <p>2° Les élèves de violon sont en grand nombre, parce qu'ils trouvent facilement des positions dans les orchestres.</p> <p>3° Les cours de trompette, de trombone, de violoncelle, de piano pour les demoiselles et de déclamation, n'ont pas, en ce moment, de professeurs. Celui de violoncelle n'a qu'un professeur-adjoint, et les cours de piano pour les demoiselles sont confiés à des répétiteurs. Il est urgent de pourvoir aux places vacantes, si l'on ne veut voir dépérir ces parties de l'art.</p> <p>4° Les cours de hautbois et de basson sont réduits à un petit nombre d'élèves, parce que ces instruments offrent peu de ressources aux artistes, parce que leur étude est longue et difficile et parce que le prix de ces instruments est fort élevé. Le même phénomène se fait remarquer en ce moment dans toute l'Europe. Cependant ces instruments tiennent une place importante dans les orchestres: ils exigent beaucoup d'habileté. Les cours doivent donc être maintenus et encouragés.</p>
			Lecture musicale . . .	78	Vocalisation	25	
			Violon	67	Chant	10	
			Violoncelle	4	Chant d'ensemble . .	17	
			Contrebasse	9	Piano	52	
			Flûte	6	Déclamation	»	
			Hautbois	5	Langue italienne . .	15	
			Clarinette	15			
			Basson	5			
			Cor	9			
			Trompette	»			
			Trombone	»			
			Piano	44			
			Orgue	8			
			Harmonie	50			
			Composition	11			
			Chant	4			
			Vocalisation	14			
			Chant d'ensemble . .	8			
			Déclamation	»			
			Langue italienne . .	5			

Le présent état statistique a été arrêté par moi soussigné, maître de chapelle du Roi, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, le 1^{er} décembre 1847, et certifié véritable.

(Signé) FÉTIS.